



# PROSERVIA

Société anonyme au capital de 726.080 €

Siège social :

Atlanpole La Fleuriaye  
1, rue Augustin Fresnel  
44 481 CARQUEFOU CEDEX

## DOCUMENT DE BASE



AUTORITÉ  
DES MARCHÉS FINANCIERS

En application de son règlement général, notamment de l'article 212-23, l'Autorité des Marchés Financiers a enregistré le présent document de base le 17 mai 2006 sous le numéro I.06-059. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L621-8-1-I du code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié "si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes". Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

*Ce document est disponible sans frais au siège social de la Société, ainsi qu'en version électronique sur le site de l'AMF ([www.amf-France.org](http://www.amf-France.org)) et sur celui de la Société ([www.groupe-proservia.fr](http://www.groupe-proservia.fr)).*

## TABLE DES MATIERES

<b>1. RESPONSABLES DU DOCUMENT D'INFORMATION .....</b>	<b>5</b>
1.1 Responsable du document de base .....	5
1.2 Attestation de la personne responsable .....	5
<b>2. CONTROLEURS LEGAUX .....</b>	<b>6</b>
2.1 Commissaire aux Comptes titulaire.....	6
2.2 Commissaire aux Comptes suppléant .....	6
<b>3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES .....</b>	<b>7</b>
<b>4. LES FACTEURS DE RISQUE.....</b>	<b>8</b>
4.1 Faits exceptionnels et litiges .....	8
4.2 Propriété intellectuelle .....	8
4.3 Risques liés à l'activité.....	8
<b>4.3.1 Risques clients .....</b>	<b>8</b>
<b>4.3.2 Risques fournisseurs.....</b>	<b>10</b>
<b>4.3.3 Risques liés aux évolutions technologiques .....</b>	<b>11</b>
<b>4.3.4 Risques liés à l'évolution du taux d'inter-contrat .....</b>	<b>11</b>
<b>4.3.5 Risques liés au projet au forfait .....</b>	<b>12</b>
<b>4.3.6 Risques liés à la politique de croissance externe.....</b>	<b>12</b>
4.4 Risques liés au départ de personnes clés .....	12
4.5 Risques de marché.....	12
<b>4.5.1 Risques de liquidité .....</b>	<b>12</b>
<b>4.5.2 Risques de taux de change .....</b>	<b>13</b>
<b>4.5.3 Risques de taux d'intérêts .....</b>	<b>13</b>
<b>4.5.4 Risques sur actions .....</b>	<b>13</b>
4.6 Réglementation .....	13
4.7 Assurances et couverture des risques .....	13
<b>5. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE.....</b>	<b>15</b>
5.1 Histoire et évolution de la Société .....	15
<b>5.1.1 Dénomination sociale de la Société .....</b>	<b>15</b>
<b>5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société PROSERVIA .....</b>	<b>15</b>
<b>5.1.3 Dates de constitution et durée.....</b>	<b>15</b>
<b>5.1.4 Siège social de la Société PROSERVIA, forme juridique, législation régissant ses activités.....</b>	<b>15</b>
<b>5.1.5 Evènements marquants dans le développement du Groupe – Rappel historique.....</b>	<b>15</b>
5.2 Investissements.....	16
<b>5.2.1 Description des principaux investissements réalisés par le Groupe PROSERVIA au cours des 3 derniers exercices .....</b>	<b>16</b>
<b>5.2.2 Descriptions des principaux investissements en cours.....</b>	<b>16</b>
<b>5.2.3 Description des principaux investissements futurs .....</b>	<b>16</b>
<b>6. APERCU DES ACTIVITES .....</b>	<b>17</b>
6.1 Principales activités .....	17
<b>6.1.1 Les activités du groupe et de ses filiales.....</b>	<b>17</b>
<b>6.1.2 La maîtrise des différentes technologies.....</b>	<b>24</b>
<b>6.1.3 Une organisation commerciale tournée vers le client .....</b>	<b>24</b>
6.2 Principaux marchés .....	25
<b>6.2.1 Présentation du marché des sociétés de services informatiques.....</b>	<b>25</b>
6.3 Evènements exceptionnels ayant influencé les activités ou les marchés de la société .....	27
6.4 Dépendance de la société vis à vis de brevets, licences ou autres .....	27
6.5 L'univers concurrentiel de la société.....	28
<b>7. ORGANIGRAMME .....</b>	<b>29</b>
7.1 Présentation générale du Groupe .....	29
7.2 Présentation des sociétés du Groupe .....	29
<b>8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENT .....</b>	<b>33</b>
8.1 Descriptif .....	33
8.2 Question environnementale .....	33
<b>9. EXAMEN DU RESULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIERE.....</b>	<b>34</b>
9.1 Examen de la situation financière et du résultat au cours des exercices 2003, 2004, 2005.....	34
<b>9.1.1 Chiffres comparés entre le 31/12/2005 et le 31/12/2004.....</b>	<b>34</b>
<b>9.1.2 Chiffres comparés entre le 31/12/2004 et le 31/12/2003.....</b>	<b>35</b>
9.2 Résultat d'exploitation .....	35
<b>9.2.1 Facteurs internes importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation .....</b>	<b>35</b>

<b>9.2.2 Changements importants dans les états financiers .....</b>	<b>36</b>
<b>9.2.3 Facteurs externes importants influant sensiblement les opérations de l'émetteur .....</b>	<b>36</b>
<b>10. TRESORERIE ET CAPITAUX PROPRES .....</b>	<b>37</b>
10.1 Capitaux propres de l'émetteur.....	37
10.2 Sources et montants de flux de trésorerie au cours des exercices 2003, 2004, 2005.....	37
10.3 Conditions d'emprunts et structure de financement .....	37
10.4 Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux .....	38
10.5 Sources de financement attendues, nécessaires pour honorer les engagements .....	38
<b>11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES .....</b>	<b>39</b>
<b>12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES.....</b>	<b>40</b>
12.1 Tendances ayant affecté les activités de l'émetteur depuis la fin du dernier exercice .....	40
12.2 Eléments susceptibles d'influer les perspectives de l'émetteur.....	40
<b>13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE .....</b>	<b>41</b>
13.1 Hypothèses de prévisions .....	41
13.2 Rapport des contrôleurs légaux quant à la conformité des méthodes comptables appliquées .....	41
<b>14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE.....</b>	<b>42</b>
14.1 Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs .....	42
14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale .....	42
<b>15. REMUNERATIONS ET AVANTAGES .....</b>	<b>43</b>
15.1 Rémunérations et avantages en nature attribués pour le dernier exercice clos aux mandataires sociaux de la société.....	43
15.2 Sommes provisionnées ou constatées par le Groupe PROSERVIA aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants .....	43
<b>16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION .....</b>	<b>44</b>
16.1 Direction de la Société .....	44
16.2 Contrats entre les administrateurs et la Société .....	44
16.3 Comités d'audit et de rémunération.....	44
16.4 Gouvernement d'entreprise.....	44
<b>17. SALARIES .....</b>	<b>45</b>
17.1 Nombre de salariés et répartition par fonction .....	45
17.2 Participations et stock options des administrateurs et dirigeants .....	45
17.3 Participation des salariés dans le capital de la Société.....	45
<b>18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES .....</b>	<b>47</b>
18.1 Répartition du capital et des droits de vote.....	47
18.2 Droits de vote des principaux actionnaires .....	47
18.3 Contrôle de la Société.....	47
18.4 Accords pouvant entraîner un changement de contrôle .....	47
18.5 Etat des nantissements des actions .....	47
<b>19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES .....</b>	<b>48</b>
<b>20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR.....</b>	<b>49</b>
20.1 Informations financières historiques .....	49
<b>20.1.1 Comptes annuels sociaux relatifs aux exercices clos aux 31 décembre 2005 .....</b>	<b>49</b>
<b>20.1.2 Comptes annuels sociaux relatifs aux exercices clos aux 31 décembre 2004 .....</b>	<b>58</b>
<b>DETAIL DES PRODUITS ET CHARGES.....</b>	<b>63</b>
<b>20.1.3 Comptes annuels sociaux relatifs aux exercices clos aux 31 décembre 2003 .....</b>	<b>66</b>
20.2 Informations financières pro forma .....	74
20.3 Etats financiers .....	84
20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles .....	84
<b>20.4.1 Rapports des commissaires aux comptes .....</b>	<b>84</b>
<b>20.4.2 Autres vérifications des commissaires aux comptes .....</b>	<b>93</b>
<b>20.4.3 Autres informations financières non vérifiées.....</b>	<b>93</b>
<b>20.4.4 Honoraires du commissaire aux comptes et des membres du réseau .....</b>	<b>94</b>
20.5 Date des dernières informations financières.....	94
20.6 Informations financières intermédiaires et autres.....	94
20.7 Politique de distribution des dividendes.....	94
<b>20.7.1 Dividendes versés au cours des trois derniers exercices.....</b>	<b>94</b>
<b>20.7.2 Politique de distribution de dividendes .....</b>	<b>94</b>
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage .....	94
20.9 Changements significatifs de la situation financière ou commerciale .....	94
<b>21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES .....</b>	<b>95</b>
21.1 Capital social.....	95

<b>21.1.1 Montant du capital social</b> .....	<b>95</b>
<b>21.1.2 Titres non représentatifs du capital</b> .....	<b>95</b>
<b>21.1.3 Actions propres détenues directement ou indirectement par la Société</b> .....	<b>95</b>
<b>21.1.4 Autres titres donnant accès au capital</b> .....	<b>95</b>
<b>21.1.5 Capital autorisé non émis</b> .....	<b>95</b>
<b>21.1.6 Options ou accords portant sur le capital de la Société</b> .....	<b>95</b>
<b>21.1.7 Evolution du capital social</b> .....	<b>96</b>
<b>21.2 Acte constitutif et statuts</b> .....	<b>96</b>
<b>21.2.1 Objet social (article 2 des statuts)</b> .....	<b>96</b>
<b>21.2.2 Formes des actions (article 9 des statuts)</b> .....	<b>96</b>
<b>21.2.3 Dispositions des statuts, d'une charte ou d'un règlement de la Société concernant les membres du conseil d'administration (articles 15 à 18 des statuts)</b> .....	<b>97</b>
<b>21.2.4 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société (article 12 des statuts)</b>	<b>101</b>
<b>21.2.5 Modalités nécessaires pour modifier les droits des actionnaires (article 7 des statuts)</b> .....	<b>101</b>
<b>21.2.6 Assemblées générales d'actionnaires (article 20 des statuts)</b> .....	<b>101</b>
<b>21.2.7 Clauses susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle de la Société</b> .....	<b>103</b>
<b>21.2.8 Franchissements de seuils (article 13 des statuts)</b> .....	<b>103</b>
<b>21.2.9 Garantie de cours (article 14 des statuts)</b> .....	<b>103</b>
<b>21.2.10 Stipulations particulières régissant les modifications du capital</b> .....	<b>104</b>
<b>22. CONTRATS IMPORTANTS</b> .....	<b>105</b>
<b>23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS</b> .....	<b>106</b>
<b>24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC</b> .....	<b>108</b>
<b>25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS</b> .....	<b>109</b>

## **1. RESPONSABLES DU DOCUMENT D'INFORMATION**

### **1.1 Responsable du document de base**

**Monsieur Thierry CONGARD**

Président Directeur Général de PROSERVIA

Atlanpole La Fleuriaye  
1 rue Augustin Fresnel  
44481 CARQUEFOU CEDEX

Téléphone : 02-28-01-52-52  
Télécopie : 02-28-01-52-50

### **1.2 Attestation de la personne responsable**

*Attestation du Président du Conseil d'Administration*

"A ma connaissance, et après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, les informations contenues dans le présent document de base sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la Société ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

La Société a obtenu de ses contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé, conformément à la doctrine et aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de base ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de base.

Les comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2005 ont fait l'objet d'un rapport du commissaire aux comptes comportant l'observation suivante : « nous attirons votre attention sur la note III.2-1 « Indemnité de départ en retraite » de l'annexe, qui expose la méthode de détermination de la provision pour indemnités de départ en retraite, comptabilisée pour la première fois sur cet exercice. »"

Fait à Carquefou, le 17 mai 2006

Thierry CONGARD  
Président de la Société PROSERVIA

## **2. CONTROLEURS LEGAUX**

### **2.1 Commissaire aux Comptes titulaire**

#### **E.C.P.M. SARL**

Représenté par Jean-Clair Bazin  
1 rue des montgolfières – 44120 VERTOU

Date de début du mandat : 8 avril 2005  
Durée du mandat en cours : 6 exercices  
Date d'expiration du mandat en cours : assemblée d'approbation des comptes de l'exercice clos 31 décembre 2010

### **2.2 Commissaire aux Comptes suppléant**

#### **Monsieur Philippe HERVE**

4 rue du printemps – 44700 ORVAULT

Date de début du mandat : 8 avril 2005  
Durée du mandat en cours : 6 exercices  
Date d'expiration du mandat en cours : assemblée d'approbation des comptes de l'exercice clos 31 décembre 2010

Durant la période couverte par les informations financières historiques, il n'y a pas eu de démission de contrôleurs légaux et ceux-ci n'ont pas été écartés ni redésignés.

Le cabinet ECPM a été nommé le 8 avril 2005 suite à l'expiration du mandat de Madame Christine BONNET.

### 3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Les tableaux ci-dessous présentent les principaux agrégats extraits des comptes sociaux de PROSERVIA établis selon les normes comptables françaises pour les exercices clos les 31 décembre 2005, 2004 et 2003. Compte tenu de la variation du périmètre du Groupe, des comptes consolidés proforma ont été établis au 31/12/2005.

#### Données d'exploitation

En Euros	2003	2004	2005	2005 proforma
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>10 648 908</b>	<b>14 471 711</b>	<b>15 861 414</b>	<b>19 637 002</b>
Marge Brute	9 128 425	11 302 116	13 515 375	17 086 820
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>1 366 892</b>	<b>1 871 849</b>	<b>2 665 926</b>	<b>3 150 254</b>
Résultat financier	13 538	10 718	40 038	39 366
Résultat exceptionnel	35 300	-19 411	-9 828	-19 718
<b>RESULTAT NET avant amortissement des écarts d'acquisition</b>	<b>778 318</b>	<b>984 942</b>	<b>1 472 113</b>	<b>2 089 342</b>
Amort. Des écarts d'acquisition	-	-	-	375 532
<b>RESULTAT NET</b>	<b>778 318</b>	<b>984 942</b>	<b>1 472 113</b>	<b>1 713 810</b>

#### Données bilantielles

En Euros	2003	2004	2005	2005 proforma
Actif immobilisé	122 800	193 851	703 302	6.160.418
Capitaux Propres	1 991 688	2 614 510	3 003 673	6.397.529
Endettement financier	105 563	0	462 563	3.608 362
Trésorerie	1 764 210	2 477 241	2 244 567	2 927 916
<b>TOTAL BILAN</b>	<b>4 343 778</b>	<b>6 255 756</b>	<b>7 522 891</b>	<b>15.236.641</b>

## 4. LES FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent document de base, y compris les risques décrits dans le présent chapitre, avant de se décider à acquérir ou à souscrire des actions de la Société. Les risques présentés dans le présent chapitre sont ceux que la Société considère, à la date du présent document de base, comme étant susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement. La Société ne peut exclure, toutefois, que d'autres risques puissent se matérialiser à l'avenir et avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

La Société n'identifie pas à ce jour de stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur.

### 4.1 Faits exceptionnels et litiges

A la connaissance de la société, il n'existe pas de litige, arbitrage, fait exceptionnel ou risque juridique susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société et du groupe.

Toutefois, dans le cadre normal de ses activités, le groupe est engagé dans un litige à caractère social. Ce litige n'a pas fait l'objet d'une provision par la Société compte tenu de la décision en 1<sup>ère</sup> instance (Conseil des Prud'hommes), favorable à la Société.

### 4.2 Propriété intellectuelle

Le Groupe PROSERVIA a déposé les marques PROSERVIA, PROVIALIS, SIMECOM et ZenIT. PROSERVIA est propriétaire des noms de domaine proservia.fr, proservia.com et proservia.eu. SIMECOM est propriétaire des noms de domaine simecom.fr et simecom.eu. PROVIALIS est propriétaire des noms de domaine provialis.fr, provialis.com et provialis.eu.

### 4.3 Risques liés à l'activité

#### 4.3.1 Risques clients

Les clients du Groupe PROSERVIA sont généralement des clients de taille importante dans les secteurs bancaires, assurances et opérateurs télécoms. La Société PROVIALIS compte tenu de sa spécialisation en ingénierie d'infrastructure, travaille avec les collectivités locales et les PME.

La Société, en raison du profil de sa clientèle cible, n'est pas exposée à un risque industriel ou commercial particulier. Le risque de défaillance de clients est extrêmement faible.

Le risque de défaillance existe cependant pour la Société PROVIALIS qui réalise une partie de son chiffre d'affaires avec les PME/PMI, mais l'exposition du risque reste faible par rapport au groupe. Par ailleurs, les sociétés du groupe n'ont pas eu de défauts de paiement au cours de ces deux derniers exercices.

L'étude du chiffre d'affaires de PROSERVIA montre que le groupe possède une large base de clients. En effet, la Société comptait 133 clients actifs au 31 décembre 2004 répartis sur différents secteurs tels que les Banques, Assurances, opérateurs télécoms, collectivités locales et diverses PME/PMI.

Comme indiqué dans le tableau ci-après :

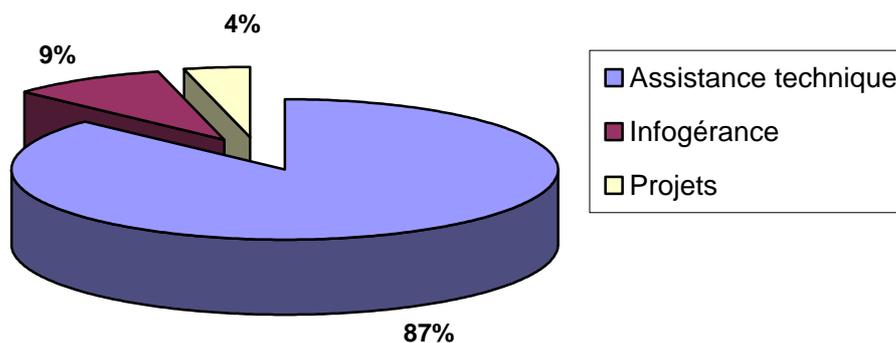
En 2004, PROSERVIA a réalisé 10,84 % de son chiffre d'affaires avec la MACIF, son premier client ;

- Les 5 premiers clients du groupe représentaient 42,13 % du chiffre d'affaires total ;
- Les 10 premiers clients du groupe représentaient 56,70 % du chiffre d'affaires total.

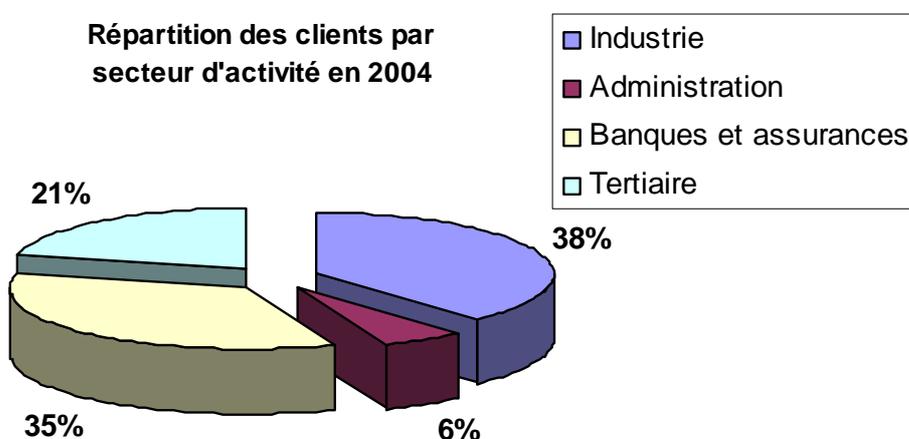
Client	Secteur d'activité	%	% cumulé
MACIF	Banques Assurances	10,84%	10,84%
AXA Tech	Banques Assurances	10,65%	21,49%
Transpac	Tertiaire (Télécoms)	8,56%	30,05%
France Télécom	Tertiaire (Télécoms)	8,14%	38,19%
Global One / Equant	Tertiaire (Télécoms)	3,94%	42,13%
GIE Europex (MAAF)	Banques Assurances	3,28%	45,41%
Société Générale	Banques Assurances	3,07%	48,48%
MMA	Banques Assurances	2,88%	51,36%
Caisse d'Épargne	Banques Assurances	2,81%	54,17%
Alliance hospitality	Tertiaire (Télécoms)	2,53%	56,70%

Source Société

### Répartition du chiffre d'affaires en 2004



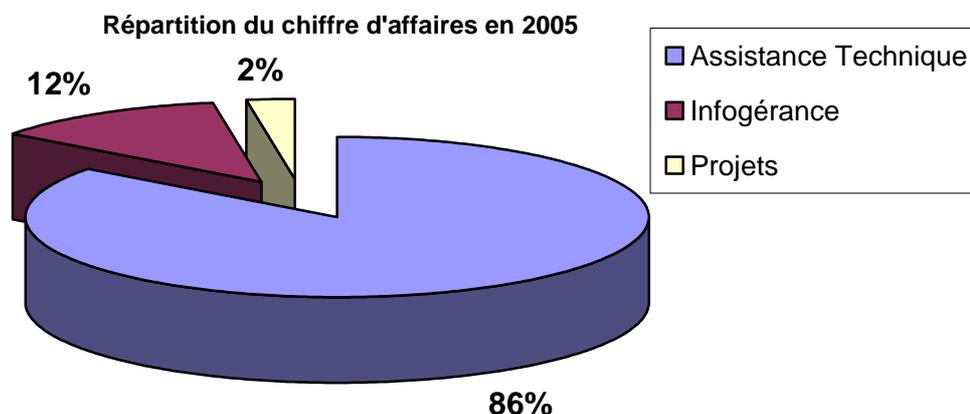
### Répartition des clients par secteur d'activité en 2004



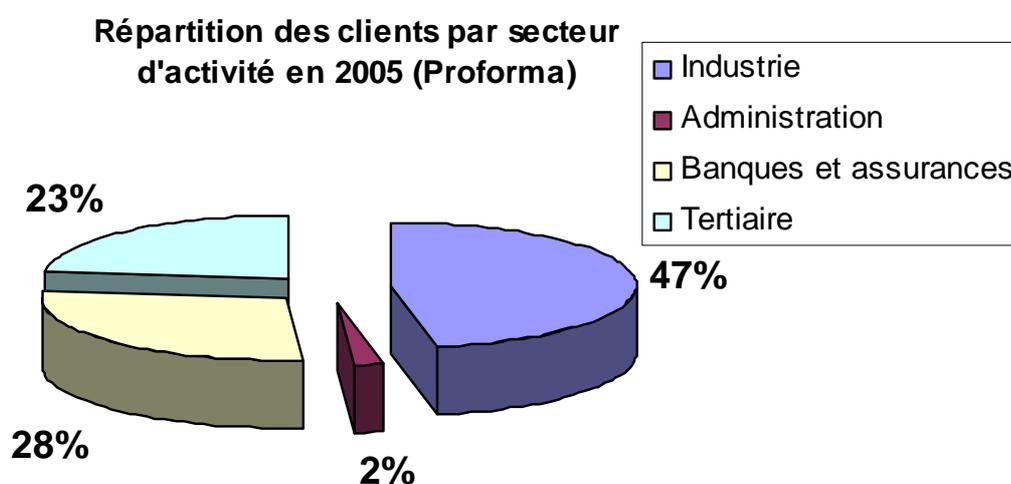
En 2005, PROSERVIA a réalisé 11,07 % de son chiffre d'affaires avec la MACIF, son premier client ;

- Les 5 premiers clients du groupe représentaient 36,35 % du chiffre d'affaires total ;
- Les 10 premiers clients du groupe représentaient 52,74 % du chiffre d'affaires total.

Client	Secteur d'activité	%	% cumulé
Macif-Altima	Banques - Assurances	11,07%	11,07%
France Télécom	Télécoms	10,61%	21,68%
Transpac	Télécoms	6,34%	28,02%
AXA Tech	Banques - Assurances	4,17%	32,19%
Equant	Télécoms	4,16%	36,35%
Simecom	Sous-traitance	3,87%	40,22%
Valeo	Industrie	3,35%	43,57%
Société Générale	Banques - Assurances	3,25%	46,82%
MAAF	Banques - Assurances	3,02%	49,84%
Stéria	Sous-traitance	2,90%	52,74%



L'assistance technique est l'activité principale de PROSERVIA, elle représentait 86 % du chiffre d'affaires au 31 décembre 2005. Par rapport à l'exercice 2004, l'activité infogérance prend une place plus importante (9% en 2004). L'activité projets représente proportion plus faible en 2005 qu'en 2004 avec 2 % du chiffre d'affaires du Groupe PROSERVIA.



#### 4.3.2 Risques fournisseurs

Le Groupe PROSERVIA a passé des partenariats avec des fournisseurs de technologies mais aucun n'est jugé stratégique. Le Groupe souhaite toujours conserver son indépendance vis-à-vis des tiers extérieurs. Le Groupe PROSERVIA n'est pas exposé à des risques fournisseurs puisqu'il ne revend pas, ou qu'exceptionnellement, des technologies achetées auprès de tiers extérieurs. Pour un chiffre d'affaires proforma 2005 de 19,6 M€, les achats de matières premières et de marchandises se sont élevés à 169 k€, soit moins de 1% du chiffre d'affaires du groupe.

En 2005, le groupe a réalisé des achats et a eu des charges externes pour un montant total de 2,5 M€, soit 12,76% du chiffre d'affaires. Outre les charges externes courantes (bails immobiliers, location de véhicules...) ces charges sont constituées principalement de sous-traitance informatique dont les principaux fournisseurs sont les suivants :

Sous-traitants informatique	Montant (€)
G'FIT	95.760
GSF	95.626
Michèle COUTANT	93.125
DATAVANCE	77.285
ITS SEEVIA	68.746

#### 4.3.3 Risques liés aux évolutions technologiques

Le Groupe PROSERVIA a pour stratégie d'implémenter chez ses clients les dernières technologies et s'adapte donc aux dernières évolutions.

Le Groupe utilise de nombreux outils et notamment toutes les briques technologiques disponibles. Pour assurer sa crédibilité dans la maîtrise des dernières technologies, la société PROSERVIA est par ailleurs certifiée par plusieurs éditeurs, constructeurs ou opérateurs :

- Microsoft Gold Certified Partner (domaines d'expertise : Networking infrastructure solutions – Advanced infrastructure solutions)
- Citrix Gold Certified Solution Advisor, pour les solutions d'infrastructure centralisée et distribuée
- Cisco System, pour les applications réseaux Internet
- Sonicwall Silver Partner, pour les solutions de sécurisation Internet (firewall...)
- France Telecom Distributeur Certifié (solutions nomadisme, réseaux data et convergence IP)

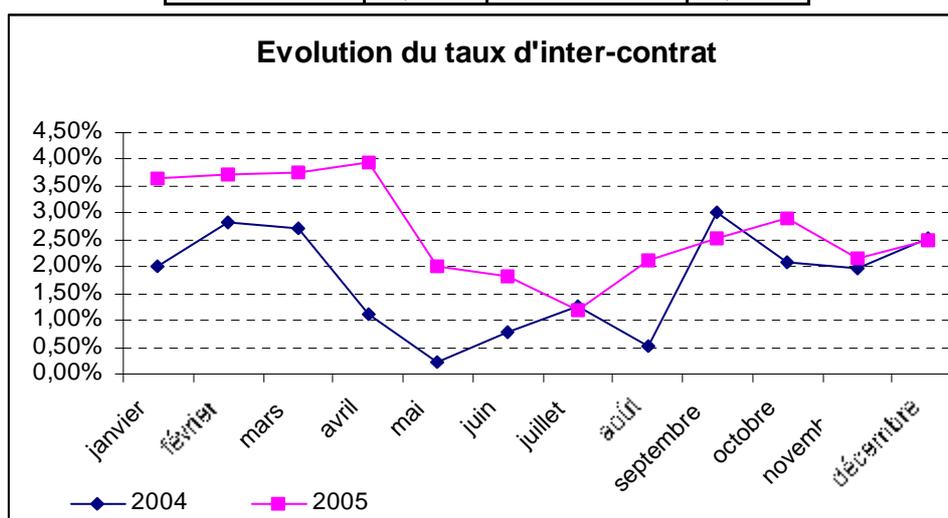
#### 4.3.4 Risques liés à l'évolution du taux d'inter-contrat

Le Groupe PROSERVIA est soumis aux risques d'inter-contrats de ses collaborateurs comme toutes sociétés de services informatiques.

Le taux d'inter-contrat est calculé par la différence entre le nombre de jours facturables du mois et les jours facturés auquel il convient de retrancher les congés, les jours de RTT et les jours de formation. Ce taux s'applique uniquement sur les personnes facturables.

La Société PROSERVIA a toujours connu un taux d'inter-contrat très faible comme en atteste l'évolution sur 2 ans :

2004		2005	
Janvier	2,01%	janvier	3,64%
Février	2,83%	février	3,71%
Mars	2,72%	mars	3,76%
Avril	1,10%	avril	3,95%
Mai	0,24%	mai	1,99%
Juin	0,78%	juin	1,81%
Juillet	1,26%	juillet	1,20%
Août	0,53%	août	2,13%
septembre	3,03%	septembre	2,53%
Octobre	2,09%	octobre	2,89%
novembre	1,96%	novembre	2,17%
décembre	2,52%	décembre	2,49%



La Société PROSERVIA a toujours su gérer ses ressources grâce à :

- une politique de recrutement adaptée,
- le recours à de la sous-traitance, notamment sur des technologies qui requièrent des compétences spécifiques non disponibles dans le Groupe,
- une politique de rémunération et de motivation des commerciaux attractive.

Pour la Société PROVIALIS, il n'existe pas de notion d'inter-contrat compte tenu de son activité de conseil et de gestion de projets basés essentiellement sur du forfait.

Du fait de son positionnement dans les technologies de niche (TV numérique) et de sa forte croissance, la Société SIMECOM n'a quasiment pas connu de taux d'inter-contrat.

#### 4.3.5 Risques liés au projet au forfait

Les projets au forfait nécessitent de prendre un risque puisque la société prend un engagement de résultat. La réalisation du projet peut être soumise à des aléas et les moyens mis en œuvre par le Groupe PROSERVIA peuvent se révéler insuffisants. En cas d'augmentation des moyens ou d'allongement de la réalisation de la mission, la rentabilité du projet se trouve pénalisée.

Le Groupe PROSERVIA réalise des projets au forfait principalement dans trois domaines d'activité :

- intégration ou migration de systèmes, de messagerie, de bases de données ...
- déploiement de serveurs et de postes de travail,
- conception et réalisation de logiciels.

Grâce à une bonne analyse de ses risques et une longue expérience dans les projets au forfait, le Groupe PROSERVIA maîtrise bien la rentabilité de ceux-ci.

#### 4.3.6 Risques liés à la politique de croissance externe

Le Groupe PROSERVIA souhaite mener une politique de croissance externe active au cours des prochaines années.

Le Groupe pourrait être confronté à un manque d'expérience dans ce domaine et pourrait rencontrer des difficultés d'intégration d'une nouvelle structure dans différents domaines :

- intégration et motivation des moyens humains,
- conservation des différents contrats,
- restructuration éventuelle de la société,
- mise en œuvre des synergies espérées plus longue que prévue à mettre en place.

Pour pallier les risques associés à la croissance externe, le Groupe PROSERVIA a l'intention de renforcer ses équipes de Direction avec l'embauche d'une personne ayant une expérience réussie de ce type d'opération.

### **4.4 Risques liés au départ de personnes clés**

Le succès du Groupe PROSERVIA repose en grande partie sur son actuel Président Directeur Général, Thierry CONGARD, qui reste un homme clé pour le développement du groupe.

Dans ces conditions, la société ne peut garantir que son indisponibilité n'entraînerait pour elle aucun impact significatif, notamment sur la stratégie, les résultats et la situation financière de la société ainsi que sur la mise en œuvre des nouveaux projets nécessaires à son développement et à sa pérennité.

Toutefois, plus la société grandit, moins elle est dépendante de son Président, la société accompagnant sa croissance par les structurations nécessaires en management (Directeur Général, Directeurs de Régions, Directeurs d'agences...).

### **4.5 Risques de marché**

#### 4.5.1 Risques de liquidité

L'endettement de la société s'élève au 31 décembre 2005 (proforma) à 3.608.362 €. Il est essentiellement constitué d'un emprunt souscrit dans le cadre de l'acquisition de SIMECOM pour un montant de 3.000.000 €. Les informations présentées ci-après sont des informations proforma au 31 décembre 2005 et l'emprunt de SIMECOM n'a été souscrit que le 11 mai 2006.

L'endettement se décompose de la manière suivante :

(€)	<b>A moins d'un an</b>	<b>Entre 1 et 5 ans</b>	<b>Plus de 5 ans</b>
Emprunt souscrit par Proservia dans le cadre de l'aménagement de ses locaux	47.320	187.367	-
Emprunt souscrit par Simecom dans le cadre de l'aménagement de ses locaux	28.602	109.282	-
Emprunt souscrit dans le cadre de l'acquisition de Simecom	1.285.714	1.142.857	571.429
Divers et associés	235.791	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1.597.427</b>	<b>1.439.506</b>	<b>571.429</b>

Compte tenu de sa trésorerie, la société considère qu'elle n'est pas soumise à un risque de liquidité

La société n'a pas recours au factor.

#### 4.5.2 Risques de taux de change

Le Groupe PROSERVIA n'est pas exposé au risque de change. En effet l'activité du groupe est réalisée essentiellement en France avec une facturation en euros. De plus, le groupe n'envisage pas de développement à l'international dans les années à venir. En ce qui concerne le risque de taux de change sur les dépenses d'investissements, elles sont non significatives.

#### 4.5.3 Risques de taux d'intérêts

Le Groupe ayant un endettement net négatif au 31 décembre 2005, le risque de taux s'apprécie uniquement sur les placements de trésorerie.

La trésorerie moyenne du groupe en 2005 s'élève à 1.3 M€. Une variation des taux de 1% aurait donc un impact sur les comptes des sociétés d'environ 13 k€ à la hausse ou à la baisse.

#### 4.5.4 Risques sur actions

La gestion de la trésorerie du Groupe PROSERVIA est faite dans une optique de prudence. La trésorerie disponible du groupe est exclusivement placée auprès d'organismes de placement collectifs en valeurs mobilières opérant sur le marché monétaire.

La réglementation applicable au programme de rachat d'actions étant réservée aux sociétés cotées sur un marché réglementé, PROSERVIA, du fait de sa cotation sur le marché Alternext d'Euronext Paris ne pourra bénéficier de ces dispositions, sauf aux fins de couvrir certains programmes d'intéressement et d'actionnariat salarié (attribution d'actions gratuites, stock options) conformément à l'article L 225-208 du Code du Commerce.

### **4.6 Réglementation**

Aucune réglementation particulière n'est applicable au Groupe et à ses activités.

### **4.7 Assurances et couverture des risques**

Le Groupe PROSERVIA a souscrit à différentes polices d'assurances concernant sa responsabilité civile professionnelle et la couverture des locaux loués.

Le groupe n'a, à ce jour, souscrit aucune assurance perte d'exploitation.

Les tableaux ci-dessous décrivent les niveaux de couverture pour le groupe :

Type de contrat	Compagnie	Principaux risques couverts	Franchise maximum (en euros)	Couverture maximum (en euros)
Assurance responsabilité civile	MMA	Assurance Responsabilité Civile 1- avant livraison - dommages corporels et immatériels - dommages matériels - dommages immatériels consécutifs à des dommages matériels non garantis  2- après livraison - dommages corporels - dommages matériels  3- Assurance de dommages immatériels non consécutifs à un dommage corporel ou matériel	- 3 100 3 100  - 3 100  4 500	8 000 000 1 500 000 160 000  8 000 000 1 500 000  160 000
Assurance recours et défense pénal	MMA		-	16 000
Assurance des biens confiés	MMA		1 200	20 000
Assurance véhicules de sociétés	AXA		960	valeur à neuf
Assurance multirisques bureaux	MMA	Incendie et garanties annexes  Bris de machines Vol et détériorations Bris de glace Responsabilité civile propriétaire d'immeuble	1 000  250 - - 3 000	Valeur à neuf pour les bâtiments 200 000 30 000 7 000 8 000 000

Le montant des primes versées au titres des différents contrats d'assurance s'élève à 40 966,77 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

## 5. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE

### 5.1 Histoire et évolution de la Société

#### 5.1.1 Dénomination sociale de la Société

La dénomination de la société est PROSERVIA

#### 5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société PROSERVIA

La Société PROSERVIA est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NANTES sous le numéro B 394 026 934

Le numéro SIRET de la Société est 394 026 934 00171.

Le code NAF de la Société est 721 Z.

#### 5.1.3 Dates de constitution et durée

La Société PROSERVIA a été initialement immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nantes le 1<sup>er</sup> mars 1994 pour une période de 99 ans soit jusqu'au 18 février 2093, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

#### 5.1.4 Siège social de la Société PROSERVIA, forme juridique, législation régissant ses activités

Le siège social de la Société PROSERVIA est à :

Atlanpole La Fleuriaye,  
1 rue Augustin Fresnel  
44481 CARQUEFOU CEDEX  
Téléphone : 02-28-01-52-52  
Télécopie : 02-28-01-52-50  
[www.proservia.fr](http://www.proservia.fr)

La Société PROSERVIA est une société anonyme à conseil d'administration de droit français, soumise notamment aux dispositions du Livre II du Code de commerce et au décret n°67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

#### 5.1.5 Evènements marquants dans le développement du Groupe – Rappel historique

- 1994** : Création de la Société PROSERVIA par Jean-Luc et Thierry CONGARD avec pour première activité, l'animation "Produits Frais et Produits de Bouche" en Grandes et Moyennes surfaces, foires et expositions.
- 1995** : Démarrage de l'activité informatique. Très vite la Société connaît un franc succès et remporte d'importants contrats face à de plus grandes et anciennes SSII.
- 1996** : Implantation de la Société PROSERVIA sur Paris et la Région Parisienne avec l'ouverture de l'agence de Boulogne Billancourt.
- 1999** : Avec l'activité Systèmes & Réseaux, viennent se greffer de nouvelles activités comme l'assistance téléphonique PROSERVIA HOTLINE ainsi que le PACK SERVICE (audit complet d'un parc informatique).  
La Société PROSERVIA est nommée aux Trophées de la Création d'Entreprise organisé par LE REVENU.  
Le pôle animation est cédé afin de se consacrer entièrement à l'informatique.  
Evolution du statut juridique de la Société de SARL à SAS au capital de 300.000 €.  
Modification de la direction : Thierry CONGARD devient Président, et Jean-Luc CONGARD Directeur Général.  
Le chiffre d'affaires s'élève à 5 M€.
- 2000** : Implantation de la Société PROSERVIA sur la région Sud-Ouest avec l'ouverture de l'agence de Bordeaux.  
La Société PROSERVIA est lauréat du Trophée Innovation Emploi dans la catégorie des entreprises de 50 à 500 salariés organisé par ADECCO et l'ORC.  
Le chiffre d'affaires se porte à 6 M€.
- 2001** : Nouvelle implantation dans la région Sud-Ouest avec l'ouverture de l'agence de Toulouse.  
Implantation de la Société PROSERVIA en région PACA et région Rhône Alpes avec l'ouverture de l'agence d'Aix en Provence et l'agence de Lyon.  
Mise en place du premier plan BCE pour fidéliser une partie des salariés.  
Evolution du capital à 605.440 € par création d'actions nouvelles.  
Hausse record du chiffre d'affaires avec une hausse de 50% à 9,7 M€.
- 2002** : La Société PROSERVIA est classée 55<sup>ème</sup> entreprise nationale et 6<sup>ème</sup> entreprise régionale au TOP 100 organisé par le journal "L'Entreprise".  
La Société PROSERVIA est lauréat du Trophée Management organisé par la Jeune Chambre Economique de Nantes et reçoit le Trophée Management et Compétences - mention spéciale « Démarche Originale » - organisé par la revue Enjeux les Echos.  
Nouvelle création d'actions nouvelles qui porte le capital social à 610.700 €.  
Le chiffre d'affaires se porte à 10,43 M€.

**2003** : Implantation de la Société PROSERVIA sur la région NORD avec l'ouverture de l'agence de Lille.  
 La Société PROSERVIA est classée 79<sup>ème</sup> entreprise nationale et 9<sup>ème</sup> entreprise régionale au Top 100 organisé par le journal L'Entreprise. Elle reçoit le Trophée "Nouvelles Technologies et Communication" pour la région ouest organisé par ERNST&YOUNG et le magazine L'Entreprise.  
 Lancement de l'offre de téléservices ZenIT : Nouveau service de télé assistance pour la gestion, la surveillance quotidienne et la résolution d'incidents informatiques depuis le centre de supervision basé à Carquefou. La Société PROSERVIA reçoit l'agrément Formation.  
 Mise en place d'un second plan BCE pour fidéliser de nouveaux arrivants.  
 Augmentation de capital à 618.750 € par création d'actions nouvelles.  
 Le chiffre d'affaires se porte à 10,66 M€.

**2004** : Implantation sur la région Niortaise avec l'ouverture de l'agence de NIORT.  
 La Société PROSERVIA est classée 74<sup>ème</sup> entreprise nationale et 6<sup>ème</sup> entreprise régionale au Top 100 organisé par le journal L'Entreprise. Thierry CONGARD est lauréat des Victoires des Autodidactes 2004 pour la Région Ouest, organisé par HARVARD BUSINESS SCHOOL et le Cabinet MAZARD.  
 La Société PROSERVIA reçoit, pour la deuxième année consécutive, le Trophée "Nouvelles Technologies et Communication" pour la région ouest organisé par ERNST&YOUNG et le magazine L'Entreprise.  
 Création de l'entité PROVIALIS spécialisée en Ingénierie d'Infrastructure (conseil/expertise, déploiement/migration, offres Zen et Formation).  
 Le chiffre d'affaires PROSERVIA se porte à 14,5 M€.

**2005** : Ouverture des agences de RENNES et LANNION.  
 La Société PROSERVIA est classée 79<sup>ème</sup> entreprise nationale et 10<sup>ème</sup> entreprise régionale au TOP 100 organisé par le journal "L'Entreprise".  
 La Société PROVIALIS devient filiale à 52% de la Société PROSERVIA.  
 Le chiffre d'affaires du Groupe PROSERVIA proforma se porte à 19.779 M€.

**2006** : La Société PROSERVIA rachète 100% de la société SIMECOM créée en 2001, SSII spécialisée en Ingénierie de Développement dans les domaines de compétence du multimédia, de la TV Numérique, du développement objet et de l'informatique décisionnelle. La Société SIMECOM appartenait à 51% à Thierry CONGARD, Président fondateur du Groupe PROSERVIA, et à 49% à Gilbert Bon, Directeur Général de la Société SIMECOM.

## 5.2 Investissements

### 5.2.1 Description des principaux investissements réalisés par le Groupe PROSERVIA au cours des 3 derniers exercices

En Euros	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2005 Proforma
Immobilisations Incorporelles	2 374	6 100	59 272	62.015
Immobilisations Corporelles	51 082	104 256	548 773	742.625
Immobilisations Financières	2 611	19 895	39 476	49.880
<b>TOTAL</b>	<b>56 067</b>	<b>130 251</b>	<b>647 521</b>	<b>854 520</b>

Les immobilisations incorporelles correspondent intégralement à des concessions et des brevets.

### 5.2.2 Descriptions des principaux investissements en cours

Les investissements réalisés par le Groupe PROSERVIA depuis le début de l'exercice en cours sont les suivants :

En Euros	2006
Immobilisations Incorporelles	150 000 (ERP)
Immobilisations Corporelles	30 000
Immobilisations Financières	
<b>TOTAL</b>	<b>180 000</b>

### 5.2.3 Description des principaux investissements futurs

Un investissement de 150 K€ relatif à la mise en œuvre d'un logiciel intégré d'ERP est prévu au cours de l'exercice 2006.

Un protocole d'accord a été signé pour le rachat de 100% des actions de la Société SIMECOM avec une cession effective le 11 mai 2006.

## 6. APERCU DES ACTIVITES

### 6.1 Principales activités

#### 6.1.1 Les activités du groupe et de ses filiales

Le Groupe PROSERVIA est une société de Services en Ingénierie Informatique proposant une offre de services dédiée aux systèmes d'information auprès d'une clientèle essentiellement de grands comptes. Les 3 entités du groupe : PROSERVIA – SIMECOM et PROVIALIS offrent aux clients du Groupe des solutions complètes à forte valeur ajoutée.

Le Groupe PROSERVIA comprend 3 entités qui offrent une complémentarité de services :

- La Société PROSERVIA est spécialisée en Ingénierie de Production. Elle assure la production quotidienne et la pérennité des infrastructures du système d'information.
- La Société SIMECOM est spécialisée en Ingénierie de Développement. Ses domaines de compétence vont du multimédia, de la TV Numérique, au développement objet et à l'informatique décisionnelle.
- La Société PROVIALIS est spécialisée en Ingénierie d'Infrastructure. Elle propose des services en conseil/expertise, déploiement/migration, offres Zen et Formation.

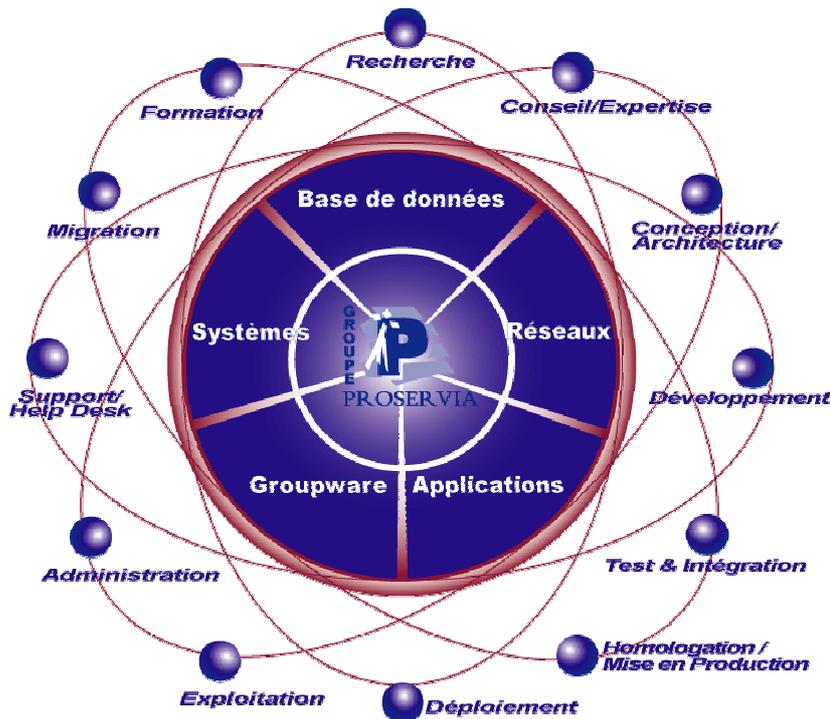
Thierry CONGARD a, lors de la constitution de la société PROSERVIA, axé son développement sur le monde de la production informatique, par opposition au monde du développement applicatif.

Cette spécificité a assuré la croissance de l'entreprise à ses débuts, et lui a permis de continuer à développer son activité pendant les années 2001 à 2003, alors que nombre de ses concurrents connaissaient une récession, voire des difficultés plus importantes encore.

Les consultants, ingénieurs et techniciens du Groupe PROSERVIA sont en mesure d'intervenir en amont pour les missions d'expertise et de conseil ainsi qu'en aval pour la construction, l'intégration, l'exploitation et l'infogérance de systèmes d'informations.

***Une offre globale adaptée à tous les besoins informatiques***

***3 entités - 10 Agences - 369 personnes à ce jour***



Le Groupe PROSERVIA intervient auprès de ses clients sous forme d'Assistance Technique (AT), de projet forfaitaire ou d'infogérance/TMA (Tierce Maintenance Applicative).

### **L'assistance technique**

L'assistance technique correspond à l'intervention de compétences techniques qualifiées sur des durées définies conjointement, en renfort des équipes client existantes.

Elle permet au Groupe PROSERVIA de cibler tous les secteurs d'activité et représente la plus grosse part du chiffre d'affaires du Groupe PROSERVIA.

Avec de faibles frais de structure, le Groupe PROSERVIA dispose de plus de souplesse vis-à-vis de ses concurrents. La sélection et la qualité dans le recrutement des effectifs opérationnels est un point stratégique pour la pérennité et le développement de la relation avec les clients et les collaborateurs du Groupe.

Quelques références de prestations en Assistance Technique :

Société	Client	Intitulé
PROSERVIA	MACIF DIT	Pilotage des serveurs UNIX, MVS et Windows (12 techniciens)
	France TELECOM TRANSPAC	Supervision des réseaux complexes internationaux et production de nouveaux réseaux (7 techniciens)
	YVES ROCHER	Support système et applicatif des utilisateurs du siège (5 techniciens)
SIMECOM	MACIF	Conseil / expertise en architecture J2EE
	France Télécom R&D	Optimisation logiciel de solution de codage MPEG-4
	THALES	Conception de portails J2EE dans le cadre du projet MaLigneTV
PROVIALIS	GRUPE BERNARD CAMUS	Accompagnement au management du système d'Information (1 Consultant)
	GRUPE ATIS REAL	Assistance à l'installation d'un outil de supervision des serveurs, routeurs et commutateurs (1 Ingénieur)
	QUO VADIS	Conseil pour la validation d'architecture en environnement TSE / Citrix (1 Consultant)

### **Le projet forfaitaire**

La réalisation de projets forfaitaires correspond à un ensemble d'actions à entreprendre afin de répondre à un besoin défini dans des délais fixés. Le Groupe PROSERVIA propose la prise en charge globale de projets en s'engageant sur les résultats et les délais tout en contrôlant la qualité de service.

Pour un projet, le Groupe PROSERVIA peut se positionner comme maître d'ouvrage (définition, objectifs, coûts et calendrier du projet) ou maître d'œuvre (réalisation de l'ouvrage dans les conditions fixées par la maîtrise d'œuvre).

Pour ce type de contrat, le Groupe PROSERVIA s'appuie sur une méthodologie de gestion de projet ayant pour objectifs d'assurer la coordination des acteurs et des tâches dans un souci d'efficacité et de rentabilité.

Le Groupe PROSERVIA cible tous les secteurs d'activité, des grands comptes aux PME-PMI.

Quelques références de prestations en Projet Forfaitaire :

Société	Client	Intitulé
PROSERVIA	BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE	Migration de l'architecture de messagerie Lotus (4 serveurs et 3000 boîtes-aux-lettres)
	SOCIETE GENERALE	Déploiement de 450 postes de travail Windows XP
	La POSTE	Déploiement de 50 serveurs Windows 2003 dans les agences et bureaux de poste du Gers
SIMECOM	MACIF	Datamart de statistiques commerciales concernant les assurés
	MACIF	Développement d'outils d'analyse de la qualité logiciel
	TDF	Réalisation d'une solution de splicing Vidéo MPEG-4 H.264
PROVIALIS	NORDLINGER SA	Migration Exchange 2000 vers Exchange 2003
	CHAMBRE D'AGRICULTURE 44	Intégration d'une architecture centralisée Citrix Metaframe PS 3.0 (6 serveurs)
	ALLIANCE HOSPITALITY	Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre de la migration de 35 serveurs Windows 2003 des hôtels français et belges

## **L'infogérance et la TMA (Tierce Maintenance Applicative)**

L'infogérance désigne la prestation de service au cours de laquelle un prestataire spécialisé (l'infogérant) prend en charge une partie ou la totalité de l'informatique interne d'une entreprise (client) avec ou sans délocalisation, dans le cadre d'une relation contractuelle pluriannuelle.

Les entreprises ont de plus en plus tendance à externaliser tout ou partie de leurs activités informatiques afin de se concentrer sur leurs activités de base. Ainsi, selon le Syntec, ce marché devrait croître de 6% par an jusqu'en 2007.

A défaut de proposer des contrats d'infogérance globaux, le Groupe PROSERVIA a choisi l'infogérance partielle par laquelle les entreprises sous-traitent quelques éléments de leur informatique. L'infogérance partielle est un moyen pour ces clients de procéder par étapes, de mesurer la qualité de service, d'éviter une trop grande dépendance de son fournisseur, et, enfin, d'écartier un conflit social.

Pour le Groupe PROSERVIA, un des intérêts principaux de ces contrats est leur pérennité puisqu'ils sont généralement conclus pour des durées de 3 à 5 ans.

Parmi les nombreux services d'infogérance existants, le Groupe PROSERVIA s'est spécialisé sur les services suivants :

- Infogérance d'Infrastructure et de Production (PROSERVIA)
- Tierce Maintenance Applicative (SIMECOM)
- Micro-Infogérance (PROVIALIS)

La Société PROSERVIA propose ainsi l'infogérance d'Infrastructure et de Production sur les activités suivantes : Service Desk (Hotline 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> niveau), gestion du parc informatique, Pilotage et Exploitation.

La Société SIMECOM dispose aussi d'une offre complète de Tierce Maintenance Applicative (T.M.A.) dont l'objectif consiste à maintenir des logiciels en condition opérationnelle. Quatre types de maintenance sont traités dans notre offre, à savoir la maintenance corrective, la maintenance adaptative, la maintenance évolutive et la maintenance curative.

La Société PROVIALIS propose un contrat de « Micro-Infogérance » au travers de son offre ZenIT à destination des PME-PMI. Cette offre de Téléservice cible leur système d'information et comprend la surveillance continue, la vérification et l'analyse préventive, la fiabilisation des serveurs et la résolution des incidents en majeure partie à distance.

Quelques références de prestations en Infogérance et TMA :

<b>Société</b>	<b>Client</b>	<b>Intitulé</b>
<b>PROSERVIA</b>	SANOFI-AVENTIS	Pilotage d'Exploitation des applications et serveurs de production multi-sites (150 serveurs Windows et Unix - 24/24h - 365/365j)
	SOCIETE GENERALE	Administration des systèmes dédiés (intégration applicative et administration des bases de données, 1200 utilisateurs)
	ALLIANCE HOSPITALITY	Support Hotline systèmes et applications métiers (1500 utilisateurs - 24/24h - 365/365j)
<b>SIMECOM</b>	France Télécom R&D	TMA pour les Kits de connexion Wanadoo (17 personnes)
	MACIF	TMA outils de déploiement et mise en production logiciels
	THOMSON	TMA d'un décodeur audio MPEG4-AAC
<b>PROVIALIS</b>	GROUPE TRONICO	Contrat ZenIT (8 serveurs et 170 postes de travail)
	VENDEE EAU	Contrat ZenIT (5 serveurs et 50 postes de travail)
	SOPITRA	Contrat ZenIT (5 serveurs et 45 postes de travail)

## **Répartition du Chiffre d'Affaires entre Assistance Technique, Projets forfaitaires et Infogérance :**

(En pourcentage)	<b>2004</b>	<b>2005</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>	100 %	100 %
<i>Assistance Technique</i>	87 %	86 %
<i>Projets Forfaitaires</i>	4 %	2 %
<i>Infogérance</i>	9 %	12 %

**Positionnement des trois entités du groupe :**

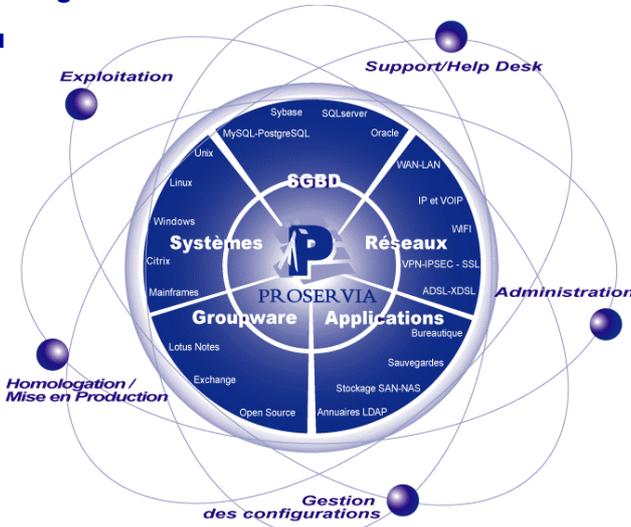
**I- PROSERVIA**

PROSERVIA, SSII Spécialisée en Ingénierie de Production



- **Exploitation (Pilotage / Supervision)**
- **Support / Help Desk**
- **Administration / Gestion des configurations**
- **Homologation / Mise en Produ**



La Société PROSERVIA est spécialisée en ingénierie de production informatique, c'est-à-dire l'accompagnement de ses clients, grands comptes principalement, dans la gestion quotidienne de leur système d'information (industrialisation, optimisation des performances, exploitation, supervision et administration des systèmes/réseaux, support téléphonique, assistance de proximité et gestion de parcs) dans les environnements systèmes Microsoft, UNIX, LINUX et Mainframe.

Dans ce contexte de gestion des services informatiques, la société PROSERVIA a choisi depuis 2005 de s'appuyer fortement sur un référentiel méthodologique reconnu : ITIL (Information Technology Infrastructure Library). Ainsi, au travers de ce référentiel, devenu un standard très apprécié, PROSERVIA souhaite soutenir la stratégie de ses clients au travers de services adaptés aux attentes de leurs besoins métiers (business). C'est plus particulièrement au travers de ses contrats d'infogérance que la société PROSERVIA s'appuie sur ITIL, avec une approche plus industrielle, un contrôle du bon niveau de moyens employés pour le bon niveau de service et une recherche d'amélioration permanente. L'ensemble de la Direction Technique (Directeur Technique et Responsables Techniques d'Agences) a été formée à ITIL (cours officiels). A ce jour, trois d'entre eux sont certifiés ITIL Foundation Certificate in IT-Service Management (certification EXIN).

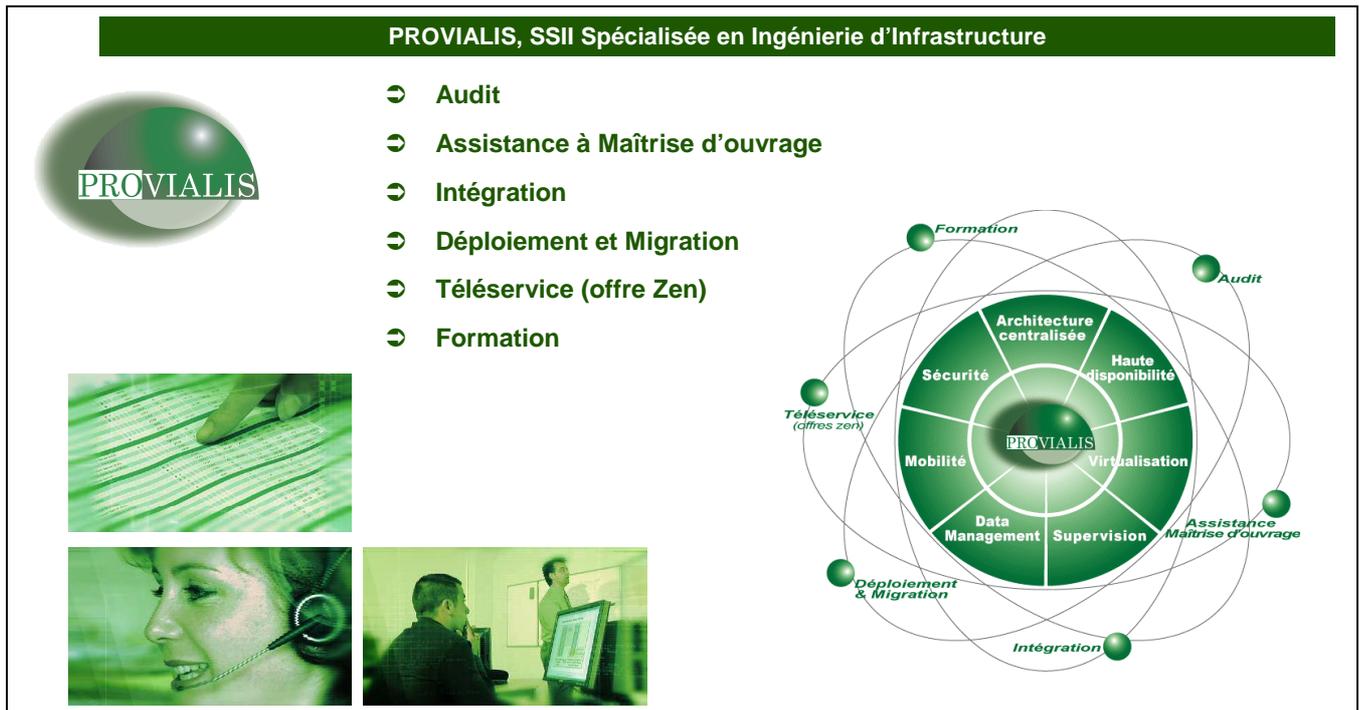
La société PROSERVIA a appuyé son expertise sur l'ensemble des éléments de l'infrastructure informatique (Systèmes, Réseaux, Bases de données, Groupware/Messagerie, applications et outils de production). Elle peut ainsi prendre en charge les métiers suivants :

- **L'exploitation** : assurer la continuité de service des systèmes informatiques en s'appuyant sur les activités de prévention (pilotage/supervision) et les actions de résolution de tout arrêt de production dans le respect de règles définies.
- **Le support / help desk** : le Help Desk représente un Centre de Support qui permet la gestion, la coordination et la résolution des dysfonctionnements informatiques, et ce, dans le respect de délais spécifiés dans un contrat de service. La résolution peut s'effectuer à distance ou sur site.
- **L'administration** : Il s'agit d'administrer les outils, les systèmes ou les réseaux principalement. Cette activité concerne l'organisation et l'optimisation des ressources, la gestion des accès utilisateurs, le suivi des performances et l'élaboration des règles d'utilisation.
- **La mise en production** : Installation et intégration de nouveaux outils, systèmes ou réseaux dans l'environnement de production. Toute mise en production est généralement précédée d'une phase d'homologation pour s'assurer de la maîtrise des impacts de l'intégration.

**Evolution du chiffre d'affaires de PROSERVIA**

(En Euros)	2003	2004	2005
<b>Chiffre d'affaires</b>	10.648.907	14.471.711	15.861.413

## II- PROVIALIS



En amont de l'Ingénierie de production proposée par la société PROSERVIA, la société PROVIALIS se positionne en tant qu'expert dans l'Ingénierie d'infrastructure. Cette activité consiste à conseiller, à concevoir et à mettre en œuvre tout ou partie de l'infrastructure informatique des entreprises. La société PROVIALIS apporte donc une forte complémentarité au sein du Groupe PROSERVIA.

Constituée le 1<sup>er</sup> octobre 2004, la société PROVIALIS a des objectifs clairs et ambitieux de :

- Capitaliser sur ses profils experts et sur ses expériences de projets réussis,
- Accompagner ses clients sur du long terme avec des projets sûrs et pérennes.

La société PROVIALIS a appuyé son expertise sur des technologies incontournables en Ingénierie d'infrastructure informatique (architecture centralisée, haute-disponibilité, virtualisation, supervision, data-management, sécurité et mobilité). Elle concentre son activité sur les domaines suivants :

- Le Conseil et l'Expertise
- Les Déploiements et Migrations,
- La Formation (à destination des entreprises et des professionnels),
- Le Téléservice (offre « ZEN » de micro-infogérance à destination des PME/PMI),

Ces domaines demandent l'intervention d'experts techniques capables d'avoir une vision globale de l'environnement du client afin de pouvoir apporter des conseils d'évolution technique prenant en compte l'environnement existant.

### Conseil et Expertise

La société PROVIALIS propose trois types d'intervention associant du conseil et de l'expertise :

- **Audits**
  - Schéma directeur : Détermination des objectifs du client en fonction des besoins métier et de son environnement,
  - Retour sur investissement (ROI) : étude de budget par rapport aux projets envisagés,
  - Contrat de services : formalisation des services fournis aux utilisateurs avec engagements,
  - Cahier des charges techniques : proposition de solutions techniques adaptées,
  - Dysfonctionnements : analyse, préconisations et résolution,
  - Plan de Reprise d'Activité Informatique : identification des risques et mise en œuvre de plans d'action.
- **Assistance à maîtrise d'ouvrage**
  - Réalisation de cahiers des charges (pour organismes publics et Privés),
  - Assistance au dépouillement des réponses et au choix de la solution technique retenue.
- **Intégration**
  - Design d'architectures complexes,
  - Maquettage (test et validation),
  - Mise en production,
  - Conduite du changement,
  - Transfert de compétences.

## **Déploiement et migration**

En réponse aux projets d'extension et d'évolution des systèmes d'information des entreprises de toute taille, la société PROVIALIS propose son expertise pour les activités suivantes :

- Déploiement de serveurs ou postes de travail (pour les petits ou très grands parcs informatiques, sur l'ensemble du territoire français),
- Déploiement d'imprimantes réseaux ou locales,
- Déploiement de matériels réseaux (commutateurs, routeurs...),
- Migration de systèmes d'exploitation ou évolution majeure de version (serveurs ou postes de travail),
- Migration de systèmes de messagerie, de bases de données ...

La société PROVIALIS assure la maîtrise d'œuvre complète de ces projets (Vérification d'Aptitude, Validation de Service Régulier et Recette) et propose donc une solution « clé en main » à ses clients.

## **Le Téléservice : offre ZEN**

La Société PROVIALIS développe une offre spécifique, destinée prioritairement aux PME / PMI et aux collectivités locales, baptisée "Zen". L'offre Zen fait partie de l'activité de Téléservice. Cette offre de maintenance permet aux PME / PMI de disposer d'une surveillance et d'un soutien permanent, indispensables à leurs contraintes journalières de productivité.

Contrairement à une maintenance classique (résolution sur site, hotline), l'offre Zen apporte un soutien permanent et une optimisation du budget grâce à :

- Télé-surveillance : Sécurisation stratégique du système d'information, remontée d'alertes instantanée,
- Fiabilisation / Optimisation : Expertise et conseil personnalisés, mise à jour, passage de correctifs, réglages et configurations,
- Résolution à distance : Réactivité immédiate, hotline illimitée, prise de main à distance,
- Suivi, Websynthèse : Etat de fonctionnement du parc, historique et rapport d'intervention accessibles par internet,
- Résolutions sur site : Illimitées ou limitées, engagement sur le service et sur le résultat.

## **La formation**

L'activité Formation propose des sessions de formations adaptées de l'exploitation informatique du client (logiciels, réseaux, bureautique) à sa compréhension (management, communication).

PROVIALIS propose une palette de services complète :

- Ingénierie de formation
  - une approche et une méthode pédagogique internes, des outils capables de mesurer les acquis pendant et à l'issue de la formation.
  - définition des parcours pédagogiques et mise en place des plans de formations personnalisés ; identifier les acquis, les besoins, permettant de définir les objectifs pédagogiques
- Formation

PROVIALIS propose des formations inter établissement, intra établissement et à distance. Elle intervient sur les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, la Bureautique, la Publication et les Ressources Humaines.
- Animation de Conférences, séminaires...
- Formations par Alternance.

## **Répartition du Chiffre d'Affaires entre les trois activités de Provalis :**

(En millions d'euros)	2003	2004	2005
<b>Chiffre d'affaires</b>		Sur 3 mois	Sur 12 mois
<i>Intégration</i>		41 935	19 4315
<i>Formation</i>		8 255	23 1056
<i>Téléservices (Offre Zen)</i>		34 151	80 253

### III- SIMECOM

SIMECOM , SSII Spécialisée en Ingénierie de Développement



- Conseil, expertise, assistance à maîtrise d'œuvre et d'ouvrage
- Recherche & Développement
- Conception et réalisation d'applications
- Test et intégration









La Société SIMECOM est une Société de services informatiques spécialisée dans le conseil, la conception et la réalisation d'applications orientées exclusivement nouvelles technologies et appliquées aux domaines de l'informatique technique et de l'informatique de gestion.

La Société SIMECOM décline ses prestations au travers de quatre types d'intervention, à savoir :

- Le Conseil, expertise, assistance à maîtrise d'œuvre et d'ouvrage,
- La Recherche & Développement
- La Conception et réalisation d'applications,
- Le Test et intégration

Ses prestations s'adressent à deux secteurs de clientèles différents, à savoir :

- L'Informatique technique :  
Dès sa création en septembre 2001, la Société SIMECOM a saisi l'opportunité de développer de fortes compétences dans le domaine du Multimédia et de la Télévision Numérique au travers du protocole MPEG-4. Cette nouvelle norme définit au niveau international les formats d'échanges et de transferts des flux Multimédia (vidéo, audio et 3D) et permet aujourd'hui des gains 2 à 4 fois supérieurs par rapport à l'ancienne norme MPEG-2. Ces performances permettent désormais d'envisager de produire des services Multimédia sur tout type de terminaux (TV Haute Définition, PC, Smartphone, PDA, Mobiles...).

Précurseur dans le monde des SSII sur cette technologie, la Société SIMECOM a développé une forte expertise en travaillant au départ en partenariat avec France Télécom R&D. Cette avance lui a permis d'une part d'exporter ses compétences vers d'autres clients majeurs du domaine (Thomson, Thalès, TDF) et d'autre part, par sa participation à des projets innovants avec des laboratoires de recherche, de continuer à développer et maintenir son avance sur ses concurrents directs.

La Société SIMECOM s'est également positionnée sur le marché très porteur du Multimédia en mobilité.

- L'informatique de gestion :  
De la même façon, dans le domaine de l'informatique de gestion, la Société SIMECOM a misé dès le début sur les technologies de pointes. Trois options techniques ont été retenues, les technologies de développement Java, l'objet de Microsoft (.net) et l'informatique décisionnelle. Dans ce domaine, ses clients sont essentiellement les grands donneurs d'ordre du monde tertiaire (Banque, Assurance, Public). Ses prestations dans ce domaine concernent le conseil en architecture, l'assistance à la maîtrise d'œuvre et d'ouvrage, la conception et la réalisation d'applications (assistance technique et projet forfaitaire). La demande pour ces technologies est très forte et la Société SIMECOM prévoit une forte croissance de son activité sur ce secteur.

#### **Evolution du Chiffre d'Affaires de SIMECOM :**

(En Euros)	2003	2004	2005
<b>Chiffre d'affaires</b>	863 456	1 997 018	4 178 638

## **Récapitulatif de la répartition du Chiffre d'affaires par secteurs d'activité pour le groupe PROSERVIA**

<b>Secteur d'activité</b>	<b>2004</b>	<b>Proforma 2005</b>
Banques, Assurances	35%	28%
Secteur Tertiaire	21%	23%
Industries	38%	47%
Secteur Public	6%	2%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

### 6.1.2 La maîtrise des différentes technologies

Concernant les technologies, le Groupe PROSERVIA s'est toujours attaché à maîtriser les technologies émergentes, et ceci grâce à l'ensemble des informations qu'elle a pu obtenir de la part de ses principaux clients concernant leurs choix et orientations.

L'originalité de l'approche commerciale du Groupe PROSERVIA consiste à offrir une solution à un problème posé, sans chercher à priori à imposer une solution technique particulière ou un produit particulier. Le Groupe PROSERVIA devient de ce fait un véritable conseil de l'entreprise cliente en toute indépendance des fournisseurs de produits, avec lesquels le Groupe peut disposer, par ailleurs, d'accords en matière de formation de ses consultants ou d'expérimentation de nouvelles versions de logiciels.

Le Groupe PROSERVIA a également été certifié avec les partenaires suivants :

- Microsoft Gold Certified Partner (domaines d'expertise : Networking infrastructure solutions – Advanced infrastructure solutions)
- Citrix Gold Certified Solution Advisor, pour les solutions d'infrastructure centralisée et distribuée
- Cisco System, pour les applications réseaux Internet
- Sonicwall Silver Partner, pour les solutions de sécurisation Internet (firewall...)
- France Telecom Distributeur Certifié (solutions nomadisme, réseaux data et convergence IP)

Il convient de noter qu'aucun de ces partenariats n'implique d'obligation contractuelle de la part du Groupe PROSERVIA et en particulier d'accord de distribution des produits visés.

Plus particulièrement, la Société SIMECOM détient une spécialisation technologique de pointe axée sur la norme de compression de flux multimédia MPEG-4.

Le savoir-faire du Groupe PROSERVIA consiste dans sa capacité à proposer et mettre en oeuvre des solutions sur mesure et en toute indépendance.

### 6.1.3 Une organisation commerciale tournée vers le client

Dans chacun de ses domaines d'activités, le Groupe PROSERVIA a toujours basé son approche commerciale sur une analyse approfondie des besoins spécifiques de ses clients.

La qualité de l'approche commerciale associée à une organisation assurant une forte réactivité permettent au Groupe d'offrir la réponse la mieux adaptée dans le meilleur délai. Chaque réponse est adaptée et personnalisée aux besoins du client et argumentée systématiquement auprès des décideurs.

Par ailleurs, le Groupe a poursuivi une politique d'implantation en région, même en période de crise économique, pour être au plus proche de ses clients et dispose aujourd'hui des agences suivantes :

- Nantes
  - Rennes
  - Lannion
  - Niort
- } Région Ouest
- Toulouse
  - Bordeaux
- } Région Sud-Ouest
- Aix en Provence
  - Lyon
- } Région Sud-Est
- Lille
  - Paris (Saint Cloud)
- } Région Nord et Parisienne

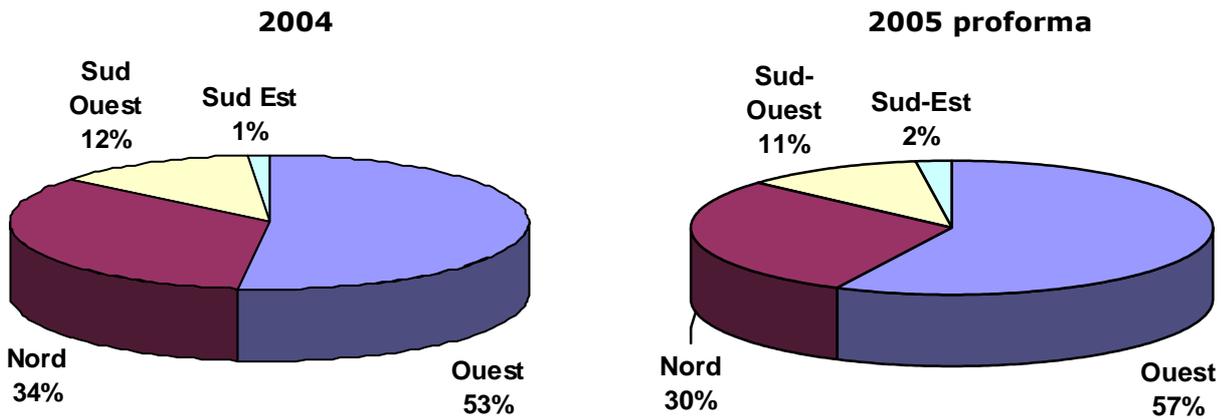
Le Groupe PROSERVIA a deux méthodes d'implantation dans une région ou une ville :

- à partir de clients existants qui constituent une base importante pour le démarrage d'une agence. Par ailleurs, dans cette configuration, la rentabilité de l'agence est quasiment immédiate,
- en l'absence de clients existants. Dans ce cas, le Groupe PROSERVIA réalise une étude de marché sur place et juge du potentiel de l'implantation de cette nouvelle agence.

L'objectif final est donc d'avoir le maillage le plus complet du territoire français.

La structuration du réseau commercial du Groupe PROSERVIA s'appuie sur des directeurs de région, des directeurs d'agence et des commerciaux.

La répartition du chiffre d'affaires consolidé entre les différentes régions est la suivante pour 2004 et 2005



## 6.2 Principaux marchés

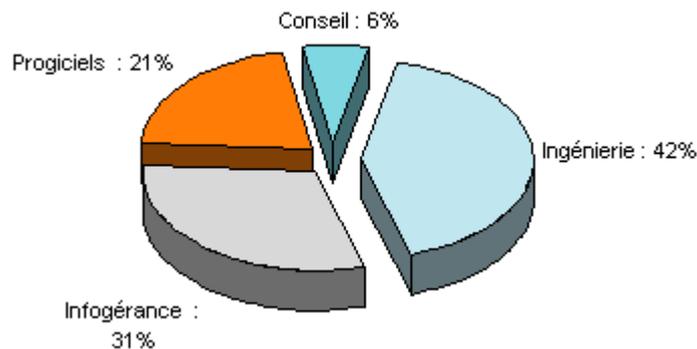
### 6.2.1 Présentation du marché des sociétés de services informatiques

Le Marché dans lequel évolue le Groupe PROSERVIA, celui des logiciels et services informatiques, est d'environ 31.5 milliards d'euros et compte environ 337 000 salariés (source : syntec informatique). Dans un contexte économique peu dynamique, ce secteur prouve son caractère stratégique pour les entreprises avec une activité en hausse de +6% au premier semestre 2005, et la reprise du recrutement dans le secteur, (création de 30.000 emplois bruts, pour 6 à 8.000 créations d'emplois nets –(source : syntec informatique). Les prix des services proposés sont stabilisés et affichent même une hausse sur des compétences spécifiques.

Les entreprises du secteur, obligées de dégager toujours plus de ressources pour pouvoir financer leurs projets de développement, sont poussées soit à la concentration, soit à différencier leur offre (spécialisation technologique et/ou géographique).

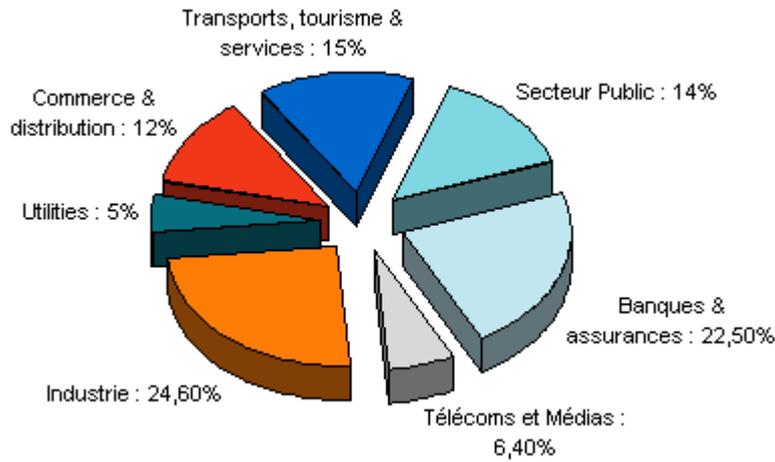
La part des éditeurs de logiciels est d'environ 40%, et celle des SSII, qui nous intéresse particulièrement, de 60%. La part de PME (CA<15Meuros) est très légèrement supérieure (52%) à celle des grandes entreprises (CA>15Meuros). (source : syntec informatique).

### Découpage par activité:



Les activités qui intéressent le Groupe PROSERVIA constituent 79% du marché global des logiciels et des services informatiques, 42% pour l'ingénierie, 31% pour l'infogérance et 6% pour le conseil (source : syntec informatique).

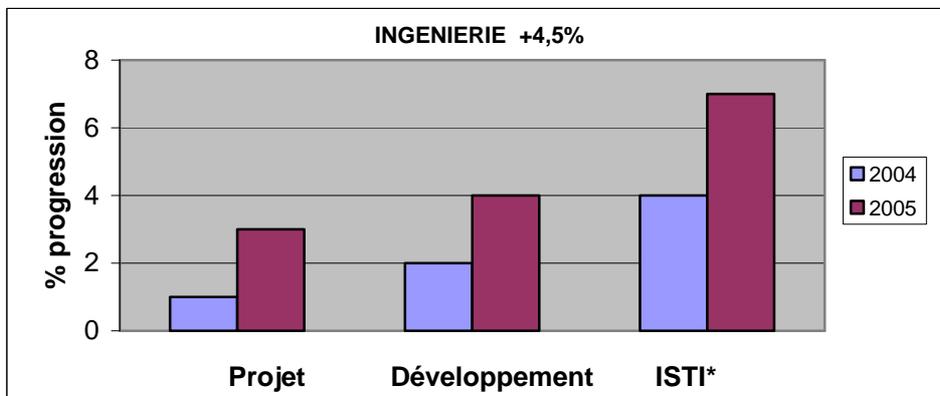
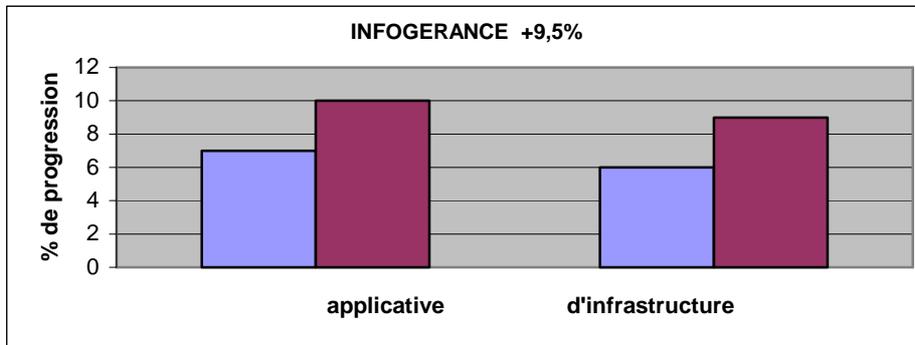
Découpage par marché:



(Le marché se ventile en de très nombreux secteurs d'activité, bien que les plus grosses parts de marché concernent essentiellement les grandes entreprises, tous secteurs confondus.)

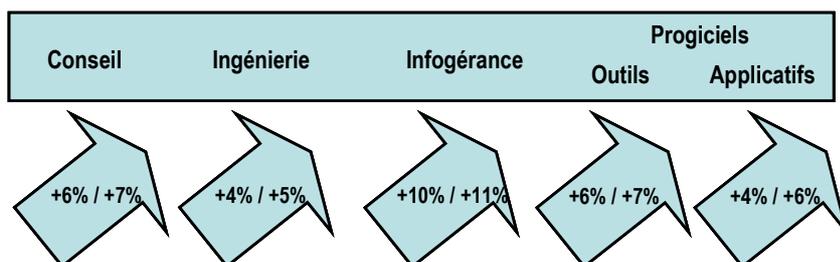
Les entreprises du secteur sont toujours confrontées à une concurrence accrue sur leurs marchés. Les constructeurs et les distributeurs ont élargi la gamme de leurs services à la maintenance et au conseil. Les sociétés de conseil ont envahi le terrain de l'organisation informatique. Cette configuration oblige les entreprises à développer de nouvelles activités, à repenser des stratégies globales et à envisager des fusions-acquisitions. L'année 2005 fut ainsi une année importante en terme de croissance externe. En effet, 82 transactions furent réalisées, soit 37% de plus que les 60 de 2004. Les entreprises concernées représentent un chiffre d'affaires combiné de 1.68 milliards d'euros et ont pour la plupart des revenus inférieurs à 7.5Meur. En outre le marché français des SSII reste très atomisé avec 350 entreprises dont les chiffres d'affaires sont inférieurs à 15Meur, ce qui explique peut-être aussi cette tendance à la concentration. Enfin la marge opérationnelle oscille pour 2005 en moyenne autour de 7%.

Pour les métiers qui intéressent le Groupe PROSERVIA, la croissance était au rendez-vous au premier semestre 2005. En effet, la première a progressé de 4.5% en moyenne et la seconde de près de 10%, par rapport au premier semestre 2004 (source : syntec informatique).



ISTI: information scientifique, technique & industrielle

### Croissance estimée 2005/2004 pour les activités du secteur (en %)



Quant aux anticipations, elles sont encourageantes. En effet on s'attend à ce que le marché des services informatiques progresse de 6 à 9% par an dans les 5 années à venir (sous l'hypothèse d'une inflation de 1.5 à 2%). Cet optimisme s'explique par la présence de plusieurs moteurs de croissance, ainsi par exemple de la tendance des entreprises à toujours plus externaliser.

Avec le départ à la retraite de la génération du baby-boom, les sociétés vont avoir probablement tendance à ne pas réemployer des informaticiens en interne mais à faire appel aux nombreuses SSII présentes sur le marché. Par ailleurs, l'élargissement du marché européen va aussi nécessairement entraîner des investissements technologiques ainsi que des recours à la sous-traitance. Qui plus est, la part de l'externalisation dans les investissements informatiques des entreprises devrait être de près de 45% en 2010, contre 38% en 2003.

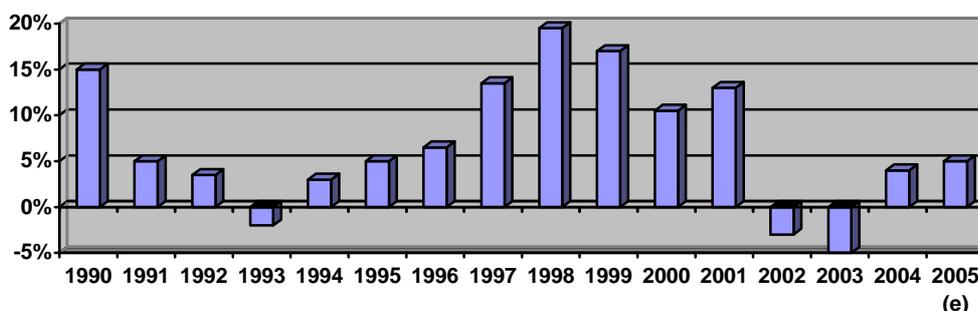
Enfin, du fait de la forte pression des clients sur les prix (et même s'ils se stabilisent), les SSII sont poussées, d'une part, à l'industrialisation, et d'autre part à l'offshore (transfert ou développement d'activités internes vers une filiale située à l'étranger).

Même si la réalité ne dépasse pas aujourd'hui 2% du chiffre d'affaires des services, ce phénomène connaîtra une probable accélération dans les prochaines années.

Dès aujourd'hui, la capacité à maîtriser et à piloter cette transformation doit être considérée comme un enjeu majeur pour les entreprises du secteur, les clients, les salariés et les Pouvoirs Publics.

### **6.3 Evènements exceptionnels ayant influencé les activités ou les marchés de la société**

D'une manière générale, si le marché informatique retrouve progressivement de la croissance, le marché a pu connaître par le passé des variations à la hausse ou à la baisse significatives. Après des années de fortes croissances avec des évolutions technologiques majeures et des facteurs conjoncturels qui pouvaient représenter le passage à l'Euro et l'an 2000, le secteur informatique a connu une crise sectorielle importante durant les années 2002 et 2003. Le graphe présenté ci-dessous retrace l'évolution du marché durant les 15 dernières années :



Source : Syntec

Dans un contexte difficile durant les années 2002 et 2003 avec une baisse générale d'activité et une pression sur les prix, la Société PROSERVIA a su maintenir un haut niveau de rentabilité et la croissance de son chiffre d'affaires :

M€	2001	2002	2003
Chiffre d'affaires	9,74	10,46	10,77
Résultat d'exploitation	1,77	1,46	1,37
Résultat net	0,98	0,86	0,78

### **6.4 Dépendance de la société vis à vis de brevets, licences ou autres**

Comme indiqué dans le paragraphe 6.1.3, le Groupe PROSERVIA a toujours choisi de se doter des compétences et moyens techniques requis par un client au cours de son évolution technologique, en mettant en œuvre les meilleurs outils quel que soit leur provenance.

Dans ce contexte, le Groupe PROSERVIA n'a pas de dépendance vis-à-vis de tel ou tel acteur du marché. Il se positionne en situation d'intégrateur dans un marché où les solutions sont nombreuses.

## 6.5 L'univers concurrentiel de la société

Le Groupe PROSERVIA est majoritairement positionné dans la région Ouest comme en témoigne la répartition du chiffre présenté dans le paragraphe 6.1.3.

La société est confrontée à plusieurs types de concurrences :

Les concurrents dans les métiers des Sociétés PROSERVIA et PROVIALIS

- une concurrence émanant d'acteurs nationaux, voire internationaux que sont :
  - o Sogéti
  - o Alten
  - o Neurons
  - o STÉRIA
  - o OSIATIS
  - o GFI Informatique
  - o Tibco
  - o ...
  
- une concurrence d'acteurs de tailles plus modestes et avec pour certains un positionnement unique dans la région Ouest :
  - o ENI Services
  - o AIS
  - o KAPPA
  - o ITS SEEVIA Group
  - o ...

Les concurrents dans les métiers de la Société SIMECOM :

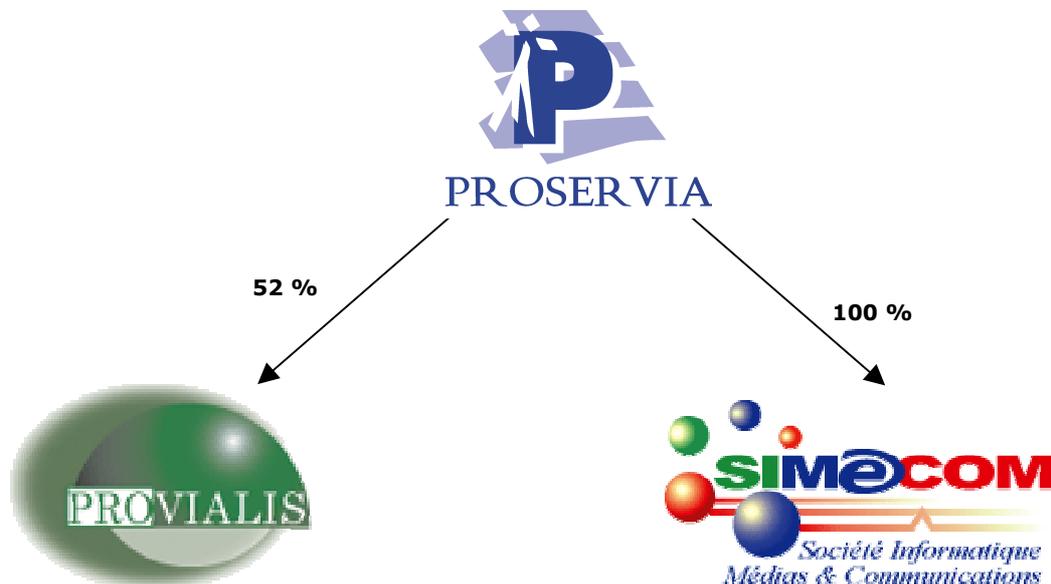
- une concurrence émanant d'acteurs nationaux, voire internationaux que sont :
  - o Alten
  - o Altran
  - o SII
  - o Silicomp
  - o Teamlog
  - o SOPRA
  - o Unilog
  - o Devoteam
  - o ...
  
- une concurrence d'acteurs de tailles plus modestes et avec pour certains un positionnement unique dans la région Ouest :
  - o BBS One,
  - o Ondime
  - o Quartz Data Telecom
  - o ...

## 7. ORGANIGRAMME

### 7.1 Présentation générale du Groupe

Avant introduction en bourse, la Société PROSERVIA est détenue à plus de 97 %, directement ou indirectement, par Monsieur Thierry Congard .

### 7.2 Présentation des sociétés du Groupe



#### PROVIALIS

Société par Actions Simplifiées au capital de 40 000 €, dont le siège social est La Fleuriaye – 1 rue Augustin Fresnel – 44470 CARQUEFOU, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NANTES sous le numéro B 479 079 014.

La Société PROSERVIA détient 52 % de sa filiale PROVIALIS. Les 48 % de détention de capital complémentaire sont détenus par des salariés de la société PROVIALIS. Il y a 12 salariés qui détiennent chacun 4 % du capital de la Société PROVIALIS.

#### SIMECOM

##### Présentation de l'opération SIMECOM

Avant opérations, le capital de SIMECOM appartenait à 51% à Monsieur Thierry Congard, et à hauteur de 49% à Monsieur Gilbert Bon, actuel Directeur Général et animateur de SIMECOM. Dans le cadre du rachat de SIMECOM, PROSERVIA a réalisé les opérations suivantes :

- apports de 49% des titres détenus par Monsieur Thierry Congard en date du 28 avril 2006 pour un montant de 3.000.000 €. L'apport de titres s'est traduit par une augmentation de capital de PROSERVIA d'un montant de 103.725 €, soit 207.450 actions nouvelles (montant ajusté de la division du nominal). En complément de la mission de commissaire aux apports qui a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Nantes en date du 11 avril 2006 à Monsieur Jacques Boullier, Proservia a également demandé d'apprécier le caractère équitable pour les actionnaires de la société PROSERVIA de la parité d'échange retenue au titre de ces apports. En conclusion de ses travaux, Monsieur Jacques Boullier est d'avis que la rémunération proposée pour l'apport des 19.600 actions SIMECOM conduisant à émettre 103 725 actions PROSERVIA, est équitable (voir ci-après).
- acquisition de 2% des titres détenus par Monsieur Thierry Congard pour la somme de 9.600 € en date du 11 mai 2006,
- acquisition de 49% des titres détenus par Monsieur Gilbert Bon et sa famille pour la somme de 3.000.000 €. Un protocole d'accord pour l'acquisition de ces titres a été signé en date du 24 avril 2006 avec un acte de cession réalisé le 11 mai 2006.  
Par ailleurs, dans la mesure où Monsieur Gilbert Bon continuera à assurer la direction générale de SIMECOM au moins jusqu'au 30 juin 2010, Monsieur Gilbert Bon et sa famille seront susceptibles de percevoir deux compléments de prix, cumulatif le cas échéant, dans les conditions suivantes :
  - **Premier complément de prix** : si le chiffre d'affaires de SIMECOM pour l'exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2007 ou pour l'exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2008 est supérieur ou égal à 7.000.000 € avec une marge commerciale supérieure ou égale à 30% sur l'exercice considéré,

Monsieur Gilbert Bon et sa famille percevront un premier complément de prix fixé à un montant global et forfaitaire de 500.000 €,

- Deuxième complément de prix : si le chiffre d'affaires de SIMECOM pour l'exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009 ou pour l'exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010 est supérieur ou égal à 8.000.000 € avec une marge commerciale supérieure ou égale à 30% sur l'exercice considéré, Monsieur Gilbert Bon et sa famille percevront un second complément de prix fixé à un montant global et forfaitaire de 500.000 €.

### **Rapport d'équité du commissaire aux apports sur l'opération SIMECOM**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En complément de la mission de commissaire aux apports qui m'a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Nantes en date du 11 avril 2006, concernant l'apport de 19 600 actions de la société SIMECOM devant être effectué à votre société, votre société m'a demandé d'apprécier le caractère équitable pour les actionnaires de la société PROSERVIA de la parité d'échange retenue au titre de ces apports.

Mon appréciation sur la valeur des apports fait l'objet d'un rapport distinct.

La rémunération des apports résulte du rapport d'échange arrêté dans le projet d'apport signé par les parties concernées le 3 avril 2006.

Il m'appartient d'exprimer un avis sur le caractère équitable du rapport d'échange. A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes applicables à cette mission. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à vérifier que les valeurs relatives attribuées aux titres apportés et aux actions de la société bénéficiaire des apports sont pertinentes et, d'autre part, à analyser le positionnement du rapport d'échange par rapport aux valeurs relatives jugées pertinentes.

Mon rapport comportera les paragraphes suivants :

- Présentation de l'opération
- Vérification de la pertinence des valeurs relatives attribuées aux titres apportés et aux actions de la société bénéficiaire des apports
- Appréciation du caractère équitable de la rémunération proposée
- Conclusion

## **1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS**

### **11- Contexte**

#### **111- Société dont les titres sont apportés**

La société SIMECOM est une SSII spécialisée en Ingénierie de développement dans les domaines de compétence du multimédia, de la TV numérique, du développement objet et de l'informatique décisionnelle.

SIMECOM est une Société par actions simplifiée au capital de 40 000 €, divisé en 40000 actions. Elle a son siège 12A rue du Patis Tatelin - Bâtiment VIVALIS - 35700 RENNES, et est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES sous le numéro 439 435 397. Créée en octobre 2001, elle a affiché un chiffre d'affaires de 4 192 K€ sur l'exercice 2005 et dégagé un résultat net de 487 K€. Ses effectifs ressortent à 62 personnes au 31/12/2005.

Elle appartient à 51% à Monsieur Thierry CONGARD, Président fondateur du Groupe PROSERVIA, et à 49% à Monsieur Gilbert BON, Directeur Général de SIMECOM.

#### **112- Société bénéficiaire de l'apport**

La société PROSERVIA, bénéficiaire de l'apport, est une SSII spécialisée en ingénierie de production. Elle assure la production quotidienne et la pérennité des infrastructures des systèmes d'information. Elle a axé son développement sur le monde de la production informatique, par opposition au monde du développement applicatif.

Immatriculée au registre du commerce de NANTES sous le N° B 394 026 934, cette société anonyme a été créée en 1994. Son chiffre d'affaires 2005 s'est élevé à 15 990 K€, dégageant un résultat net de 1472 K€. Ses effectifs ressortent à 303 personnes au 31/12/2005.

Son capital, composé de 622 355 actions après exercice des derniers BSPCE, est contrôlé à plus de 93% par la société FIPAMA, société holding détenue à 100% par son Président fondateur, Monsieur Thierry CONGARD.

Proservia envisage de s'introduire au marché ALTERNEXT à la fin du premier semestre 2006.

### **12-Nature et objectifs de l'opération**

L'opération envisagée consiste en une prise de contrôle de SIMECOM par PROSERVIA.

Elle se ferait :

- d'une part par apport par Monsieur CONGARD de 49% des titres SIMECOM
- d'autre part, par acquisition concomitante du solde des actions SIMECOM auprès de Messieurs BON et CONGARD. Le bloc d'actions (49% du capital) cédé par Monsieur BON le sera à un prix identique à celui

retenu pour valoriser l'apport de Monsieur CONGARD soit 3000 K€.

Le rapprochement des deux sociétés permettra :

- d'offrir une gamme de services complémentaires aux clients et de partager l'expertise des deux sociétés
- de mutualiser les moyens
- aux apporteurs de devenir actionnaires d'une société qui devrait prochainement être admise aux négociations du marché Alternext.

### **13- Rapport d'échange retenu et augmentation de capital de la société bénéficiaire des apports.**

L'évaluation totale de la société SIMECOM retenue dans le projet d'apport se déduit de la valeur retenue pour les 19600 actions apportées, soit 49% du capital, ce qui nous donne une valeur globale de 3 000 K€ / 49% = 6122 K€ d'où une valeur unitaire de 153,06 € l'action.

La société PROSERVIA a été valorisée à 18 000 K€ pour 622 355 actions existantes à l'issue de l'exercice des BSPCE, soit une valeur unitaire de 28,92 € l'action (valeur affichée avec un arrondi).

Le rapport d'échange s'établit ainsi à 153,06 / 28,92 soit 5,292 actions PROSERVIA pour une action SIMECOM. Le projet l'exprime différemment en précisant que l'apport de 19600 titres effectué par Monsieur CONGARD serait rémunéré par une augmentation de capital de PROSERVIA de  $3000\text{K€}/18000\text{K€}*622355= 103\,725\text{€}$  (correspondant à 103 725 actions d'un Euro) assortie d'une prime d'émission de 2 896 275 € soit 3000 K€ au total.

## **2- VERIFICATION DE LA PERTINENCE DES VALEURS RELATIVES ATTRIBUEES AUX TITRES APPORTES ET AUX ACTIONS DE LA SOCIETE BENEFICIAIRE DES APPORTS**

### **21- diligences effectuées.**

J'ai mis en œuvre les diligences estimées nécessaires :

- J'ai pris connaissance des rapports des commissaires aux comptes de SIMECOM et PROSERVIA sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2005.
- Je me suis entretenu avec les responsables en charge de l'opération et leurs conseils externes pour prendre connaissance de l'opération proposée et du contexte dans lequel elle se situe.
- J'ai analysé les méthodes de valorisation retenues et recherché des méthodes d'évaluation complémentaires de celles mentionnées dans le contrat d'apport.
- J'ai utilisé pour mes travaux les états prévisionnels établis sous la responsabilité des sociétés concernées sans en auditer les termes.

### **22- Examen et appréciation des critères d'évaluation retenus.**

#### **221- Appréciation de la valeur des titres apportés.**

La société SIMECOM a été valorisée sur la base d'un prix de marché dans le cadre d'une prise de participation majoritaire. En effet, si l'apport effectué par Monsieur CONGARD ne porte que sur une participation minoritaire de 49%, il s'effectue concomitamment à une cession d'un bloc identique d'actions par une tierce personne, Monsieur BON. Cette dernière acquisition, en cours de finalisation, relève d'une opération de gré à gré entre un vendeur et un acheteur indépendants. La valeur ainsi négociée a donc été logiquement retenue pour l'apport précité.

Cette valeur a été validée par une analyse fondée sur l'actualisation des flux prévisionnels de trésorerie.

Les cash flows dégagés sur la période 2006-2010, puis extrapolés à l'infini par le biais d'une valeur terminale et actualisés à un taux de 12,5% légèrement supérieur à celui retenu pour PROSERVIA (soit 10,6%) pour tenir compte de la taille réduite de cette société non cotée et du poids important de ses premiers clients, donnent une valeur de 6025 K€ quasi identique à celle retenue dans le cadre de l'apport et de la cession, soit 6122 K€.

#### **222- Appréciation de la valeur des titres de la société bénéficiaire des apports**

La société PROSERVIA a été valorisée selon la méthode de l'actualisation des flux prévisionnels de trésorerie en excluant SIMECOM du périmètre et en négligeant la contribution de la filiale PROVIALIS.

Les cash flows dégagés sur la période 2006-2010, puis extrapolés à l'infini par le biais d'une valeur terminale, et actualisés à un taux de 10,6% donnent une valeur de la société PROSERVIA de 17 900 K€, arrondie à 18000 K€ pour 622355 actions après levée de 2475 BSPCE effectuée au 31 mars 2006.

Le coût moyen pondéré du capital a été estimé à 10,6%. Contrairement à celui qui a été retenu pour SIMECOM, il intègre la perspective d'une cotation prochaine d'où une prime de risque plus faible, option confortée par la plus grande maturité du marché de PROSERVIA .

### **23- Méthodes alternatives**

#### **231- Approche par référence à des prix de transactions sectorielles :**

Cette méthode, retenue pour SIMECOM pour les raisons déjà expliquées, a été écartée pour PROSERVIA dans la mesure où la dernière transaction significative concernait un rachat déjà ancien de minoritaire, avec les abattements que cela implique dans une société non cotée. De surcroît, les comptes de référence étaient ceux de 2003 marqués par un résultat net inférieur de moitié à celui de 2005 (778K€ versus 1472 K€)

### **232- Approche par l'actif net réévalué:**

Sa mise en œuvre dans une activité de ce type, marquée par la faiblesse des actifs nécessaires à l'exploitation, n'aurait aucune signification.

### **233- Approche par un multiplicateur du résultat net :**

Sur 2005, nous obtenons un PER de  $18000/1472 = 12,2$  pour PROSERVIA et  $6122/487 = 12,6$  pour SIMECOM

### **234- Approche par un multiplicateur de l'EBIT sous déduction de la dette nette (données 2005)**

Pour PROSERVIA, le résultat obtenu sera de  $(18000-2244+235)/(2666-392) = 7,03$  contre  $(6122-515+138)/(933-133) = 7,18$  pour SIMECOM

### **24-Conclusion sur la pertinence des valeurs relatives attribuées aux apports et aux actions de la société bénéficiaire des apports**

Mes travaux ne remettent pas en cause les poids relatifs attribués aux ensembles en présence.

## **3- APPRECIATION DU CARACTERE EQUITABLE DE LA REMUNERATION PROPOSEE.**

### **31- Rémunération proposée pour l'apport**

En contrepartie des apports portant sur 19600 actions de SIMECOM évaluées à 3000 K€, il sera attribué à l'apporteur, Monsieur CONGARD, 103 725 actions PROSERVIA de un Euro de nominal, soit une augmentation de capital de 103725 €. En outre, PROSERVIA constatera une prime d'apport de 2 896 275 € représentative de la différence entre la valeur des apports et l'augmentation de capital soit un montant global de 3 000 000 €.

### **32- Appréciation du caractère équitable de la rémunération proposée**

J'ai effectué les diligences que j'ai estimé nécessaires pour apprécier le caractère équitable de la rémunération proposée pour l'apport. Ces diligences ont été définies par référence aux normes de Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relatives à ce type de mission.

Pour déterminer la rémunération des apports, les dirigeants ont retenu :

- pour la valeur par action de la société PROSERVIA, une approche par l'actualisation des flux prévisionnels de trésorerie.
- Pour la valeur de l'action SIMECOM une valeur de marché déterminée par référence à une transaction significative concomitante corroborée par une approche selon la méthode d'actualisation des flux prévisionnels de trésorerie.

Le choix de ces méthodes n'appelle pas d'observation de ma part.

## **4- CONCLUSION**

En conclusion de mes travaux, je suis d'avis que la rémunération proposée pour l'apport des 19600 actions SIMECOM conduisant à émettre 103 725 actions PROSERVIA, est équitable.

Fait à NANTES, le 24 avril 2006

Le Commissaire aux Apports  
Jacques BOULLIER

## 8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENT

### 8.1 Descriptif

Pour les besoins de ses activités, le Groupe PROSERVIA a signé divers contrats de bail détaillés comme suit, et selon les différents sites d'activité du groupe :

Implantation	Adresse	Propriétaire	Surface	Loyer annuel	Type de bail	Date début	Echéance
<b>CARQUEFOU</b>	1 rue Augustin Fresnel 44470 CARQUEFOU	Sogesis*	640 m <sup>2</sup>	70.000€	Bail 9 ans	25/04/2005	24/04/2014
<b>LANNION</b>	Espace Ampère 4 rue Ampère 22300 LANNION	Communauté d'agglomération "Lannion Trégor"	34 m <sup>2</sup>	3.172€	Bail de 11 mois	01/02/2005	31/12/2005, déménagement à venir des locaux
<b>BORDEAUX</b>	3-5 rue poitevin - 132 rue de l'Abbé de l'Épée - 33000 BORDEAUX	SCI "Saint Sernin"	150 m <sup>2</sup>		Bail de 9 ans	01/04/2001	31/03/2010
<b>SAINT CLOUD</b>	"Les bureaux de la colline" 92210 SAINT CLOUD	SCI "Colline de Saint Cloud"	350 m <sup>2</sup>	63.000€ (2005) 66.500€ (2006) 70.000€ (2007)	Bail de 9 ans	01/11/2004	31/10/2013
<b>NIORT</b>	14ter Avenue Léo Lagrange 79000 NIORT	Mr Michel MANDIN et Mr Philippe MANDIN	69 m <sup>2</sup>	7.535€	Bail de 9 ans	10/02/2004	09/02/2013

Hormis le bail des locaux de Lannion, ces contrats sont de droit commun, généralement formés pour une durée de 9 années avec une faculté de résiliation tous les 3 ans moyennant un préavis de 6 mois.

Les contrats pour les locaux de Bordeaux et de Saint Cloud comportent par ailleurs des clauses d'indexation du loyer prévoyant une variation du loyer dans la même proportion que l'indice du coût de construction publié par l'Institut National des Statistiques et Etudes Economiques. Les chiffres indiqués au titre des loyers des locaux de Saint Cloud représentent les loyers annuels de base pour ces périodes.

SOGESIS est la propriété exclusive de Thierry CONGARD et sa famille. Après expertise par le cabinet CHARRON, Expert Foncier et Expert près la Cour d'Appel de Nantes, il a été établi que le loyer de 70.000 € est dans les normes du marché.

Tous les autres sites sont loués à des tiers extérieurs aux dirigeants du Groupe PROSERVIA.

### 8.2 Question environnementale

A la connaissance de la Société, aucun facteur de nature environnementale n'a eu ou n'est susceptible d'influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations du Groupe PROSERVIA.

## 9. EXAMEN DU RESULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIERE

### 9.1 Examen de la situation financière et du résultat au cours des exercices 2003, 2004, 2005

Les données présentées dans ce paragraphe sont des données issues des comptes consolidés proforma du groupe PROSERVIA pour les exercices clos au 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005.

#### 9.1.1 Chiffres comparés entre le 31/12/2005 et le 31/12/2004

En Euros	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2005 Proforma	Progression Proforma 2005 sur 2004
Chiffre d'affaires	14 471 711	15 861 414	19 637 002	35,69%
Charges opérationnelles courantes	12 704 289	13 716 289	16 629 194	30,89%
Résultat d'exploitation	1 871 849	2 665 926	3 150 254	68,30%
Résultat net avant amort. des écarts d'acquisition	984.942	1.472.113	2 089 342	112,13%
Amortissement des écarts d'acquisition	-	-	375 532	-
Résultat net	984 942	1 472 113	1 713 810	74,00%
Capitaux propres	2 614 510	3 003 673	6 397 529	144,69%
Endettement	0	462 563	3 608 362	NS
Trésorerie	2 477 241	2 244 567	2 927 916	18,19%

#### Chiffre d'affaires

Le Groupe PROSERVIA a réalisé une progression de son chiffre d'affaires de 35,69 % (+ 5.165.291 €) au cours de l'année 2005. L'intégration des filiales PROVIALIS ET SIMECOM contribue à hauteur de 73,09 % (3.775.588 €) dans cette progression. A périmètre constant, la société PROSERVIA croît de 9,60 %, une croissance marquée par le fort développement des agences de Lyon (+181 %) et de Lille (+155 %), ainsi que la poursuite de la croissance du site nantais (+15 %)

#### Charges opérationnelles courantes

Les charges d'exploitation ont augmentées moins vite que le chiffre d'affaires (+30,89 %). Cette hausse de 30,89 % s'explique pour 74,21 % de l'incorporation des filiales PROVIALIS et SIMECOM. Les frais de personnel qui représente la plus forte part de ce poste avec 76,87 % en 2005 proforma contre 75,10 % en 2004, ont également augmentés suite à cette intégration. A périmètre comparable, les charges d'exploitation de la société PROSERVIA ont augmentées de 7,97 % sur la période, soit une croissance moins forte que celle du chiffre d'affaires (9,60 %). Ce différentiel de croissance est principalement lié à une diminution des prestations informatique de Paris (-56 %) et de Nantes (-30 %). Néanmoins, on note une augmentation des charges de personnel (+17 %) lié au renforcement des équipes commerciales et techniques. De nouveaux investissements sont intervenus sur la période et les dotations aux amortissements ont augmenté de 70 %.

#### Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation du groupe progresse de 68,30 % (+1.278.405 €). 62 % de cette augmentation a été générée par l'activité des filiales PROVIALIS et SIMECOM. Les 38 % provenant de la société PROSERVIA s'explique par une baisse de 24 % de ses consommations. La société PROSERVIA réalise ainsi une marge opérationnelle de 16 % en hausse de 4 points sur la période.

#### Ecart d'acquisition

Un écart d'acquisition de 5.632.984 € a été comptabilisé au 1<sup>er</sup> janvier 2005 sur la filiale SIMECOM. Celui-ci représente la quasi totalité de l'actif immobilisé du groupe (95,70 %). Son évaluation a été établie à partir du prix d'acquisition estimé et de la situation nette de la filiale au 31 décembre 2004. Il est amorti de manière proforma sur 15 ans.

#### Résultat net

Le résultat net du Groupe PROSERVIA progresse de 74 %. Son évolution est plus forte que celle du résultat opérationnel (+68,30 %) malgré un amortissement sur écart d'acquisition de 375.532 €. La contribution à la hausse du bénéfice de la société PROSERVIA est de 44,11 % avant écart d'acquisition. Le Groupe PROSERVIA confirme la capacité de rentabilité avec une marge nette qui représente 8,73 % du chiffre d'affaires et 10,64 % avant écart d'acquisition.

#### Capitaux propres

Les capitaux propres proforma augmentent de 112% essentiellement de part la création d'une prime d'apport de 2.896.275 euros suite à l'acquisition de SIMECOM. Dans une moindre mesure, l'augmentation des capitaux propres s'explique par les résultats de l'exercice écoulé.

## Endettement

L'endettement de la société, nul en 2004 provient de l'acquisition de SIMECOM avec un emprunt contracté de 3.000.000 d'euros. Le solde de l'endettement provient essentiellement d'emprunts utilisés pour l'aménagement des locaux de Proservia et Simcecom.

L'emprunt 2006 est à relativiser compte tenu du haut niveau de la trésorerie. Ainsi, l'endettement net de la société est de 680.446 euros, soit 11,05% des fonds propres.

## Trésorerie

La trésorerie de la société se situe à un haut niveau, en progression de 18,19%.

### 9.1.2 Chiffres comparés entre le 31/12/2004 et le 31/12/2003

En Euros	31/12/2003	31/12/2004	Progression
Chiffre d'affaires	10 648 908	14 471 711	35,90%
Charges opérationnelles courantes	9 399 979	12 704 289	35,15%
Résultat d'exploitation	1 366 892	1 871 849	36,94%
Résultat net	778 318	984 942	26,55%
Capitaux propres	1 991 688	2 614 510	31,27%
Endettement	105 563	0	-100,00%
Trésorerie	1 764 210	2 477 241	40,42%

### Chiffre d'affaires

La société PROSERVIA a réalisé une forte progression de son chiffre d'affaires de 35,90 % (+3.822.803 €) au cours de l'année 2004.

### Charges opérationnelles courantes

Les charges d'exploitation ont augmenté dans les mêmes proportions que le chiffre d'affaires soit une hausse de 35 %. Cette hausse des charges est due à la fois à une très forte hausse des achats et charges externes d'un peu plus de 100 % et à une hausse de 204 % des impôts et taxes. Malgré une hausse de 17 % des charges de personnel, celles-ci représentent 59 % du chiffre d'affaires contre 69 % auparavant. L'inexistence d'emprunts bancaires en 2004 explique la baisse de 32 % des dotations aux amortissements sur la période.

### Résultat d'exploitation

Malgré une hausse similaire du chiffre d'affaires et des charges d'exploitation, le résultat d'exploitation a augmenté de 36,94 % grâce à une forte hausse du chiffre d'affaires (+35,38 %). Ce résultat d'exploitation représente 12 % du chiffre d'affaires pour l'année 2004, stable par rapport à l'année précédente.

### Résultat net

Le résultat net de l'année 2004 a augmenté de 26,55 %. L'impôt à payer est de 598.545 € en hausse de 39 %. La marge nette ressort à 6,8 % sur l'année 2004.

### Capitaux propres

Les capitaux propres progressent de 31,27% grâce à une augmentation significatives des résultats.

### Endettement

L'endettement, quasi nul en 2003, devient nul en 2004. Sa variation n'a pas de signification.

### Trésorerie

La trésorerie progresse de 40,42% grâce aux flux de trésorerie généré par les activités opérationnelles de Proservia.

## 9.2 Résultat d'exploitation

### 9.2.1 Facteurs internes importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation

En dehors de facteurs exogènes, la structuration du Groupe PROSERVIA avec l'embauche de personnel de structure pourrait avoir un impact sensible sur la marge d'exploitation.

La non maîtrise des coûts des contrats au forfait pourrait également avoir un impact sur les revenus d'exploitation.

### 9.2.2 Changements importants dans les états financiers

En dehors de la croissance organique du chiffre d'affaires et des résultats de la société PROSERVIA, des changements importants sont intervenus sur le périmètre du groupe impactant de manière sensible les états financiers de la société :

- intégration de PROVIALIS en 2005,
- intégration de SIMECOM en 2006.

Compte tenu de ces changements de périmètre représentant plus de 15% des différents ratios du Groupe PROSERVIA, il a été présenté des comptes consolidés pro forma sur 2005.

### 9.2.3 Facteurs externes importants influant sensiblement les opérations de l'émetteur

Des facteurs de nature politique peuvent affecter les opérations du Groupe PROSERVIA. C'est notamment le cas de la durée du travail qui, si elle évolue défavorablement, peut impacter très sensiblement les comptes du groupe. A titre d'exemple, la mise en place des 35 heures a eu un impact d'environ 2 points de marge d'exploitation. La conjoncture économique peut avoir un impact direct sur les marges du groupe (pression sur les prix).

## 10. TRESORERIE ET CAPITAUX PROPRES

### 10.1 Capitaux propres de l'émetteur

En Euros	Capital	Primes d'émissions	Réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	TOTAL CAPITAUX PROPRES
<b>Au 1er Janvier 2003</b>	610 700	56 384	67 954	0	864 155	1 599 194
Affectation du résultat			458 551	405 604	-864 155	0
Augmentation de capital	7 220	68 590				75 810
Distribution de dividendes			-461 635			-461 635
Résultat de l'exercice					778 318	778 318
<b>Au 31 décembre 2003</b>	617 920	124 974	64 870	405 604	778 318	1 991 688
Affectation du résultat			371 971	406 347	-778 318	0
Augmentation de capital	830	8 300				9 130
Distribution de dividendes			-371 249			-371 249
Résultat de l'exercice					984 942	984 942
<b>Au 31 décembre 2004</b>	618 750	133 274	65 592	811 951	984 942	2 614 510
Affectation du résultat			1 098 138	-113 196	-984 942	0
Augmentation de capital	1 130	17 775	-3 800			15 105
Distribution de dividendes			-1 053 796			-1 053 796
Provision pour Retraites			-44 259			-44 259
Résultat de l'exercice					1 472 113	1 472 113
<b>Au 31 décembre 2005</b>	619 880	151 049	61 875	698 755	1 472 113	3 003 673

### 10.2 Sources et montants de flux de trésorerie au cours des exercices 2003, 2004, 2005

	2003	2004	2005
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	897.186	801.173	1.424.592
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-31.275	-119.481	-593.623
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	-495.591	-467.683	-801.224
Augmentation (diminution) de la trésorerie	370.320	232.009	28.745
Trésorerie à l'ouverture	1.388.397	1.758.717	1.990.726
Trésorerie à la clôture	1.758.717	1.990.726	2.019.471

### 10.3 Conditions d'emprunts et structure de financement

Les principales ressources financières du groupe sont constituées par les flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles de la société PROSERVIA.

Le tableau suivant récapitule les emprunts en cours de la Société PROSERVIA :

Etablissement prêteur	Objet du prêt	Montant global des lignes	Nature des taux	Échéance	Existence de couverture
Banque Populaire (Proservia)	Amén. locaux	250000 €	fixe	mensuelle	-
Banque Populaire (Simecom)	Amén. locaux	150000 €	fixe	mensuelle	-

Le Groupe PROSERVIA estime que les flux de trésorerie générés par ses activités opérationnelles ainsi que sa trésorerie seront suffisants pour lui permettre de satisfaire ses besoins en fonds de roulement.

Au 31 décembre 2005, la trésorerie nette de la société PROSERVIA s'élevait à 2.009.880 €, détaillé comme suit.

<b>En Euros</b>	<b>Au 31 décembre 2005</b>
Dettes bancaires du groupe	234.687
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	2.244.567
<b>Trésorerie Nette de la Société</b>	<b>2.009.880</b>

#### **10.4 Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux**

Il n'existe aucune restriction portant sur l'utilisation de ses capitaux par le Groupe PROSERVIA.

#### **10.5 Sources de financement attendues, nécessaires pour honorer les engagements**

En raison de sa trésorerie actuelle, le Groupe estime être en mesure d'autofinancer ses futurs investissements d'exploitation.

Par ailleurs, compte tenu du niveau faible de son endettement actuel, le Groupe pourra décider de financer certains investissements par emprunts s'il l'estime nécessaire.

## **11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES**

Le Groupe PROSERVIA n'a engagé aucune dépense en matière de recherche et de développement et n'a bénéficié d'aucune aide ou subvention dans ce domaine.

Le Groupe PROSERVIA a déposé les noms de PROSERVIA, PROVIALIS, SIMECOM et ZenIT.  
PROSERVIA est propriétaire des noms de domaine proservia.fr, proservia.com et proservia.eu.  
SIMECOM est propriétaire des noms de domaine simecom.fr et simecom.eu.  
PROVIALIS est propriétaire des noms de domaine provialis.fr, provialis.com et provialis.eu.

La société est propriétaire de la totalité des marques nécessaires à son exploitation

## **12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES**

### **12.1 Tendances ayant affecté les activités de l'émetteur depuis la fin du dernier exercice**

Le Groupe PROSERVIA ne constate pas de modifications majeures de ces aspects depuis le début de l'exercice. Toutefois, la structure de coûts sera impactée cette année par le développement de la nouvelle offre du groupe (Proviaлис).

### **12.2 Eléments susceptibles d'influer les perspectives de l'émetteur**

Le Groupe PROSERVIA n'a pas connaissance de tendance connue ou d'événements avérés relatifs à son activité qui soient raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement et de manière exceptionnelle sur son chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2006.

## **13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE**

### **13.1 Hypothèses de prévisions**

Le Groupe PROSERVIA prévoit une croissance organique du chiffre d'affaires supérieure à 10 % en 2006. Pour ce qui concerne la marge opérationnelle, le modèle cible du Groupe PROSERVIA se situe au delà de 10 %.

Ces hypothèses de croissance reposent sur :

- la reprise de l'environnement sectoriel propre à PROSERVIA et ses filiales,
- la capacité du groupe à réaliser des sur-performances par rapport à son marché de référence,
- une visibilité sur le carnet de commande,
- des synergies liées à l'intégration de SIMECOM.

Ces hypothèses sont également à analyser au regard :

- des croissances organiques historiques du chiffre d'affaires durant ces dernières années : 35,90% de croissance en 2004, 9,60% de croissance en 2005,
- du niveau historique des marges d'exploitation : 12,84% en 2003, 12,93% en 2004, 16,04% en 2005 proforma.

### **13.2 Rapport des contrôleurs légaux quant à la conformité des méthodes comptables appliquées**

Rapport du commissaire aux comptes  
sur les informations prévisionnelles  
contenues dans le prospectus

Monsieur le Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes et en application du Règlement (CE) N° 809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les prévisions de chiffre d'affaires et de marge d'exploitation de la société PROSERVIA incluses dans la partie 13 de son document de base.

Ces prévisions et les hypothèses significatives qui les sous-tendent ont été établies sous votre responsabilité, en application des dispositions du règlement (CE) N° 809/2004 et des recommandations CESR relatives aux prévisions.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe I, point 13.3 du Règlement (CE) N° 809/2004, sur le caractère adéquat de l'établissement de ces prévisions.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces travaux ont comporté une évaluation des procédures mises en place par la Direction pour l'établissement de ces prévisions ainsi que la mise en œuvre de diligences permettant de s'assurer de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des informations historiques de la société PROSERVIA. Ils ont également consisté à collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les prévisions sont adéquatement établies sur la base des hypothèses énoncées.

Nous rappelons que, s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront parfois de manière significative des prévisions présentées et que nous n'exprimons aucune conclusion sur la possibilité de réalisation de ces prévisions.

A notre avis :

- les prévisions ont été adéquatement établies sur la base indiquée ;
- la base comptable utilisée aux fins de ces prévisions est conforme aux méthodes comptables appliquées par la société PROSERVIA.

Fait à Vertou, le 17 mai 2006

Ecpm Sarl  
*Commissaire aux Comptes*  
*Membre de la Compagnie Régionale de Rennes*

## 14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

### 14.1 Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs

Nom	Fonction dans la société
Thierry CONGARD	Président-Directeur Général
Marie-Pierre CONGARD	Administrateur
Luc AMSELLEM	Administrateur

Le Président Directeur Général et les administrateurs ont pour adresse professionnelle le siège social de la Société.

L'expertise et l'expérience en matière de gestion de ces personnes résultent de différentes fonctions salariées et de direction qu'elles ont exercées :

- Thierry Congard, en tant que Président-Fondateur de Proservia depuis 12 ans,
- Marie-Pierre Congard, titulaire d'un DEA de Chimie Organique, ayant exercés des responsabilités au sein du groupe de août 1996 à mars 2003 (membre du Comité de Direction),
- Luc Amselem après avoir créé et animé en tant que gérant une société de service informatique (société Business Services) a rejoint le groupe après la cession de ses parts en janvier 2001. Depuis cette date, Luc Amselem est Directeur de la Région Nord et Parisienne de Proservia.

Il existe un lien familial entre Thierry CONGARD et Marie-Pierre CONGARD.

Aucune de ces personnes, au cours des 5 dernières années,

- n'a fait l'objet de condamnation pour fraude ;
- n'a été associée en sa qualité de dirigeant ou administrateur à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- n'a fait l'objet d'une interdiction de gérer ;
- n'a fait l'objet d'incriminations ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires.

### 14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale

Les autres mandats des membres du Conseil d'Administration sont les suivants :

Nom	Fonction	Société
Thierry CONGARD	Gérant Gérant Président Gérant	SCI Sogesis SCI CONGARD Investissements PROVIALIS, SIMECOM FIPAMA
Marie-Pierre CONGARD	Néant	Néant
Luc AMSELLEM	Gérant	Business Services (jusqu'en janvier 2001)

Les administrateurs de Proservia n'ont pas exercés d'autres fonctions dans d'autres sociétés au cours des cinq dernières années.

Aucun conflit potentiel n'existe au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale.

Aucun dirigeant, ni administrateur ne détient de participation chez l'un des principaux clients ou fournisseurs de la société.

La cession des actions de la société PROSERVIA possédées de manière directe ou indirecte par les membres du conseil d'administration ne font pas l'objet de restrictions hormis les nantissements (voir paragraphe 18.5).

## 15. REMUNERATIONS ET AVANTAGES

### 15.1 Rémunérations et avantages en nature attribués pour le dernier exercice clos aux mandataires sociaux de la société.

Au titre des deux derniers exercices, les rémunérations versées aux membres du conseil d'administration ont été les suivantes :

Exercice clos le 31/12/2005	Rémunération brute totale	Partie fixe	Partie variable	Avantage en nature	Jetons de présence	Régime complémentaire de retraite
Thierry CONGARD	141.600 €	141.600 €	0 €	5.160 €	0 €	0 €
Marie-Pierre CONGARD	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Gilbert BON	120.000 €	120.000 €	0 €	2.579,16 €	0 €	0 €
Luc AMSELLEM	102.579,85 €	80.778,08 €	21.801,77 €	3.678,08 €	0 €	0 €

Exercice clos le 31/12/2004	Rémunération brute totale	Partie fixe	Partie variable	Avantage en nature	Jetons de présence	Régime complémentaire de retraite
Thierry CONGARD	144.230 €	144.230 €	0 €	3.323 €	0 €	0 €
Marie-Pierre CONGARD	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Gilbert BON	91.515 €	91.515 €	0 €	3.023 €	0 €	0 €
Luc AMSELLEM	84.094 €	74 660 €	9.434 €	3.437 €	0 €	0 €

La calcul de la rémunération variable de Monsieur Luc Amsellem repose essentiellement sur la réalisation des objectifs de chiffre d'affaires de la région qu'il dirige. Pour une partie minoritaire, sa rémunération variable repose sur l'atteinte d'objectifs de chiffre d'affaires sur le plan national.

Il n'existe pas d'engagement, de toute nature, pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux.

### 15.2 Sommes provisionnées ou constatées par le Groupe PROSERVIA aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants

Néant

## 16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

### 16.1 Direction de la Société

La société est représentée à l'égard des tiers par Monsieur Thierry CONGARD.

Le tableau ci-dessous indique la composition du Conseil d'Administration de la société à la date du présent document de base ainsi que les principales informations relatives aux mandataires sociaux :

Nom	Fonction	Date de 1 <sup>ère</sup> nomination	Date de fin de mandat
Thierry CONGARD	Président Directeur Général	28 avril 2006	AG appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2011
Marie-Pierre CONGARD	Administrateur	28 avril 2006	AG appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2011
Luc AMSELLEM	Administrateur	28 avril 2006	AG appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2011

### 16.2 Contrats entre les administrateurs et la Société

Administrateur	Date d'embauche	Fonction	Contrat
Thierry CONGARD	01/12/1995	Président	Pas de contrat de travail
Marie Pierre CONGARD	26/08/1996	Secrétaire	CDI
Luc AMSELLEM	17/12/2001	Directeur Régional	CDI

### 16.3 Comités d'audit et de rémunération

Néant

### 16.4 Gouvernement d'entreprise

La société PROSERVIA a été très récemment transformée en Société Anonyme (Assemblée Générale du 28/04/2006). A cette occasion deux administrateurs ont été nommés au Conseil d'Administration pour leur expertise et leur expérience en matière de gestion.

La société PROSERVIA ne dispose pas à ce jour de comité spécialisé, ni de procédures permettant de mesurer la performance du Conseil d'Administration. Au vu de sa transformation récente en Société Anaonyme, Proservia ne se conforme pas dans l'immédiat au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur.

## 17. SALARIES

### 17.1 Nombre de salariés et répartition par fonction

L'effectif du Groupe PROSERVIA, au 1<sup>er</sup> avril 2006, est de 369 salariés décomposés de la manière suivante :

PROSERVIA	EFFECTIFS	COLLABORATEURS		STAFF		Totaux
	<i>au 1/04</i>	CDI	CDD	CDI	CDD	
<b>SIEGE</b>				15	3	<b>18</b>
<b>OUEST</b>						<b>132</b>
	Nantes	24	0	4	0	<b>28</b>
	Niort	36	3	0	0	<b>39</b>
	Rennes	38	8	1	0	<b>47</b>
	Lannion	10	8	0	0	<b>18</b>
<b>R.P.-NORD - SUD EST</b>						<b>120</b>
	St Cloud	72	0	8	2	<b>82</b>
	Lille	12	4	1	0	<b>17</b>
	Lyon	15	4	1	0	<b>20</b>
	Aix	1	0	0	0	<b>1</b>
<b>SUD OUEST</b>						<b>33</b>
	Bordeaux	20	1	3	1	<b>25</b>
	Toulouse	6	1	1	0	<b>8</b>
	Totaux	234	29	34	6	<b>303</b>
		263		40		

SIMECOM		EFFECTIFS		REPARTITION		Totaux
	<i>au 1/04</i>	CDI	CDD	IC	ETAM	
<b>RENNES</b>	Siège (Staff)	3	1	2	2	4
	Prestataires	35	-	32	3	35
<b>NANTES</b>	Siège (Staff)	1	-	1	-	1
	Prestataires	3	-	3	-	3
<b>NIORT</b>	Prestataires	17	1	17	1	18
<b>PARIS</b>	Prestataires	1	-	1	-	1
	<b>Totaux</b>	<b>60</b>	<b>2</b>	<b>56</b>	<b>6</b>	<b>62</b>
	<b>Prestataires</b>	56	1			
	<b>Siège (Staff)</b>	4	1			

La Société Proviais a 4 salariés au 1<sup>er</sup> avril 2006.

#### Taux de turn over :

Le taux de Turn over est de 14,10 % en 2005 contre 9 % pour l'année 2004.  
Ce taux est calculé en comptant les démissions par rapport aux CDI du début de l'année.

### 17.2 Participations et stock options des administrateurs et dirigeants

Nom	Fonction	Nombre d'actions détenues au 15 mai 2006	Titres donnant accès au capital détenus au 15 mai
Thierry CONGARD	Président Directeur Général	214.448*	Néant
Marie-Pierre CONGARD	Administrateur	2.000	Néant
Luc AMSELLEM	Administrateur	4.280	Néant

\* En direct

### 17.3 Participation des salariés dans le capital de la Société

Depuis 2001 et grâce aux différents plans d'attribution d'actions gratuites et de BSCPE, les salariés du groupe ont pu avoir accès à 39.270 actions (montant ajusté de la division du nominal), soit 2,70% du capital de la société.

Il n'existe pas de plans de stock options en cours pour les salariés. Toutefois, l'assemblée générale du 28 avril 2006 a donné la possibilité au Président du Conseil d'Administration d'attribuer au maximum 80.000 actions gratuites ou stock options, soit un montant maximum de 5,51% du capital de Proservia avant opération, au cours des 38 prochains mois. A ce jour aucune date de conseil d'administration n'est prévue pour mettre en oeuvre le vote de l'Assemblée Générale.

## 18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

### 18.1 Répartition du capital et des droits de vote

Avant apport des titres SIMECOM, la répartition du capital était la suivante :

	<b>Actions</b>	<b>%</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>%</b>
FIPAMA	1.201.242	96,51	1.201.242	93,97
Thierry Congard	6.998	0,56	13.996	1,10
Marie-Pierre Congard	2.000	0,16	4.000	0,31
Luc Amsellem	4.280	0,34	4.780	0,37
Autres	30.190	2,43	54.270	4,25
<b>Total</b>	<b>1.244.710</b>	<b>100,00%</b>	<b>1.278.288</b>	<b>100,00%</b>

A la date de l'enregistrement du présent document de base, le capital est détenu de la manière suivante :

	<b>Actions</b>	<b>%</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>%</b>
FIPAMA	1.201.242	82,72	1.201.242	80,85
Thierry CONGARD	214.448	14,77	221.446	14,91
Marie-Pierre CONGARD	2.000	0,14	4.000	0,27
Luc AMSELLEM	4.280	0,29	4.780	0,32
Autres	30.190	2,08	54.270	3,65
<b>Total</b>	<b>1.452.160</b>	<b>100,00%</b>	<b>1.485.738</b>	<b>100,00%</b>

### 18.2 Droits de vote des principaux actionnaires

Par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la société PROSERVIA en date du 28 avril 2006, il a été décidé d'instaurer un droit de vote double pour toute personne justifiant d'une inscription au nominatif d'actions pendant une durée minimum de deux ans. Le tableau présenté ci-dessus présente l'état de l'actionnariat tant en terme de pourcentage de capital que de droits de vote.

### 18.3 Contrôle de la Société

A la date d'enregistrement du présent document de base, la Société PROSERVIA est principalement détenue par son Président fondateur Thierry CONGARD en direct et à travers la société FIPAMA, à hauteur de 97,49 %. Thierry CONGARD et sa famille détiennent 100 % de la société FIPAMA.

### 18.4 Accords pouvant entraîner un changement de contrôle

Aucun élément particulier de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur ne pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle. Il n'existe pas d'action de concert entre les actionnaires de la société.

### 18.5 Etat des nantisements des actions

<b>Nom de l'actionnaire</b>	<b>Bénéficiaire</b>	<b>Date de départ du nantissement</b>	<b>Date d'échéance du nantissement</b>	<b>Conditions de levée</b>	<b>Nombre d'actions nanties de l'émetteur</b>	<b>% de capital nanti de l'émetteur</b>
FIPAMA	Banque Populaire Atlantique	27/10/2004	27/10/2013	Remboursement prêt	360 372	24,82%
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>360 372</b>	<b>24,82%</b>

## **19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES**

Les conventions avec des apparentés existant à ce jour sont mentionnées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes (se reporter au chapitre 20). Elles concernent notamment :

- Un contrat de bail formé avec une SCI familiale (SOGESIS) de Thierry CONGARD : un contrat relatif à la location des locaux du siège social à CARQUEFOU, 1 rue Augustin Fresnel, pour une superficie totale de 640 m<sup>2</sup>, a été signé avec la SCI SOGESIS représenté par Monsieur Thierry CONGARD, Président de la société PROSERVIA. Le loyer annuel relatif à ce contrat de bail est de 70 000 €. Un expert a jugé que les conditions de prix payées par la société PROSERVIA correspondaient aux conditions normales de marché.

Il n'existe pas d'autres opérations avec des apparentés.

## 20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

### 20.1 Informations financières historiques

*20.1.1 Comptes annuels sociaux relatifs aux exercices clos aux 31 décembre 2005*

#### **BILAN ACTIF au 31/12/2005**

En Euros	Brut	Amort. Prov	Net au 31/12/2005	Net au 31/12/2004
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<i><b>Immobilisations incorporelles</b></i>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche & développement				
Concessions, brevets	92 504	75 008	17 496	1 462
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	35 857		35 857	
<i><b>Immobilisations corporelles</b></i>				
Terrains				
Constructions	387 403	25 368	362 035	3 744
Installations Techniques et outils industriels				
Autres immobilisations corporelles	518 196	296 841	221 355	117 241
Immobilisations en cours				24 624
<i><b>Immobilisations financières</b></i>				
Participations & Créances rattachées	20 880		20 880	1 680
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	45 677		45 677	45 099
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1 100 520</b>	<b>397 218</b>	<b>703 302</b>	<b>193 851</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<i><b>Stocks</b></i>				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<i><b>Créances</b></i>				
Clients et comptes rattachés	4 413 781	2 160	4 411 621	3 183 233
Fournisseurs débiteurs	3 967		3 967	788
Personnel	2 032		2 032	1 980
Etat impôts sur bénéfices				
Etat taxes sur CA	63 597		63 597	56 601
Autres créances	26 013		26 013	315 570
<i><b>Divers</b></i>				
Avances & acomptes versés s/com.				
Valeur mobilières de placement	1 778 428		1 778 428	2 260 323
Disponibilités	466 139		466 139	216 918
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>6 753 959</b>	<b>2 160</b>	<b>6 751 799</b>	<b>6 035 416</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	67 790		67 790	26 488
Charges à répartir				
Primes de remboursement des obligations.				
Ecarts de conversion actif				
<b>TOTAL COMPTE DE REGULARISATION</b>	<b>67 790</b>		<b>67 790</b>	<b>26 488</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>7 522 891</b>	<b>6 255 755</b>

**BILAN PASSIF au 31/12/2005**

<b>En Euros</b>	<b>Net au 31/12/2005</b>	<b>Net au 31/12/2004</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social	619 880	618 750
Primes d'émission	151 049	133 274
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	61 875	61 792
Réserves statutaires		
Réserves réglementées		
Autres réserves		3 800
Report à nouveau	698 755	811 951
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>1 472 113</b>	<b>984 942</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL</b>	<b>3 003 673</b>	<b>2 614 510</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produit d'émission titre participatif		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	65 376	
<b>TOTAL</b>	<b>65 376</b>	
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataire convertible		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes Etablissements de crédit		
- Emprunts	234 687	
- Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
- Divers	2 865	
- Associés	225 011	
Avances et acomptes reçues		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	335 089	474 102
Dettes fiscales et sociales		
- Personnel	1 452 875	859 836
- Organismes sociaux	890 841	734 711
- Etats impôts sur bénéfices		486 515
- Etats taxes sur CA	983 506	718 945
- Etat obligation caution		
- Autres dettes fiscales et sociales	248 810	210 383
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes	80 154	129 703
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>4 453 841</b>	<b>3 614 198</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance		27 047
Ecart de conversion passif		
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>7 522 891</b>	<b>6 255 756</b>

**COMPTE DE RESULTAT au 31/12/2005**

En Euros	Du 01/01/05 au 31/12/05	% CA	Du 01/01/04 au 31/12/04	%CA	Variation en valeur
<b>PRODUITS</b>					
Ventes de marchandises	119 739		107 853		11 886
Production vendue	15 741 674	99	14 363 858	99	1 377 816
Production stockée					
Subventions d'exploitation					
Autres produits	129 054		104 427		24 627
<b>TOTAL</b>	<b>15 990 468</b>	<b>100</b>	<b>14 576 138</b>	<b>100</b>	<b>1 414 330</b>
<b>CONSOMMATIONS March. &amp; Mat.</b>					
Achats de marchandises	112 935		109 726		3 209
Variation de stocks (march.)					
Achats de matières premières					
Variation de stock (mat.)					
Autres achats & charges externe	2 362 157	14	3 164 295	21	-802 138
<b>TOTAL</b>	<b>2 475 093</b>	<b>15</b>	<b>3 274 022</b>	<b>22</b>	<b>-798 929</b>
<b>MARGE</b>	<b>13 515 375</b>	<b>85</b>	<b>11 302 116</b>	<b>78</b>	<b>2 213 259</b>
<b>CHARGES</b>					
Impôts, taxes, et vers. Assimilés	453 073	2	597 870	4	-144 797
Salaires et traitements	7 466 225	47	6 356 343	43	1 109 882
Charges sociales	2 834 986	17	2 419 773	16	415 213
Amortissements et provisions	95 133		55 930		39 203
Autres charges	29		348		-319
<b>TOTAL</b>	<b>10 849 448</b>	<b>68</b>	<b>9 430 267</b>	<b>65</b>	<b>1 419 181</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>2 665 926</b>	<b>16</b>	<b>1 871 849</b>	<b>12</b>	<b>794 077</b>
Produits financiers	43 608		13 132		30 476
Charges financières	3 570		2 413		1 157
<b>Résultat financier</b>	<b>40 038</b>		<b>10 718</b>		<b>29 320</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>2 705 965</b>	<b>17</b>	<b>1 882 568</b>	<b>13</b>	<b>823 397</b>
Produits exceptionnels	50 457		9 053		41 404
Charges exceptionnelles	60 286		28 464		31 822
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-9 828</b>		<b>-19 411</b>		<b>9 583</b>
Participation des salariés	391 750	2	279 670	1	112 080
Impôts sur les bénéfices	832 273	5	598 545	4	233 728
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>1 472 113</b>	<b>9</b>	<b>984 942</b>	<b>6</b>	<b>487 171</b>

**Annexes aux comptes sociaux clos au 31 décembre 2005**
**I REGLES ET METHODES COMPTABLES**
**I.1 - Rappel des principes**

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La permanence des méthodes reste appliquée sous réserve de l'application des nouvelles règles de comptabilisation des actifs (règlements 2002-10 et 2004-06 du CRC).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques, basée sur la définition et la détermination du coût de revient des actifs.

## I.2 - Faits caractéristiques de l'exercice

I.2 - 1 La société a augmenté sa participation dans le capital de sa filiale Proviais pour atteindre 52%.

I.2 - 2 La société a transféré son siège social dans de nouveaux locaux au cours de l'exercice. Les aménagements intérieurs de la construction ont été pris en charge par Proservia et s'élèvent à la somme de 387 K€.

I.2 - 3 Des faits postérieurs à la clôture de l'exercice, n'ayant pas d'incidence directe sur les comptes, doivent être soulignés :

- La société projette une prise de participation par le biais du rachat des titres de la Sas W.I.P. dont le numéro Siren est le : 438 687 394
- La société projette également une prise de participation à hauteur de 100% du capital de la Sas Simecom dont le numéro Siren est le : 439 435 397
- La société projette enfin de s'introduire sur le marché Alternext au cours du premier semestre 2006.

## I.3 - Changements de méthode

Pour la première fois, la société a procédé à la comptabilisation d'une provision pour indemnité de départ à la retraite. L'impact de ce changement de méthode se traduit par une diminution des capitaux propres au 1er janvier d'un montant de 44 259 €.

L'évaluation de cette provision au 31/12/2005 ressort à 65 376 € soit une dotation complémentaire sur l'exercice de 21 117 €.

Aucun bilan proforma n'a été établi pour l'exercice 2004 compte tenu de l'importance non significative de ce changement de méthode sur les comptes.

## II ACTIF

### II.1 - Immobilisations

La société a considéré ses immobilisations comme non décomposables.

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition, soit au prix d'achat majoré des frais accessoires, droits de douane, minoré des rabais commerciaux et escomptes de règlement, augmenté des coûts directement engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner. Les frais d'emprunt de sont pas incorporés.

Les durées d'amortissement appliquées par l'entreprise correspondent aux durées probables d'utilisation.

#### II.1 - 1 Immobilisations incorporelles

Elles sont constituées de logiciels à hauteur de 92 K€ et d'acomptes sur frais d'introduction en bourse à hauteur de 36 K€. Conformément à l'avis CU CNC n°2000-D du 21 décembre 2000, les frais d'introduction en bourse seront imputés sur la prime d'émission lors de la réalisation de l'opération.

Les tableaux de variations des immobilisations et amortissements sont fournis ci-après.

#### II.1 - 2 Immobilisations corporelles

Les modes et durées d'amortissement retenus sont les suivants :

<i>Agencements des constructions :</i>	<i>Linéaire</i>	<i>9 ans</i>
<i>Agencements divers :</i>	<i>Linéaire</i>	<i>5 ans</i>
<i>Matériel de bureau :</i>	<i>Linéaire</i>	<i>3 ans</i>
<i>Mobilier :</i>	<i>Linéaire</i>	<i>5 ans</i>

Les agencements des constructions correspondent aux aménagements des locaux du siège social laissés à la charge de Proservia. La société n'est pas propriétaire de ses locaux.

Les tableaux de variations des immobilisations et amortissements vous sont fournis ci-après.

#### II.1 - 3 Immobilisations financières

Elles sont constituées de participations et d'autres immobilisations financières.

Les participations s'élèvent à 21 K€ et les autres immobilisations financières correspondent à des dépôts de garantie à hauteur de 46 K€. Ces dépôts de garantie ont une échéance supérieure à un an.

Les tableaux de variations des immobilisations et le tableau des filiales sont fournis ci-après.

### II.1 - 4 Tableaux de variations des immobilisations et des amortissements

Valeurs brutes	à l'ouverture	augmentation	diminution	à la clôture
Immo. Incorporelles	69 089	59 272		128 361
Immo. Corporelles	451 400	548 773	94 574	905 599
Immo. Financières	46 779	39 476	19 697	66 557
TOTAL ...	567 270	647 521	114 271	1 100 520
Amortissements & provisions	à l'ouverture	augmentation	diminution	à la clôture
Immo. Incorporelles	67 627	7 381		75 008
Immo. Corporelles	305 790	85 593	69 174	322 209
Titres équivalence				
Autres Immo. Financières				
TOTAL ...	373 418	92 974	69 174	397 218

### II.1 - 5 Renseignements détaillés concernant les filiales et participations

Au 31 décembre 2005, la société possède une participation de 52% dans le capital de la Sas Provalis dont le numéro Siren est le : 479 079 014. Cette société clôture son premier exercice.

Date de clôture :	31/12/2005 (exercice de 15 mois)
Capital social :	40 000 €
Capitaux propres :	90 779 €
Résultat de l'exercice :	50 779 €

#### *Montants réciproques :*

Créances clients :	88 040 €
Dettes fournisseurs :	18 007 €
Avance de trésorerie :	8 249 €
Charges financières	- €
Produits financiers	- €
(dont dividendes = 0)	

#### **II.2 - Créances clients**

Les créances clients ont toutes une échéance inférieure à un an.

Ces créances sont dépréciées en fonction de leur probabilité de recouvrement.

#### **II.3 - Trésorerie**

Les plus values latentes sur valeurs mobilières de placements ne sont pas intégrées en comptabilité.

#### **II.4 - Charges constatées d'avance**

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'entreprise.

#### **II.5 - Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan**

Clients & comptes rattachés	
Clients factures à établir	29 521 €
Autres créances	
Org. Sociaux prod à recevoir	1 980 €
Etat produits à recevoir	13 939 €

### III PASSIF

#### III.1 - Capital social

	Nombre	Val. Nominale
Titres début d'exercice.....	618 750	1,00
Titres convertis.....		
Titres émis.....	1 130	1,00
Titres remboursés ou annulés.		
Titres fin d'exercice.....	619 880	1,00

601 157 titres sont nantis au profit d'organismes financiers.

Les titres émis au cours de l'année correspondent aux levées de bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprise émis en 2003.

Cette émission représentait 15 780 bons ouvrant droit à la souscription de 15 780 actions de 1 € au prix d'exercice de 11 €. Lors de l'émission, 4 635 bons ont été souscrits. Les options peuvent être levées sur 3 ans, à hauteur de 30 % maximum chacune des deux premières années. La dernière levée d'option possible aura lieu en 2006.

Au 31/12/2005, 1 960 bons ont été exercés. Il reste donc 2 675 bons en circulation ce qui représente une augmentation potentielle de capital de 2 675 actions soit 2 675 €.  
L'effet de la dilution potentielle sur le bénéfice par action n'est donc pas significatif.

#### III.2 - Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées pour des risques et charges nettement précisées quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise.

Les provisions comptabilisées ont été estimées en fonction du risque raisonnable encouru par l'entreprise.

##### III.2 - 1 Indemnités de départ en retraite

Au 31/12/2005, une provision de 65 K€ est comptabilisée et correspond à l'évaluation des indemnités de départ en retraite des salariés comptabilisées pour la première fois. La dotation de l'exercice s'élève à 21 K€.

Cette provision est établie selon les hypothèses suivantes :

- départ volontaires des salariés à 60 ans
- augmentation moyenne des salaires : 3% par an
- taux d'actualisation : 4,5%
- turn-over de 10% jusqu'à 35 ans, 5% jusqu'à 50 ans et 0,10% au-delà.

##### III.2 - 2 Risques divers

Par ailleurs, un litige prud'hommal est en cours à la clôture de l'exercice. Le jugement rendu en 1ère instance a débouté l'ex-salarié de toutes ses prétentions. Aucun élément tangible à la date d'arrêté des comptes ne permet de penser qu'il y a lieu de constituer une provision.

#### III.3 - Autres emprunts et dettes

Un emprunt de 250 K€ a été souscrit sur l'exercice en vue de financer les agencements sur construction des nouveaux locaux.

Au 31/12/2005, le capital restant dû s'élève à 234 603 € et se répartit de la manière suivante :

- à moins d'un an :	47 236 €
- entre un et cinq ans :	187 367 €
- plus de cinq ans :	- €

Les emprunts et dettes financières diverses s'élèvent à 228 K€ et correspondent à :

- dépôt de garantie reçus :	3 K€	à plus d'un an
- comptes courants associés :	225 K€	à moins d'un an

#### III.4 - Dettes sociales

Contrairement à l'exercice précédent, les salaires du mois de décembre ont été versés au début du mois de janvier de l'exercice suivant.

Par ailleurs, la participation des salariés aux résultats de l'entreprise est externalisée. Le montant provisionné au 31/12/2005 dans les dettes sociales sera donc versé au début de l'année 2006 à un organisme financier gérant les fonds.

### III.5 - Charges à payer incluses dans les postes du bilan

Emprunts & dettes établ. de crédit	
intérêts courus	84 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Fournisseurs factures non parvenues	59 080 €
Dettes fiscales & sociales	
Congés à payer informaticiens	367 600 €
Congés à payer staff	98 980 €
Dettes prov. Participation salariés	391 750 €
Autres charges de personnel à payer	137 420 €
Précarité à payer	19 000 €
Agefiph handicapés	48 180 €
Charges s/congés à payer	209 970 €
Charges s/précarité à payer	8 550 €
Charges à payer	61 840 €
Taxe d'apprentissage	42 036 €
Formation continue	114 336 €
Construction	30 510 €
Taxe professionnelle	30 325 €
Taxe véhicule société	6 225 €
Organic	25 378 €
	1 592 100 €

### IV INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

#### IV.1 - Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaire est exclusivement réalisé en France.

Il se décompose de la manière suivante :

Ventes de marchandises :	120 K€
Prestations projet et assistance technique :	13 684 K€
Infogérance :	1 943 K€
Formation :	13 K€
Commissions diverses :	23 K€
Port et frais refacturés :	79 K€

#### IV.2 - Intégration fiscale

La société fait partie d'un groupe fiscalement intégré. La société tête de groupe est la Sarl Fipama dont le numéro Siren est le 478 785 801.

La charge d'impôt comptabilisé correspond à celle qui aurait été constatée en l'absence d'intégration fiscale.

#### IV.3 - Impôt société

Répartition du montant global des impôts sur les bénéfices :

	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Courant	2 705 965	835 307	1 870 658
Exceptionnel	- 9 828	- 3 034	- 6 794
Total	2 696 137	832 273	1 863 864

Le résultat net indiqué est avant participation.

### Allègements et dettes futures d'impôt

Participation 2005	391 750
Prov charges non déductible en 2005	55 888
Plus value s/Valeurs mobilières 2005	4 091
Provision retraite 2005	65 376

Ecart 517 105

Allègements futurs d'impôt 174 954

### V ENGAGEMENTS HORS BILAN

#### **V.1 - Dettes garanties par des sûretés réelles**

Nantissement du fonds de commerce.

Capital restant dû sur emprunt au 31/12/2005 : 234 687 €

#### **V.2 - Autres engagements**

Les intérêts restant dû sur la durée de l'emprunt s'élèvent à 19 142 €

La société a contracté un bail commercial avec la SCI Sogesis, propriétaire des locaux.

Enfin, en vue de son introduction sur le marché Alternext, Proservia a fait appel à une société de bourse. Les frais restant à engager s'élèvent à environ 50 K€.

### VI INFORMATIONS DIVERSES

#### **VI.1 - Information en matière d'effectif :**

	au 31/12/04	au 31/12/05
Cadres	71	82
Non cadres	158	214
Apprentis	3	-
Total	232	296

## VI.2 - Tableau de financement

Le tableau de financement de la société sur l'exercice 2005 est fourni ci-après.

### TABLEAU DE FINANCEMENT DU 01/01/2005 AU 31/12/2005

	FONDS DE ROULEMENT		BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT		TRESORERIE
<b>SITUATION AU 01/01/2005</b>	<b>2 420 659</b>		<b>429 933</b>		<b>1 990 726</b>
OPERATIONS DE L'EXERCICE	EMPLOIS	RESSOURCES	VARIATIONS DES		VARIATIONS
			BIENS	FINANCEMENTS	
<b>EXPLOITATION</b>					
Excédent brut d'exploitation		2 632 036			
Autres charges et produits	29	129 053			
Charges & prod. Exceptionnels	13 769	16 257			
Dotations et reprises prov.	2 160				
<b>Variation des :</b>					
Stocks					
Clients et comptes rattachés			1 352 135		
Autres valeurs			- 241 207		
Four.exp. & cptes rattachés				- 142 192	
Autres dettes d'exploitation				1 099 308	
	<b>2 761 389</b>		<b>153 812</b>		<b>2 608 577</b>
<b>REPARTITION</b>					
Résultat financier		40 038			
Participation	391 750				
Impôt sur les bénéficiaires	832 273				
<b>CAF = 1 577 404 €</b>					
Dividendes	1 053 796				
<b>AF = 523 608 €</b>					
	<b>-2 237 781</b>				<b>-2 237 781</b>
<b>INVESTISSEMENTS</b>					
<u>Investissements :</u>					
- non financiers	608 045				
- financiers	20 578				
<u>Désinvestissements :</u>					
- non financiers		25 400			
- financiers		9 600			
	<b>-593 623</b>				<b>-593 623</b>
<b>FINANCEMENT</b>					
Apports en capital		1 130			
Augmentation des capitaux propres		13 975			
Souscriptions d'emprunts		250 000			
Remboursement emprunts	15 398				
Dépôts reçus		2 865			
	<b>252 572</b>				<b>252 572</b>
<b>SITUATION AU 31/12/2005</b>	<b>2 603 216</b>		<b>583 745</b>		<b>2 019 471</b>
	<b>FONDS DE ROULEMENT</b>		<b>BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT</b>		<b>TRESORERIE</b>

**BILAN ACTIF au 31/12/2004**

En Euros	Brut	Amort. Prov	Net au 31/12/2004	Net au 31/12/2003
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche & développement				
Concessions, brevets	69 089	67 627	1 462	514
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions	16 601	12 857	3 744	6 117
Installations Techniques et outils industriels				
Autres immobilisations corporelles	410 175	292 933	117 242	88 388
Immobilisations en cours	24 624			
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations & Créances rattachées	1 680		1 680	800
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	45 099		45 099	26 980
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>567 270</b>	<b>373 418</b>	<b>193 851</b>	<b>122 800</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks</b>				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés	3 183 233		3 183 233	2 378 497
Fournisseurs débiteurs	788		788	2 134
Personnel	1 980		1 980	627
Etat impôts sur bénéfices				
Etat taxes sur CA	56 601		56 601	11 899
Autres créances	315 570		315 570	5 076
<b>Divers</b>				
Avances & acomptes versés s/com.				
Valeur mobilières de placement	2 260 323		2 260 323	1 498 985
Disponibilités	216 918		216 918	265 225
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>6 035 416</b>		<b>6 035 416</b>	<b>4 162 446</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	26 488		26 488	58 531
Charges à répartir				
Primes de remboursement des oblig.				
Ecarts de conversion actif				
<b>TOTAL COMPTE DE REGULARISATION</b>	<b>26 488</b>		<b>26 488</b>	<b>58 531</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>6 255 756</b>	<b>4 343 778</b>

**BILAN PASSIF au 31/12/2004**

<b>En Euros</b>	<b>Net au 31/12/2004</b>	<b>Net au 31/12/2003</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social	618 750	617 920
Primes d'émission	133 274	124 974
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	61 792	61 070
Réserves statutaires		
Réserves réglementées		
Autres réserves	3 800	3 800
Report à nouveau	811 951	405 604
	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>984 942</b>
		<b>778 318</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
	<b>TOTAL</b>	<b>2 614 510</b>
		<b>1 991 688</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produit d'émission titre participatif		
Avances conditionnées		
	<b>TOTAL</b>	
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		32 000
	<b>TOTAL</b>	<b>32 000</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataire convertible		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes Etablissements de crédit		
- Emprunts		105 563
- Découverts, concours bancaires		632
Emprunts et dettes financières diverses		
- Divers		
- Associés		
Avances et acomptes reçues		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	474 102	191 018
Dettes fiscales et sociales		
- Personnel	859 836	647 255
- Organismes sociaux	734 711	574 314
- Etats impôts sur bénéfices	486 515	5 493
- Etats taxes sur CA	718 945	545 619
- Etat obligation caution		
- Autres dettes fiscales et sociales	210 383	182 721
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes	129 703	63 533
	<b>TOTAL DETTES</b>	<b>3 614 198</b>
		<b>2 316 152</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance	27 047	3 938
Ecarts de conversion passif		
	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>6 255 756</b>
		<b>4 343 778</b>

**COMPTE DE RESULTAT au 31/12/2004**

En Euros	Du 01/01/04 au 31/12/04	% CA	Du 01/01/03 au 31/12/03	%CA	Variation en valeur
<b>PRODUITS</b>					
Ventes de marchandises	107 853		66 169		41 684
Production vendue	14 363 858	99	10 582 738	99	3 781 120
Production stockée					
Subventions d'exploitation					
Autres produits	104 427		117 963	1	-13 536
<b>TOTAL</b>	<b>14 576 138</b>	<b>100</b>	<b>10 766 872</b>	<b>101</b>	<b>3 809 266</b>
<b>CONSOMMATIONS March. &amp; Mat.</b>					
Achats de marchandises	109 726		72 578		37 148
Variation de stocks (march.)					
Achats de matières premières					
Variation de stock (mat.)					
Autres achats & charges externe	3 164 295	21	1 565 868	14	1 598 427
<b>TOTAL</b>	<b>3 274 022</b>	<b>22</b>	<b>1 638 447</b>	<b>15</b>	<b>1 635 575</b>
<b>MARGE</b>	<b>11 302 116</b>	<b>78</b>	<b>9 128 425</b>	<b>85</b>	<b>2 173 691</b>
<b>CHARGES</b>					
Impôts, taxes, et vers. Assimilés	597 870	4	196 295	1	401 575
Salaires et traitements	6 356 343	43	5 413 900	50	942 443
Charges sociales	2 419 773	16	2 067 981	19	351 792
Amortissements et provisions	55 930		83 340		-27 410
Autres charges	348		13		335
<b>TOTAL</b>	<b>9 430 267</b>	<b>65</b>	<b>7 761 532</b>	<b>72</b>	<b>1 668 735</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>1 871 849</b>	<b>12</b>	<b>1 366 892</b>	<b>12</b>	<b>504 957</b>
Produits financiers	13 132		22 197		-9 065
Charges financières	2 413		8 658		-6 245
<b>Résultat financier</b>	<b>10 178</b>		<b>13 538</b>		<b>-3 360</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>1 882 568</b>	<b>13</b>	<b>1 380 431</b>	<b>12</b>	<b>502 137</b>
Produits exceptionnels	9 053		59 504		-50 451
Charges exceptionnelles	28 164		24 204		3 960
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-19 411</b>		<b>35 300</b>		<b>-54 711</b>
Participation des salariés	279 670	1	209 187	1	70 483
Impôts sur les bénéfices	598 545	4	428 226	4	170 319
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>984 942</b>	<b>6</b>	<b>778 318</b>	<b>7</b>	<b>206 624</b>

**Annexes aux comptes sociaux clos au 31 décembre 2004**
**I REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- amortissements : Ils sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue.
- Il n'existe pas de stock dans les comptes au 31/12/04.
- De même, l'entreprise n'a fabriqué aucun produit au cours de cet exercice.

## II ENGAGEMENTS FINANCIERS & AUTRES INFORMATIONS

Engagements donnés Néant

Dettes garanties par des sûretés réelles Néant

### Autres informations significatives

Aucune provision retraite n'a été constituée, la moyenne d'âge de l'effectif est de 29,6 ans (celle des cadres de 32,5 ans), les prévisions retraite sont pour le moment faibles.

La rémunération des dirigeants : somme non mentionnée car elle ferait état d'une rémunération individualisée.

Il existe un litige en cours avec un ancien salarié bordelais à la clôture de l'exercice, aucune provision n'a été passée.

## III NOTE SUR LE BILAN ACTIF

Frais d'établissement : Non applicable

Fonds commercial : Non applicable

Actif immobilisé : Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

Valeurs brutes	à l'ouverture	augmentation	diminution	à la clôture
Immo. Incorporelles	65 363	6 100	2 374	69 089
Immo. Corporelles	363 842	104 256	16 698	451 400
Immo. Financières	27 780	19 895	896	46 779
<b>TOTAL ...</b>	<b>456 987</b>	<b>130 251</b>	<b>19 968</b>	<b>567 270</b>
Amortissements & provisions	à l'ouverture	augmentation	diminution	à la clôture
Immo. Incorporelles	64 849	2 778		67 627
Immo. Corporelles	269 337	53 152	16 698	305 790
Titres équivalence				
Autres Immo. Financières				
<b>TOTAL ...</b>	<b>334 186</b>	<b>55 930</b>	<b>16 698</b>	<b>373 418</b>

Créances représentées par des effets de commerce : Non applicable

### Etat des créances :

	Montant brut	à 1 an au plus	à plus d'1 an
Actif immobilisé ...	45 099	11 128	33 971
Actif circulant & charges constatées d'avance	3 584 660	3 584 660	
<b>TOTAL ...</b>	<b>3 629 759</b>	<b>3 595 788</b>	<b>33 971</b>

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan :

Immobilisations financières ...	
Clients & comptes rattachés..	18 315
Autres créances	
Disponibilités	

Charges constatées d'avance :

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'entreprise.

Charges à répartir : Non applicable

IV NOTE SUR LE BILAN PASSIF

Capital social : Actions ou parts sociales

	Nombre	Val. Nominale
Titres début d'exercice.....	617 920	1,00
Titres convertis.....		
Titres émis.....	830	1,00
Titres remboursés ou annulés.		
Titres fin d'exercice.....	618 750	1,00

Provisions :

	à l'ouverture	augmentation	diminution	à la clôture
Prov. réglementées				
Prov. p. risques & charges	32 000		32 000	
Prov. p. dépréciation				
TOTAL ...	32 000		32 000	

Etat des dettes :

	Montant brut	à 1 an au +	+ 1an - 5ans	à + de 5ans
Etabliss. de crédit				
Dettes financières.div.				
Fournisseurs	474 102	474 102		
Det. fiscales & sociales	3 010 390	3 010 390		
Dettes/immobilisations				
Autres dettes	129 703	129 703		
Produits const. d'avance	27 047	27 047		
	3 641 242	3 641 242		

Dettes représentées par des effets de commerce : Non applicable

Charges à payer incluses dans les postes du bilan :

Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières diverses	
Fournisseurs	65 289
Dettes fiscales & sociales	1 299 042
Autres dettes	

Produits constatés d'avance :

Cette rubrique ne contient que des produits constatés d'avance ordinairement liés à l'exploitation normale de l'entreprise.

DETAIL DES PRODUITS ET CHARGES

Produits à recevoir :

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan :

Créances clients et comptes rattachés.....	18 315
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	18 315
Autres créances.....	
Total.....	18 315

Charges constatées d'avance :

CHARGES CONSTAT. D'AVANCE.....	26 488
Total.....	26 488

Charges à payer :

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan :

Emp. & dettes auprès des étab. de crédit.....	
INT.COURUS/EMPRUNT ETAB.CRED.....	
Dettes fournisseurs & comptes rattachés.....	65 289
FOURNIS.FACT.NON PARVENUES.....	65 289
Dettes fiscales & sociales.....	1 299 042
CONGES A PAYER INFORMATIENS.....	304 400
CONGES A PAYER STAFF.....	84 070
DETTES PROV.PARTICIP.SALARIES.....	279 670
AUTRES CHARG.PERS. A PAYER.....	128 570
PRECARITE A PAYER.....	17 780
AGEFIPH HANDICAPES.....	33 484
ORG. SOC. CH/CONGES A PAYER.....	174 810
ORG. SOC. CH/ PRECARITE A PAYER....	8 000
ORG. SOC. CHARGES A PAYER.....	57 875
TAXE D'APPRENTISSAGE.....	31 595
FORMATION CONTINUE.....	95 961
CONSTRUCTION.....	25 389
TAXE PROFESSIONNELLE.....	33 691
TAXE VEHICULES DE SOCIETE.....	4 937
ORGANIC.....	18 810
Total.....	1 364 331

Produits constatés d'avance :

PROD. CONSTATES D'AVANCE.....	27 047
Total.....	27 047

## DEVELOPPEMENTS PARTICULIERS

### Information en matière d'effectif :

	au 31/12/03	au 31/12/04
Cadres	57	71
Non cadres	131	158
Apprentis	<u>3</u>	<u>3</u>
Total	191	232

### Répartition du montant global des impôts sur les bénéficiaires :

	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Courant	1 882 568	604 781	1 277 787
Exceptionnel	- 19 411	- 6 236	-13 175
<b>Total</b>	<b>1 863 157</b>	<b>598 545</b>	<b>1 264 612</b>

Le résultat net indiqué est avant participation.

### Information sur l'application des dispositions fiscales :

Participation 2004	279 670
Participation 2003	209 187
Ecart	<u>70 483</u>
Impôt afférent	24 199

**TABLEAU DE FINANCEMENT  
DU 01/01/2004 AU 31/12/2004**

	FONDS DE ROULEMENT		BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT		TRESORERIE
<b>SITUATION AU 01/01/2004</b>	<b>2 003 575</b>		<b>248 371</b>		<b>1 755 204</b>
OPERATIONS DE L'EXERCICE	EMPLOIS	RESSOURCES	VARIATIONS DES		VARIATIONS
			BIENS	FINANCEMENTS	
<b>EXPLOITATION</b>					
Excédent brut d'exploitation		1 823 701			
Autres charges et produits	348	72 426			
Charges & prod. Exceptionnels	28 464	1 553			
Dotations et reprises prov.					
<b>Variation des :</b>					
Stocks					
Clients et comptes rattachés			804 736		
Autres valeurs			324 506		
Four.exp. & cptes rattachés				284 430	
Autres dettes d'exploitation				1 144 267	
	<b>1 868 868</b>		<b>-299 455</b>		<b>2 168 323</b>
<b>REPARTITION</b>					
Résultat financier		10 719			
Participation	279 670				
Impôt sur les bénéfices	598 545				
<b>CAF = 1 001 372 €</b>					
Dividendes	371 250				
<b>AF = 630 122 €</b>					
	<b>-1 238 746</b>				<b>-1 238 746</b>
<b>INVESTISSEMENTS</b>					
<u>Investissements :</u>					
- non financiers	130 251				
- financiers					
<u>Désinvestissements :</u>					
- non financiers		10 770			
- financiers					
	<b>-119 481</b>				<b>-119 481</b>
<b>FINANCEMENT</b>					
Apports en capital		830			
Augmentation des capitaux propres		8 300			
Souscriptions d'emprunts					
Remboursement emprunts	102 688				
Dépôts reçus					
	<b>-93 558</b>				<b>-93 558</b>
<b>SITUATION AU 31/12/2004</b>	<b>2 420 658</b>		<b>-51 084</b>		<b>2 471 742</b>
	<b>FONDS DE ROULEMENT</b>		<b>BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT</b>		<b>TRESORERIE</b>

**BILAN ACTIF au 31/12/2003**

En Euros	Brut	Amort. Prov	Net au 31/12/2003	Net au 31/12/2002
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche & développement				
Concessions, brevets	65 363	64 849	514	5 976
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains				
Constructions	16 601	10 484	6 117	8 489
Installations Techniques et outils industriels				
Autres immobilisations corporelles	347 241	258 853	88 388	116 271
Immobilisations en cours				
<i>Immobilisations financières</i>				
Participations & Créances rattachées	800		800	800
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	26 980		26 980	25 760
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>456 987</b>	<b>334 186</b>	<b>122 800</b>	<b>157 297</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<i>Stocks</i>				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<i>Créances</i>				
Clients et comptes rattachés	2 378 497		2 378 497	2 282 473
Fournisseurs débiteurs	2 134		2 134	10 611
Personnel	627		627	
Etat impôts sur bénéfices				
Etat taxes sur CA	11 899		11 899	37 696
Autres créances	5 076		5 076	3 866
<i>Divers</i>				
Avances & acomptes versés s/com.				
Valeur mobilières de placement	1 498 985		1 498 985	1 193 218
Disponibilités	265 225		265 225	213 208
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>4 162 446</b>		<b>4 162 446</b>	<b>3 741 073</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	58 531		58 531	89 309
Charges à répartir				
Primes de remboursement des oblig.				
Ecarts de conversion actif				
<b>TOTAL COMPTE DE REGULARISATION</b>	<b>58 531</b>		<b>58 531</b>	<b>89 309</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>4 343 778</b>	<b>3 987 680</b>

**BILAN PASSIF au 31/12/2003**

<b>En Euros</b>	<b>Net au 31/12/2003</b>	<b>Net au 31/12/2002</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social	617 920	610 700
Primes d'émission	124 974	56 384
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	61 070	60 544
Réserves statutaires		
Réserves réglementées		
Autres réserves	3 800	7 410
Report à nouveau	405 604	
	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>778 318</b>
		<b>864 155</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
	<b>TOTAL</b>	<b>1 991 688</b>
		<b>1 599 194</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produit d'émission titre participatif		
Avances conditionnées		
	<b>TOTAL</b>	
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques		30 130
Provisions pour charges	32 000	20 000
	<b>TOTAL</b>	<b>50 130</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataire convertible		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes Etablissements de crédit		
- Emprunts	105 563	215 329
- Découverts, concours bancaires	632	558
Emprunts et dettes financières diverses		
- Divers		
- Associés		
Avances et acomptes reçues		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	191 018	179 436
Dettes fiscales et sociales		
- Personnel	647 255	615 260
- Organismes sociaux	574 314	563 622
- Etats impôts sur bénéfices	5 493	18 029
- Etats taxes sur CA	545 619	547 133
- Etat obligation caution		
- Autres dettes fiscales et sociales	182 721	180 871
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes	63 533	13 265
	<b>TOTAL DETTES</b>	<b>2 316 152</b>
		<b>2 333 506</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance	3 938	4 850
Ecart de conversion passif		
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>4 343 778</b>	<b>3 987 680</b>

**COMPTE DE RESULTAT au 31/12/2003**

En Euros	Du 01/01/03 au 31/12/03	% CA	Du 01/01/02 au 31/12/02	%CA	Variation en valeur
<b>PRODUITS</b>					
Ventes de marchandises	66 169		13 178		52 991
Production vendue	10 582 738	99	10 418 829	99	163 909
Production stockée					
Subventions d'exploitation					
Autres produits	117 963	1	28 394		89 569
<b>TOTAL</b>	<b>10 766 872</b>	<b>101</b>	<b>10 460 401</b>	<b>100</b>	<b>306 471</b>
<b>CONSOMMATIONS March. &amp; Mat.</b>					
Achats de marchandises	72 578		13 114		59 464
Variation de stocks (march.)					
Achats de matières premières					
Variation de stock (mat.)					
Autres achats & charges externe	1 565 868	14	1 417 611	13	148 257
<b>TOTAL</b>	<b>1 638 447</b>	<b>15</b>	<b>1 430 725</b>	<b>13</b>	<b>207 722</b>
<b>MARGE</b>	<b>9 128 425</b>	<b>85</b>	<b>9 029 675</b>	<b>86</b>	<b>98 750</b>
<b>CHARGES</b>					
Impôts, taxes, et vers. Assimilés	196 295	1	195 153	1	1 142
Salaires et traitements	5 413 900	50	5 277 050	50	136 850
Charges sociales	2 067 981	19	1 992 206	19	75 775
Amortissements et provisions	83 340		102 956		-19 616
Autres charges	13		2		11
<b>TOTAL</b>	<b>7 761 532</b>	<b>72</b>	<b>7 567 369</b>	<b>72</b>	<b>194 163</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>1 366 892</b>	<b>12</b>	<b>1 462 306</b>	<b>14</b>	<b>-95 414</b>
Produits financiers	22 197		42 619		-20 422
Charges financières	8 658		6 366		2 292
<b>Résultat financier</b>	<b>13 538</b>		<b>36 252</b>		<b>-22 714</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>1 380 431</b>	<b>12</b>	<b>1 498 558</b>	<b>14</b>	<b>-118 127</b>
Produits exceptionnels	59 504		1 443		58 061
Charges exceptionnelles	24 204		2 233		21 971
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>35 300</b>		<b>789</b>		<b>34 511</b>
Participation des salariés	209 187	1	203 851	1	5 336
Impôts sur les bénéfices	428 226	4	429 762	4	-1 536
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>778 318</b>	<b>7</b>	<b>864 155</b>	<b>8</b>	<b>-85 837</b>

## **Annexes aux comptes sociaux clos au 31 décembre 2003**

### I REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- amortissements : Ils sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue.
- Il n'existe pas de stock dans les comptes au 31/12/03.
- De même, l'entreprise n'a fabriqué aucun produit au cours de cet exercice.

### II ENGAGEMENTS FINANCIERS & AUTRES INFORMATIONS

Engagements donnés Néant

Dettes garanties par des sûretés réelles Néant

#### Autres informations significatives

Aucune provision retraite n'a été constituée, la moyenne d'âge de l'effectif est de 29,4 ans (celle des cadres de 33,1 ans), les prévisions retraite sont pour le moment faibles.

La rémunération des dirigeants : somme non mentionnée car elle ferait état d'une rémunération individualisée.

La provision pour charges concerne l'indemnité de départ d'un agent commercial.

Un contrôle fiscal est en cours au moment de la clôture des comptes annuels.

### III NOTE SUR LE BILAN ACTIF

Frais d'établissement : Non applicable

Fonds commercial : Non applicable

Actif immobilisé : Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

Valeurs brutes	à l'ouverture	augmentation	diminution	à la clôture
Immo. Incorporelles	62 989	2 374		65 363
Immo. Corporelles	347 299	51 082	34 539	363 842
Immo. Financières	26 560	2 611	1 391	27 780
TOTAL ...	436 848	56 067	35 930	456 987
Amortissements & provisions	à l'ouverture	augmentation	diminution	à la clôture
Immo. Incorporelles	57 013	7 836		64 849
Immo. Corporelles	222 539	63 505	16 707	269 337
Titres équivalence				
Autres Immo. Financières				
TOTAL ...	279 552	71 341	16 707	334 186

Créances représentées par des effets de commerce : Non applicable

Etat des créances :

	Montant brut	à 1 an au plus	à plus d'1 an
Actif immobilisé ...	26 980		26 980
Actif circulant & charges Constatées d'avance	2 456 764	2 456 764	
TOTAL ...	2 483 744	2 456 764	26 980

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan :

Immobilisations financières ...	
Clients & comptes rattachés..	13 962
Autres créances.....	
Disponibilités.....	

Charges constatées d'avance :

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'entreprise.

Charges à répartir : \_\_\_\_\_ Non applicable

IV NOTE SUR LE BILAN PASSIF

Capital social : Actions ou parts sociales

	Nombre	Val. Nominale
Titres début d'exercice.....	610 700	1,00
Titres convertis.....	3 610	1,00
Titres émis.....	3 610	1,00
Titres remboursés ou annulés.		
Titres fin d'exercice.....	617 920	1,00

Dans le cadre de la fusion le capital a été augmenté par valeur d'apport et réduit du même montant.

Provisions :

	à l'ouverture	augmentation	diminution	à la clôture
Prov. réglementées				
Prov. p. risques & charges	50 130	12 000	30 130	32 000
Prov. p. dépréciation				
TOTAL ...	50 130	12 000	30 130	32 000

Etat des dettes :

	Montant brut	à 1 an au +	+ 1an - 5ans	à + de 5ans
Etabliss. de crédit	106 195	106 195		
Dettes financières. Div.				
Fournisseurs	191 018	191 018		
Det. fiscales & sociales	1 955 402	1 955 402		
Dettes/immobilisations				
Autres dettes	63 533	63 533		
Produits const. d'avance	3 938	3 938		
	2 320 086	2 320 086		

Dettes représentées par des effets de commerce : \_\_\_\_\_ Non applicable

Charges à payer incluses dans les postes du bilan :

Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts & dettes établ. de crédit	2 875
Emprunts & dettes financières diverses	
Fournisseurs	30 551
Dettes fiscales & sociales	1 009 891
Autres dettes.....	

Produits constatés d'avance :

Cette rubrique ne contient que des produits constatés d'avance ordinairement liés à l'exploitation normale de l'entreprise.

DETAIL DES PRODUITS ET CHARGES

Produits à recevoir :

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan :

Créances clients et comptes rattachés.....	13 962
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	13 962
Autres créances.....	
Total.....	13 962

Charges constatées d'avance :

CHARGES CONSTAT. D'AVANCE.....	58 531
Total.....	58 531

Charges à payer :

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan :

Emp. & dettes auprès des étab. de crédit....	2 875
INT.COURUS/EMPRUNT ETAB.CRED.....	2 875
Dettes fournisseurs & comptes rattachés.....	30 551
FOURNIS.FACT.NON PARVENUES.....	30 551
Dettes fiscales & sociales.....	1 009 891
CONGES A PAYER INFORMATIENS....	265 250
CONGES A PAYER STAFF.....	74 470
DETTES PROV.PARTICIP.SALARIES.....	209 187
AUTRES CHARG.PERS. A PAYER.....	54 635
PRECARITE A PAYER.....	18 730
AGEFIPH HANDICAPES.....	19 413
ORG. SOC. CH/CONGES A PAYER.....	152 475
ORG. SOC. CH/ PRECARITE A PAYER....	8 430
ORG. SOC. CHARGES A PAYER.....	24 580
TAXE D'APPRENTISSAGE.....	23 578
FORMATION CONTINUE.....	75 790
CONSTRUCTION.....	21 678
TAXE PROFESSIONNELLE.....	43 464
TAXE VEHICULES DE SOCIETE.....	4 372
ORGANIC.....	13 837
Total.....	1 043 317

Produits constatés d'avance :

PROD. CONSTATES D'AVANCE.....	3 938
Total.....	3 938

DEVELOPPEMENTS PARTICULIERS

Information en matière d'effectif :

	au 31/12/02	au 31/12/03
Cadres	48	57
Non cadres	127	131
Apprentis	<u>1</u>	<u>3</u>
Total	176	191

Répartition du montant global des impôts sur les bénéfices :

Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Courant 1 380 431	415 531	964 900
Exceptionnel 35 300	12 695	22 605
<u>Total</u> 1 415 731	428 226	987 505

Le résultat net indiqué est avant participation.

Information sur l'application des dispositions fiscales :

Participation 2003	209 187
Participation 2002	203 851
Ecart	<u>5 336</u>
Impôt afférent	1 832

**TABLEAU DE FINANCEMENT  
DU 01/01/2003 AU 31/12/2003**

	FONDS DE ROULEMENT		BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT		TRESORERIE
<b>SITUATION AU 01/01/2003</b>	<b>1 701 705</b>		<b>319 525</b>		<b>1 382 180</b>
OPERATIONS DE L'EXERCICE	EMPLOIS	RESSOURCES	VARIATIONS DES		VARIATIONS
			BIENS	FINANCEMENTS	
<b>EXPLOITATION</b>					
Excédent brut d'exploitation		1 332 282			
Autres charges et produits	13	117 962			
Charges & prod. Exceptionnels	6 373	5 974			
Dotations et reprises prov.					
<b>Variation des :</b>					
Stocks					
Clients et comptes rattachés			93 024		
Autres valeurs			-54 738		
Four.exp. & cptes rattachés				20 059	
Autres dettes d'exploitation				79 843	
	<b>1 449 832</b>		<b>-58 616</b>		<b>1 508 448</b>
<b>REPARTITION</b>					
Résultat financier		13 539			
Participation	209 187				
Impôt sur les bénéfices	428 226				
<b>CAF = 825 958 €</b>					
Dividendes	458 025				
<b>AF = 367 933 €</b>					
	<b>-1 081 899</b>				<b>-1 081 899</b>
<b>INVESTISSEMENTS</b>					
<u>Investissements :</u>					
- non financiers	56 067				
- financiers					
<u>Désinvestissements :</u>					
- non financiers		24 792			
- financiers					
	<b>-31 275</b>				<b>-31 275</b>
<b>FINANCEMENT</b>					
Apports en capital		7 220			
Augmentation des capitaux propres		64 980			
Souscriptions d'emprunts					
Remboursement emprunts	106 991				
Dépôts reçus					
	<b>-34 791</b>				<b>-34 791</b>
<b>SITUATION AU 31/12/2003</b>	<b>2 003 572</b>		<b>260 909</b>		<b>1 742 663</b>
	<b>FONDS DE ROULEMENT</b>		<b>BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT</b>		<b>TRESORERIE</b>

## 20.2 Informations financières pro forma

### 1 Bilan consolidé pro forma

BILAN CONSOLIDE - ACTIF - €	Note Annexe	Montants bruts au	Amort.& Prov. au	Montants nets au	Ajustements Proforma		Montants nets Proforma au
		31/12/2005	31/12/2005	31/12/2005	Brut	Amort & prov.	31/12/2005
<b>ECARTS D'ACQUISITION</b>	<b>5.2.3</b>				<b>5 632 984</b>	<b>375 532</b>	<b>5 257 452</b>
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>							
Frais d'établissement							
Concessions, brevets et droits similaires		92 505	75 008	17 497	7 850	6 453	18 894
Fonds de commerce							
Autres immob. Incorporelles	5.3.2	35 858		35 858			35 858
<b>TOTAL</b>		<b>128 363</b>	<b>75 008</b>	<b>53 355</b>	<b>7 850</b>	<b>6 453</b>	<b>54 752</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>							
Terrains							
Constructions		387 404	25 368	362 036	148 844	9 188	501 692
Matériels industriels							
Autres immobilisations corporelles		518 196	296 841	221 355	104 196	37 481	288 070
Immobilisations en cours et avances							
<b>TOTAL</b>		<b>905 600</b>	<b>322 209</b>	<b>583 391</b>	<b>253 040</b>	<b>46 669</b>	<b>789 762</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>							
Titres de participation		20 880		20 880	-20 640		240
Autres créances rattachées							
Autres immobilisations financières	5.3.5	45 677		45 677	12 535		58 212
Titres mis en équivalence							
<b>TOTAL</b>	<b>7,3</b>	<b>66 557</b>		<b>66 557</b>	<b>-8 105</b>		<b>58 452</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>10,1</b>	<b>1 100 520</b>	<b>397 217</b>	<b>703 303</b>	<b>5 885 769</b>	<b>428 654</b>	<b>6 160 418</b>
<b>STOCKS</b>							
Matières premières							
Produits en cours et produits finis							
Marchandises							
<b>TOTAL</b>							
<b>AVANCES ET ACOMPTES SUR COMMANDE</b>							
<b>CREANCES</b>							
Clients et comptes rattachés		4 413 781	2 160	4 411 621	1 327 855		5 739 476
Impôts différés actif	5.3.9				219 542		219 542
Autres créances		163 399		163 399	25 890		189 289
<b>TOTAL</b>		<b>4 577 180</b>	<b>2 160</b>	<b>4 575 020</b>	<b>1 573 287</b>		<b>6 148 307</b>
<b>DIVERS</b>							
Valeurs mobilières de placement		1 778 428		1 778 428	464 611		2 243 039
Disponibilités		466 139		466 139	218 738		684 877
<b>TOTAL</b>		<b>2 244 568</b>		<b>2 244 568</b>	<b>683 348</b>		<b>2 927 916</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT</b>		<b>6 821 748</b>	<b>2 160</b>	<b>6 819 588</b>	<b>2 256 635</b>		<b>9 076 223</b>
Charges à répartir							
Primes de remboursement des obligations							
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>7 922 268</b>	<b>399 377</b>	<b>7 522 891</b>	<b>8 142 404</b>	<b>428 654</b>	<b>15 236 641</b>

<b>BILAN CONSOLIDE - PASSIF - €</b>	<b>Note annexe</b>	<b>Montants au 31/12/2005</b>	<b>Ajustements Proforma</b>	<b>Montants Proforma au 31/12/2005</b>
<b>CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE</b>				
Capital social	3	619 880	103 725	723 605
Primes d'émission, de fusion, d'apport	3	151 049	2 896 275	3 047 324
Réserves sociales		61 875		61 875
Réserves consolidées - part du groupe -			132 959	132 959
Report à nouveau		698 756		698 756
Résultat consolidé - part du groupe -		1 472 113	217 326	1 689 439
Subventions				
<b>TOTAL</b>	<b>6.2 / 6.1</b>	<b>3 003 673</b>	<b>3 350 285</b>	<b>6 353 958</b>
<b>INTERETS MINORITAIRES</b>				
Réserves consolidés - part des minoritaires -			19 200	19 200
Résultat consolidé - part des minoritaires -			24 371	24 371
<b>TOTAL</b>	<b>6.2 / 6.1</b>		<b>43 571</b>	<b>43 571</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>				
Titres participatifs				
Avances conditionnées				
<b>TOTAL</b>				
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES</b>		<b>3 003 673</b>	<b>3 393 856</b>	<b>6 397 529</b>
<b>PROVISIONS</b>				
Provisions pour risques et charges	5.3.11	65 376	744	66 120
<b>TOTAL</b>		<b>65 376</b>	<b>744</b>	<b>66 120</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>				
Emprunts obligataires convertibles				
Emprunts auprès des établissements de crédit	3	234 687	3 147 484	3 382 171
Emprunts et dettes financières diverses		227 877	-1 686	226 191
Concours bancaires courants et intérêts courus				
<b>TOTAL</b>		<b>462 565</b>	<b>3 145 798</b>	<b>3 608 362</b>
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		335 089	26 002	361 091
Dettes fiscales et sociales		3 576 032	1 059 686	4 635 718
<b>TOTAL</b>		<b>3 911 122</b>	<b>1 085 687</b>	<b>4 996 809</b>
<b>AUTRES DETTES</b>				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes		80 154	87 667	167 821
<b>TOTAL</b>		<b>80 154</b>	<b>87 667</b>	<b>167 821</b>
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>4 519 217</b>	<b>4 319 895</b>	<b>8 839 112</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>7 522 891</b>	<b>7 713 751</b>	<b>15 236 641</b>

## 2 Compte de résultat consolidé proforma

COMPTE DE RESULTAT - €	Note Annexe	Montants	Ajustements	Montants
		au 31/12/2005	Proforma	Proforma au 31/12/2005
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
Production et marchandises vendues		15 861 413	3 775 589	19 637 002
Production stockée et immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises amortissements, provisions, transfert de charges		129 035	13 391	142 426
Autres produits		19	1	20
<b>TOTAL</b>		<b>15 990 467</b>	<b>3 788 981</b>	<b>19 779 448</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Achats de matières premières et marchandises		112 935	56 526	169 461
Variation de stock de matières et marchandises				
Autres achats et charges externes		2 362 157	161 010	2 523 167
Impôts, taxes et versements assimilés		453 073	50 268	503 341
Salaires et traitements		7 466 225	1 747 980	9 214 205
Charges sociales		2 834 986	733 106	3 568 092
Participation des salariés		391 750	133 154	524 904
Dotations amortissements et provisions d'exploitation		95 133	30 857	125 990
Autres charges		29	5	34
<b>TOTAL</b>		<b>13 716 289</b>	<b>2 912 905</b>	<b>16 629 194</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>2 274 178</b>	<b>876 076</b>	<b>3 150 254</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Produit des participations		2 042	-1 301	741
Autres intérêts et produits assimilés		41 566	3 016	44 582
Reprise sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
<b>TOTAL</b>		<b>43 608</b>	<b>1 715</b>	<b>45 323</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilés		3 570	2 387	5 957
Différences négatives de change				
<b>TOTAL</b>		<b>3 570</b>	<b>2 387</b>	<b>5 957</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>40 038</b>	<b>-672</b>	<b>39 366</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		<b>2 314 216</b>	<b>875 404</b>	<b>3 189 620</b>

COMPTE DE RESULTAT - €	Note Annexe	Montants au 31/12/2005	Ajustements Proforma	Montants Proforma au 31/12/2005
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		14 029	38	14 067
Produits exceptionnels sur opérations en capital		36 428	-8 800	27 628
Reprises sur provisions et transferts de charges				
<b>TOTAL</b>		<b>50 457</b>	<b>-8 762</b>	<b>41 695</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		11 105	599	11 704
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		28 064		28 064
Dotations aux amortissements et provisions		21 116	529	21 645
<b>TOTAL</b>		<b>60 286</b>	<b>1 127</b>	<b>61 413</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>-9 830</b>	<b>-9 889</b>	<b>-19 718</b>
Impôt sur les bénéfices social		832 273	338 170	1 170 443
Impôt différé de consolidation	5.3.9		-89 883	-89 883
<b>RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES</b>		<b>1 472 113</b>	<b>617 228</b>	<b>2 089 342</b>
Quote part de résultat des sociétés mises en équivalence				
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	5.2.3		375 532	375 532
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>		<b>1 472 113</b>	<b>241 696</b>	<b>1 713 810</b>
Part du résultat revenant aux minoritaires	6.1		24 371	24 371
<b>RÉSULTAT NET (part du groupe)</b>		<b>6.1</b>	<b>1 472 113</b>	<b>217 325</b>
			<b>217 325</b>	<b>1 689 439</b>

### Annexes aux comptes proforma 2005

#### **3 Faits majeurs**

Les informations financières ainsi présentées s'inscrivent dans le cadre de la présentation de comptes consolidés pro forma du groupe PROSERVIA. Le but ainsi recherché est de fournir une indication sur les résultats et la situation financière du groupe, au 31/12/2005, tels qu'ils seraient constitués en 2006.

Le groupe, actuellement composé de la société PROSERVIA et de la SAS PROVIALIS, filiale à 52%, devrait également comprendre la SAS SIMECOM en 2006.

En effet, la société PROSERVIA devrait acquérir 100% du capital de la SAS SIMECOM au cours de l'année 2006 par le biais d'une acquisition de titres à hauteur de 3.009.600 € et d'un apport de titres à hauteur de 3.000.000 €.

Le prix d'acquisition définitif des titres est soumis à une clause d'earn out non intégrée dans ce prix de 3 009 600 €. Cette clause prévoit deux versements complémentaires éventuels de 500.000 € chacun, au plus tôt en 2008 pour le premier versement et en 2010 pour le second.

Ceux ci sont subordonnés au respect d'objectifs de chiffre d'affaires et de marge commerciale sur les exercices 2007 à 2009, ainsi qu'à la présence du Directeur Général actuel de la Sas Simecom jusqu'en 2010. Le complément de prix reste donc éventuel.

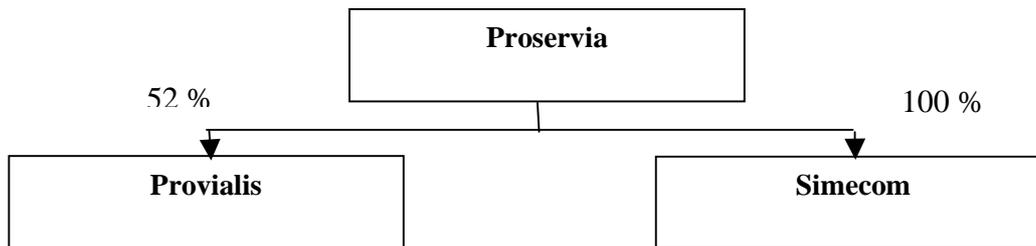
L'achat des titres serait financée par emprunt remboursable sur 7 ans à hauteur de 2 M€, et par un emprunt court terme de 1 M€ qui devrait être remboursé par la levée de fonds perçue lors de l'introduction sur le marché Alternext. Aucune charge d'intérêt n'est comptabilisée dans les comptes proforma.

L'apport de titres aurait pour conséquence une augmentation du capital et de la prime d'apport chez PROSERVIA. La simulation de l'apport des titres au 1<sup>er</sup> janvier 2005 entraîne une augmentation pro forma du capital de la société PROSERVIA de 103.725 € et de la prime d'apport de 2.896.275 €.

Les données fournies n'ont qu'une valeur purement illustrative et, en raison même de leur nature traitant d'une situation hypothétique, ne représentent pas la situation financière ou les résultats effectifs de la société.

#### 4 **Organigramme proforma du groupe**

##### 4.1 **Organigramme au 31 décembre 2005**



##### 4.2 **Liste des sociétés consolidées**

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-dessous

<b>Société et forme juridique</b>	<b>N° Siren</b>	<b>Siège social</b>	<b>Méthode de consolidation</b>	<b>% contrôle</b>	<b>% intérêt</b>
Proservia	394 026 934	Carquefou (44)	Consolidante	Société mère	Société mère
Provialis	479 079 014	Carquefou (44)	IG	52 %	52 %
Simecom	439 435 397	Rennes (35)	IG	100 %	100 %

IG : Intégration Globale

#### 5 **Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation**

##### 5.1 **Référentiel comptable**

Les comptes consolidés proforma du groupe PROSERVIA sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France. Les dispositions du règlement n° 99.02 du Comité de Réglementation Comptable, homologué le 22 juin 1999, sont appliquées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000.

##### 5.2 **Modalités de consolidation**

###### 5.2.1 **Méthodes de consolidation**

La consolidation proforma est réalisée à partir des comptes arrêtés au 31/12/2005. Toutes les participations significatives dans lesquelles la société PROSERVIA assure le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

L'intégration globale consiste à

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits "intérêts minoritaires" ;
- Éliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

###### 5.2.2 **Élimination des opérations intra-groupe**

Conformément à la réglementation, les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes entre ces sociétés ont été éliminés dans les comptes consolidés.

###### 5.2.3 **Écarts d'acquisition**

Conformément aux dispositions réglementaires, les écarts d'acquisition représentent la différence entre :

- Le coût d'acquisition des titres de participation ;

- La quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif immobilisé et sont amortis sur une durée reflétant, aussi raisonnablement que possible, les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors des acquisitions.

Les écarts d'acquisition négatifs sont inscrits en provisions pour risques et charges et font l'objet de reprises sur une durée évaluée de la même manière que l'écart d'acquisition positif.

Un écart d'acquisition sur les titres de la future filiale SIMECOM a été comptabilisé de manière proforma au 1<sup>er</sup> janvier 2005. Son évaluation a été établie à partir du prix d'acquisition estimé et de la situation nette de la filiale au 31/12/2004.

Cet écart est amorti de manière proforma sur 15 ans. La dotation correspondante est également comptabilisée dans les données financières ci-jointes.

		Acquisition Simecom	
Prix des titres	(1)	6 009 600	
Situation nette 31/12/2004	(2)	476 832	
Situation nette retraitée 31/12/2004	(3)	376 616	(a)
QP dans situation nette retraitée	(4)	376 616	
Ecart d'acquisition	(1) - (4)	5 632 984	
(a) des dividendes avaient été distribués aux associés extérieurs pour 100.216 €			

#### 5.2.4 Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

Les sociétés sont consolidées sur la base de leur bilan arrêté au 31 décembre 2005, d'une durée de 12 mois, date retenue pour l'établissement des comptes consolidés proforma. L'exercice clos au 31/12/2005 par la Société PROVIALIS couvre exceptionnellement une période de 15 mois. L'incidence sur les comptes consolidés proforma n'est pas significative.

### 5.3 Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes appliqués par le groupe PROSERVIA sont les suivants :

#### 5.3.1 Application des méthodes préférentielles

L'application des méthodes préférentielles du règlement CRC 99-02 est la suivante

Application des méthodes préférentielles	Oui Non N/A
• Comptabilisation des contrats de location-financement	N/A
• Provisionnement des prestations de retraites et assimilés	OUI
• Etalement des frais d'émission et primes de remboursement des emprunts obligataires sur la durée de vie de l'emprunt	N/A
• Comptabilisation en résultat des écarts de conversion actif/passif	N/A
• Comptabilisation à l'avancement des opérations partiellement achevées à la clôture de l'exercice	N/A
• Activation des frais de développement	N/A

#### 5.3.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition (prix d'achat majoré des frais accessoires).

Les méthodes et durées d'amortissement retenues sont les suivantes

Immobilisations incorporelles	Méthode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 an

Les autres immobilisations incorporelles correspondent à des acomptes sur frais d'introduction en bourse supportés par la société PROSERVIA. Ils seront imputés sur la prime d'émission lors de la réalisation de l'opération.

### 5.3.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition (prix d'achat majoré des frais accessoires).

L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Les principales méthodes d'amortissement et durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

Immobilisations corporelles	Méthode	Durée
Agencements des constructions	Linéaire	9 ans
Agencements divers	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	5 ans

### 5.3.4 Contrats de location-financement

Néant.

### 5.3.5 Immobilisations financières

Les autres immobilisations financières figurant dans les comptes au 31/12/2005 sont exclusivement constituées de dépôts et cautionnements versés.

### 5.3.6 Stocks et travaux en-cours

Néant

### 5.3.7 Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### 5.3.8 Trésorerie et valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat ou de souscription, hors frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur de marché est inférieure à la valeur d'achat.

### 5.3.9 Impôts sur les bénéfices

Conformément aux prescriptions du CRC n°99-02, le groupe comptabilise des impôts différés en cas

- de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé ;
- de reports déficitaires.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche.

Les positions d'impôts différés actives et passives sont compensées par entité fiscale.

Le taux d'impôt différé retenu à la clôture est celui en vigueur au 31/12/2005, soit 33.33 %.

### **5.3.10 Provisions pour risques et charges**

Les provisions constatées correspondent aux engagements en matière d'indemnités de départ en retraite.

### **5.3.11 Engagements de retraite et prestations assimilés**

Les engagements de retraite sont comptabilisés au sein des comptes sociaux et directement repris au sein des comptes consolidés.

La méthode d'évaluation est fondée sur le calcul de l'indemnité théorique due pour chaque salarié, pondérée d'un coefficient représentatif de la probabilité de présence du salarié dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Cette dernière tient compte notamment

- de la législation sociale,
- des conventions collectives applicables aux entreprises du groupe,
- du turn over des sociétés du groupe,
- de l'âge des salariés, de leur ancienneté et de leur rémunération actuelle,
- d'un coefficient de progression des salaires et d'un coefficient d'actualisation.

Les provisions sont comptabilisées charges patronales incluses.

### **5.3.12 Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant**

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

### **5.3.13 Résultats par action**

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé - part du groupe - se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice. Ce nombre d'action est évalué de manière pro forma à 723.605 suite à l'apport d'une partie des titres de SIMECOM (cf 3. Faits majeurs).

Aucun instrument dilutif significatif n'ayant été émis, le résultat dilué par action correspond au résultat par action.

## 6 - Preuve d'impôt

	31/12/05		
	Base	Impôt	Taux
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>	<b>2 089 342</b>		
Charge d'IS social exigible	1 170 443		
Charge d'Impôt Différé	-89 883		
<b>TOTAL IMPOT SUR LES BENEFICES</b>	<b>1 080 559</b>		
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>3 169 901</b>		
<b>Impôt théorique calculé</b>		<b>1 056 634</b>	<b>33,33%</b>
+ Charges non déductibles (hors IS et IFA)	35 339	11 780	0,37%
- Crédits impôts comptabilisés		-3 728	-0,12%
Retraitements de conso sans Impôt Différé	10 800	3 600	0,11%
<b>BASE SOUMISE A L'IMPOT EN CONSOLIDATION</b>	<b>3 216 040</b>	<b>1 068 285</b>	<b>33,70%</b>
Ecart lié aux variations de Taux n // n-1			0,00%
Ecart taux d'IS social et taux IS conso (taux à 15%, contrib 1.5% et contrib 3.3%)		12 273	0,39%
<b>CHARGE D'IMPOT EFFECTIVE</b>		<b>1 080 559</b>	<b>29.01%</b>

Les impôts différés comptabilisés dans les comptes consolidés pro forma sont liés exclusivement à des décalages temporaires d'imposition. Ces décalages sont majoritairement issus de la participation des salariés aux résultats des entreprises :

Impôt différé actif sur participation =	174 968 €	soit 80% de l'impôt différé actif total
Variation de l'impôt différé N/N-1 en ce qui concerne la participation =	81 745 €	soit 91% du produit d'impôt différé sur l'exercice

## 7.1 Tableau de passage des résultats sociaux aux résultats consolidés

Catégorie d'évènement	Proservia	Simecom	Provalis	TOTAL
<b>Résultat social avant retraitements</b>	<b>1 472 113</b>	<b>487 373</b>	<b>50 773</b>	<b>2 010 259</b>
Retraitement Crédit bail				0
Plus value de cession titres Simecom	-8 800			-8 800
Variation IS différé	43 934	45 949		89 883
Distributions intra-groupe / l'ex.	-2 000			-2 000
<b>Total des retraitements</b>	<b>33 134</b>	<b>45 949</b>	<b>0</b>	<b>79 083</b>
<b>Résultat retraité</b>	<b>1 505 247</b>	<b>533 322</b>	<b>50 773</b>	<b>2 089 342</b>
Intérêts minoritaires / stés en I.G.			-24 371	-24 371
Amortissement écart acquisition		-375.532		-375.532
<b>Résultat consolidé groupe</b>	<b>1 505 247</b>	<b>157.790</b>	<b>26 402</b>	<b>1.689.439</b>

## 7.2 Tableau de passage des capitaux propres sociaux aux capitaux propres consolidés

Catégorie d'évènement	Proservia	Simecom	Provalis	TOTAL
<b>capitaux propres (hors résultat) avant retraitements</b>	<b>1 531 561</b>	<b>376 616</b>	<b>40 000</b>	<b>1 948 177</b>
Simulation apport titres Simecom	3.000.000			3.000.000
Fonds de commerce intra-groupe	-7 500			
Plus value intra-groupe	8 800			8 800
Variation IS différé	128 434	1 225		129 659
Distributions intra-groupe / l'ex.	2 000			2 000
<b>Total des retraitements</b>	<b>3.131.734</b>	<b>1 225</b>	<b>0</b>	<b>3.132.959</b>
<b>Résultat retraité</b>	<b>4.663.295</b>	<b>377 841</b>	<b>40 000</b>	<b>5.081.136</b>
Intérêts minoritaires / stés en I.G.			-19 200	-19 200
Annulation des titres		-6.009.600	-20 800	
Ecart d'acquisition		5.632.984		
Amort. antérieurs écart acquisition				0
<b>Résultat consolidé groupe</b>	<b>4.663.295</b>	<b>1 225</b>	<b>0</b>	<b>4.664.520</b>

## 8- Ventilation du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation par zones géographiques

	Ouest	Nord	Sud-Ouest	Sud-Est	TOTAL
Chiffre d'affaires proforma 2005	11 209 937	5 809 675	2 171 398	445 992	19 637 002
Résultat d'exploitation proforma 2005	2 679 677	705 485	-140 648	-94 260	3 150 254

### **20.3 Etats financiers**

La société n'ayant pas l'obligation d'établir des comptes consolidés en 2003, 2004 et 2005, elle n'en a pas établis.

### **20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles**

#### 20.4.1 Rapports des commissaires aux comptes

#### **Rapport général du commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31/12/2005**

Mesdames, Monsieur, les Associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005, sur :

le contrôle des comptes annuels de la société Proservia, tels qu'ils sont joints au présent rapport, la justification de nos appréciations,

les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés conjointement par le Président et le Comité de Direction. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **1 - Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de l'exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, et conformément aux dispositions de l'article L.232-6 du Code de Commerce, nous attirons votre attention sur la note III.2 - 1 « Indemnités de départ en retraite » de l'annexe, qui expose la méthode de détermination de la provision pour indemnités de départ en retraite, comptabilisée pour la première fois sur cet exercice.

#### **2 - Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9, 1<sup>o</sup> alinéa, du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre de nos appréciations des principes comptables suivis par la société, nous avons été conduits à examiner la régularité du changement de méthode comptable décrit dans la note III2-1 de l'annexe et la présentation qui en a été faite. Nous avons par ailleurs obtenu les éléments probants recherchés sur le caractère raisonnable de l'évaluation de la provision correspondante comptabilisée dans les comptes. Ceux-ci se fondent notamment sur l'effectif, l'âge, l'ancienneté et le turn-over constatés dans l'entreprise.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

#### **3 - Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité de Direction et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Vertou, le 10 avril 2006.

Ecpm Sarl  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

**Jean-Clair Bazin**  
Associé

### **Rapport spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31/12/2005**

Mesdames, Monsieur, les Associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisé.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisé, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 35 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### **1 – Conventions conclues au cours de l'exercice**

En application de l'article L. 227-10 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues avec votre société.

##### **1 – Cession d'un véhicule à Monsieur Thierry Congard**

Personnes concernées : Monsieur Thierry Congard, représentant permanent de la société Fipama, présidente.

Nature et objet : Cession d'un véhicule Peugeot 807 à Monsieur Thierry Congard

Modalités : La cession a été effectuée à la valeur nette comptable du véhicule au jour de la cession soit 20.229 €.

##### **2 – Convention d'intégration fiscale avec la Sarl Fipama, Présidente**

Personnes concernées : Sarl Fipama, Présidente

Nature et objet : Option au régime de l'intégration fiscale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005. La société intégrante est la Sarl Fipama.

Modalités : Principe général de neutralité.

La charge d'impôt des sociétés du groupe correspondra à celle qu'elles auraient constatée si elles n'avaient pas été intégrées.

##### **3 – Prestations de direction effectuées par la Sarl Fipama.**

Personnes concernées : Sarl Fipama, Présidente

Nature et objet : Refacturation par Fipama des prestations de direction générale et des frais de déplacements de Monsieur Thierry Congard.

Modalités : Refacturation forfaitaire s'élevant à 45.000 € par trimestre soit 180.000 € sur l'exercice concernant les prestations de direction.

Les frais de déplacements sont évalués forfaitairement à 1.500 € par mois. Le montant pris en charge sur l'exercice s'élève à la somme de 7.500 €.

#### **4 – Cession des titres de la Sas Simecom à Monsieur Thierry Congard**

Personnes concernées : Monsieur Thierry Congard, représentant permanent de la société Fipama, présidente

Nature et objet : Cession des 800 actions détenues dans la Sas Simecom au profit de Monsieur Thierry Congard.

Modalités : La participation dans cette société s'élevait à 2 % du capital. La cession s'est effectuée sur la base du pourcentage d'intérêt dans les capitaux propres de la société au 31/12/2004. Le produit de la cession est donc de 9.600 €.

#### **5 – Acquisition de 20.000 actions de la Sas Provialis auprès de Monsieur Thierry Congard**

Personnes concernées : Monsieur Thierry Congard, représentant permanent de la société Fipama, présidente.

Nature et objet : Acquisition de 20.000 actions supplémentaires de la Sas Provialis auprès de Monsieur Thierry Congard.

Modalités : L'acquisition des titres s'est effectuée à la valeur nominale, soit 1 € par action. Cette prise de participation complémentaire s'élève donc à 20.000 €.

Il vous appartient donc, Mesdames, Messieurs, de statuer sur le présent rapport et les présentes conventions.

Fait à Vertou, le 10 avril 2006

Ecpm Sarl  
*Commissaire aux Comptes*  
*Membre de la Compagnie Régionale de Rennes*

**Jean-Clair Bazin**  
*Associé*

#### **Rapport général du commissaire aux comptes sur les informations pro forma du groupe Proservia au 31/12/2005**

Monsieur le Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes et en application du règlement (CE) N° 809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les informations pro forma de la société PROSERVIA relatives à l'exercice 2005 incluses dans la partie 20-2 du document de base du 10 avril 2006 destiné à l'AMF

Ces informations pro forma ont été préparées aux seules fins d'illustrer l'effet que l'acquisition des titres de la Sas SIMECOM aurait pu avoir sur le bilan et le compte de résultat de la société PROSERVIA au 31/12/2005 si l'opération avait pris effet au 01/01/2005. De par leur nature même, elles décrivent une situation hypothétique et ne sont pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui auraient pu être constatées si l'opération ou l'évènement était survenu à une date antérieure à celle de sa survenance envisagée.

Ces informations pro forma ont été établies sous votre responsabilité en application des dispositions du règlement (CE) N° 809/2004 et des recommandations CESR relatives aux informations pro-forma.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe II point 7 du règlement (CE) N° 809/2004, sur le caractère adéquat de l'établissement des informations pro forma.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces travaux qui ne comportent pas d'examen des informations financières sous jacentes à l'établissement des informations pro forma ont consistés principalement à vérifier que les bases à partir desquelles ces informations pro forma ont été établies concordent avec les documents sources, à examiner les éléments probants justifiant les retraitements pro forma et à nous entretenir avec la Direction de la société PROSERVIA afin collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires.

A notre avis :

- les informations pro forma ont été adéquatement établies sur la base indiquée ;
- cette base est conforme aux méthodes comptables de l'émetteur.

Fait à Vertou, le 18 avril 2006

Ecpm Sarl  
*Commissaire aux Comptes*  
*Membre de la Compagnie Régionale de Rennes*

**Jean-Clair Bazin**  
*Associé*

## **Rapport Général du Commissaire aux Comptes pour l'exercice clos le 31/12/2004**

Mesdames, Messieurs les Associés,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la société S.A.S. PROSERVIA tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- La justification de mes appréciations,
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi,

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité de Direction. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.225-235, 1<sup>er</sup> alinéa, du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1<sup>er</sup> août 2003, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

Votre société fait l'objet d'un litige auprès du conseil des Prud'hommes. L'issue étant incertaine, aucune provision n'a été comptabilisée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président du comité de Direction et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, je me suis assurée que les diverses informations relatives aux prises de participations et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Nantes, le 7 avril 2005

Christine BONNET

## **Rapport spécial du Commissaire aux Comptes pour l'exercice clos le 31/12/2004**

Mesdames, Messieurs les Associés,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre société, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article L.227-10 du Code de Commerce, j'ai été avisée des conventions par votre Président.

Il ne m'appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont j'ai été avisée, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai effectué mes travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

### Convention n°1

*Nom des dirigeants et entreprises visées*  
Monsieur Thierry CONGARD

*Nature et objet de la convention*  
Cession des branches de fonds de commerce à la société PROVIALIS pour l'activité de conseil aux PME/PMI et pour l'activité d'infogérance à distance développé sous l'appellation "offre zen".

*Incidences chiffrés*  
Produit : 7.500 euros

*Observations*  
Le prix sera en 10 échéances mensuelles successives et constantes d'un montant de 750 euros, payables à terme échu et pour la première fois le 15 mars 2005.  
La somme portera intérêt aux taux de 3 %.

### Convention n°2

*Nom des dirigeants et entreprises visées*  
Monsieur Thierry CONGARD

*Nature et objet de la convention*  
Avance en compte courant consenti à la société SAS SIMECOM,  
Taux de rémunération du compte courant de 4,58 %.

*Incidence chiffrés*  
Produit : 393 euros

*Observations*  
Avance de 80.000 euros sur janvier et février 2004 entièrement remboursée au 15 avril 2004.

### Convention n°3

*Nom des dirigeants et entreprises visées*  
Monsieur Thierry CONGARD

*Nature et objet de la convention*  
Partage des locaux de NIORT avec la société SAS SIMECOM,  
Refacturation trimestrielle : quote-part de loyer, électricité, charges locatives.

*Incidences chiffrés*  
Produits :  
- Loyer : 2.806,03 €  
- Charges locatives : 235,17 euros  
- Electricité : 193,07 euros

*Observations*  
Reste dû la facture du 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestre 2004 : 2.139,19 euros TTC.

### Convention n°4

*Nom des dirigeants et entreprises visées*  
Monsieur Thierry CONGARD

*Nature et objet de la convention*  
Refacturation selon le contrat de collaboration en date du 10 décembre 2004 par la société PROSERVIA à la société PROVIALIS du temps passé par les commerciaux et les techniciens selon le contrat de collaboration signé entre les deux sociétés.

Les prestations techniques sont facturées à l'heure passée, sur la base d'un tarif horaire de 23 euros hors taxes.

En matière commerciale la société SAS PROSERVIA perçoit une commission de 4,50 % du chiffre d'affaires hors taxes mensuel réalisé par la société PROVIALIS.

*Incidences chiffrées pour l'exercice*  
Produits :  
- Pour les Techniciens : 1.596,23 €,  
- Pour les Commerciaux : 841,00 €.

*Observation*  
Factures non réglées au 31 décembre 2004.

### **Convention n°5**

*Nom des dirigeants et entreprises visées*  
Monsieur Thierry CONGARD

*Nature et objet de la convention*  
Achat par la société PROSERVIA de matériel pour les clients de la société PROVIALIS.

*Incidences chiffrées pour l'exercice*  
Produit :  
- Client STREAMEZZO, octobre 2004 : 20.436 euros HT  
- Client AB Conseil, novembre 2004 : 948 euros HT

*Observations*  
Facture à établir au 31 décembre 2004, non réglée.  
Vente au prix coûtant

### **Convention n°6**

*Nom des dirigeants et entreprises visées*  
Monsieur Thierry CONGARD

*Nature et objet de la convention*  
Refacturation selon le contrat de collaboration de prestation à la société PROVIALIS,  
  
En matière administrative, comptable, sociale et fiscale facturation par la société "PROSERVIA sur la base d'un forfait de 200 euros HT par trimestre.

*Incidences chiffrées pour l'exercice*  
Produit : 200 euros

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, j'ai été informée que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivies au cours du dernier exercice.

### **CONVENTIONS CONCLUES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE**

#### **Convention n°1**

*Nom des dirigeants et entreprises visées*  
Monsieur Thierry CONGARD

*Nature et objet de la convention*  
Rémunération pour ses fonctions de Président de la société,  
Remboursement des frais de déplacement et de représentation sur justificatifs,  
Utilisation d'un véhicule de société.

*Incidences chiffrées pour l'exercice*  
Rémunération conforme aux décisions du comité de direction.

#### **Convention n°2**

*Nom des dirigeants et entreprises visées*  
Monsieur Thierry CONGARD

*Nature et objet de la convention*  
Bail des locaux, situés à Carquefou, Espace Performance à La Fleuriaye  
Appartenant à la SCI CONGARD Investissements dont Thierry CONGARD est associé.

*Incidences chiffrées pour l'exercice*  
Loyer de l'exercice : 27.691,00 euros  
Charges : 3.658,76 euros

*Observations*  
Loyer conforme au bail signé le 1<sup>er</sup> octobre 1998 pour une durée de 9 ans,  
  
Loyer révisable annuellement selon l'indice INSEE du 1<sup>er</sup> trimestre.  
  
Un dépôt de garantie a été versé à hauteur de 7.105 euros.

#### **Convention n°3**

*Nom des dirigeants et entreprises visées*  
Monsieur Thierry CONGARD

*Nature et objet de la convention*

Prestations effectuées par la société PROSERVIA pour le compte de la société SIMECOM :  
Secrétariat, comptabilité, sociale, facturation, achats, webmaster ...

*Incidences chiffrées pour l'exercice*

Produit HT : 20.970 euros

*Observations*

Solde dû par Simecom au 31 décembre 2004 : 12.773,40 euros correspondant à la facture du 4<sup>ème</sup> trimestre 2004.

**Convention n°4**

*Nom des dirigeants et entreprises visées*

Monsieur Thierry CONGARD

*Nature et objet de la convention*

Refacturation par la société PROSERVIA à la société SIMECOM d'une parution Région JOB en mars 2004.

*Incidences chiffrées pour l'exercice*

Charge HT : 3.000 euros

**FONCTIONS EXERCEES PAR LES ADMINISTRATEURS**

<b>ADMINISTRATEURS</b>	<b>SOCIETES CONCERNEES</b>	<b>FONCTIONS</b>
Thierry CONGARD	<b>S.A.S. PROSERVIA</b> Capital : 618.750 euros Siège social : 44481 CARQUEFOU CEDEX Espace Performance 1-ATLANPOLE ..La Fleuriaye Bâtiment A R.C.S. NANTES B 394 026 934	Président
Thierry CONGARD	<b>S.A.S. SIMECOM</b> Capital : 40.000 euros Siège social : 35700 RENNES Immeuble Gallium - 10, Avenue des buttes de Coësmes R.C.S. RENNES 439 435 397	Président

Je n'ai, pour ma part, aucune autre convention à vous signaler.

Fait à Nantes, le 7 avril 2005

Christine BONNET

**Rapport Général du Commissaire aux Comptes pour l'exercice clos le 31/12/2003**

Mesdames, Messieurs les Associés,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2003, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la société S.A.S. PROSERVIA tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- La justification de mes appréciations,
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi,

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité de Direction. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**I OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

J'ai effectué mon audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## II JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

En application des dispositions de l'article L.225-235, 1<sup>er</sup> alinéa, du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1<sup>er</sup> août 2003 et applicable pour la première fois à cet exercice, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

Pour la première fois, votre société fait l'objet d'une intégration fiscale avec la société SIFINCO.

Comme il est précisé dans l'annexe, votre société fait l'objet d'une vérification de comptabilité sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2001 au 31 décembre 2003. A ce jour, l'inspecteur n'a pas notifié les conclusions.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 24 novembre 2003, a décidé l'émission de BSPCE au profit des salariés de l'entreprise. Cette émission permettra à leurs titulaires de souscrire des actions de la société. La première souscription aura lieu avant le 31 mars 2004.

La société a constitué au cours de l'exercice 2003 une provision pour l'indemnité de départ d'un agent commercial. Les modalités de détermination de cette provision sont conformes au contrat signé avec cet agent commercial.

## III VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président du comité de Direction et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, je me suis assurée que les diverses informations relatives aux prises de participations et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Nantes, le 27 avril 2004

Christine BONNET

### **Rapport spécial du Commissaire aux Comptes pour l'exercice clos le 31/12/2003**

Mesdames, Messieurs les Associés,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre société, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article L.227-10 du Code de Commerce, j'ai été avisée des conventions par votre Président.

Il ne m'appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont j'ai été avisée, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai effectué mes travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, j'ai été informée que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

**CONVENTIONS CONCLUES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE  
DURANT L'EXERCICE**

**Convention n°1**

*Nom des dirigeants et entreprises visées*  
Monsieur Thierry CONGARD

*Nature et objet de la convention*  
Rémunération pour ses fonctions de Président de la société,  
Remboursement des frais de déplacement et de représentation sur justificatifs,  
Utilisation d'un véhicule de société.

*Incidences chiffrées pour l'exercice*  
Rémunération conforme aux décisions du comité de direction.

**Convention n°2**

*Nom des dirigeants et entreprises visées*  
Monsieur Thierry CONGARD

*Nature et objet de la convention*  
Bail des locaux, situés à Carquefou, Espace Performance à La Fleuriaye  
Appartenant à la SCI CONGARD Investissements dont Thierry CONGARD est associé.

*Incidences chiffrées pour l'exercice*  
Loyer de l'exercice : 27.029 euros  
Charges : 3.569 euros

*Observations*  
Loyer conforme au bail signé le 1<sup>er</sup> octobre 1998 pour une durée de 9 ans,  
  
Loyer révisable annuellement selon l'indice INSEE du 1<sup>er</sup> trimestre.  
  
Un dépôt de garantie a été versé à hauteur de 6.862 euros.

**Convention n°3**

*Nom des dirigeants et entreprises visées*  
Monsieur Thierry CONGARD

*Nature et objet de la convention*  
Prestations effectuées par la société PROSERVIA pour le compte de la société SIMECOM :  
Secrétariat, comptabilité, sociale, facturation, achats, webmaster ...

*Incidences chiffrées pour l'exercice*  
Produit HT : 9.147 euros

*Observations*  
Solde dû par Simecom au 31 décembre 2003 : 2.734,94 euros correspondant à la facture du 4<sup>ème</sup> trimestre  
2003.

**Convention n°4**

*Nom des dirigeants et entreprises visées*  
Monsieur Thierry CONGARD

*Nature et objet de la convention*  
Refacturation par la société PROSERVIA à la société SIMECOM d'une parution Région JOB en mars 2003.

*Incidences chiffrées pour l'exercice*  
Charge HT : 1.800 euros

## FONCTIONS EXERCEES PAR LES ADMINISTRATEURS

ADMINISTRATEURS	SOCIETES CONCERNEES	FONCTIONS
Thierry CONGARD	<b>S.A.S. PROSERVIA</b> Capital : 617.920 euros Siège social : 44481 CARQUEFOU CEDEX Espace Performance 1-ATLANPOLE ..La Fleuriaye Bâtiment A R.C.S. NANTES B 394 026 934	Président
Thierry CONGARD	<b>S.A.S. SIMECOM</b> Capital : 40.000 euros Siège social : 35700 RENNES Immeuble Gallium - 10, Avenue des buttes de Coësmes R.C.S. RENNES 439 435 397	Président

Je n'ai, pour ma part, aucune autre convention à vous signaler.

Fait à Nantes, le 27 avril 2004

Christine BONNET

### 20.4.2 Autres vérifications des commissaires aux comptes

Un rapport sur les informations prévisionnelles figure dans le chapitre 13.2

### 20.4.3 Autres informations financières non vérifiées

Néant

#### 20.4.4 Honoraires du commissaire aux comptes et des membres du réseau

	Exercice 2005		Exercice 2004	
	Euros	%	Euros	%
Audit				
Commissariat aux comptes	22 705 €		15 524 €	
Missions accessoires	4 496 €			
Sous total	27 201 €		15 524 €	
Autres prestations le cas échéant				
- juridique, fiscal, social,				
- technologies de l'information,				
- audit interne,				
- autres (à indiquer si >10% aux honoraires d'audit)				
Sous total				
<b>TOTAL</b>	27 201 €		15 524 €	

#### **20.5 Date des dernières informations financières**

31 décembre 2005

#### **20.6 Informations financières intermédiaires et autres**

Néant

#### **20.7 Politique de distribution des dividendes**

##### 20.7.1 Dividendes versés au cours des trois derniers exercices

Dividendes en euros versés au titre de l'année	Exercice clos le 31 décembre 2005	Exercice clos le 31 décembre 2004	Exercice clos le 31 décembre 2003
Global	435.648,50	1.053.796	371.249
Dividende par action	0.70€	1.70€	0.60€

##### 20.7.2 Politique de distribution de dividendes

A court terme et sous réserve des besoins spécifiques liés au développement de l'activité, la société PROSERVIA envisage de poursuivre sa politique de distribution de dividendes, à savoir distribuer environ de 20 à 25% du résultat net consolidé part de groupe.

#### **20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage**

La Société PROSERVIA peut être impliquée, dans le cadre normal de ses activités, dans des procédures judiciaires, d'arbitrage, gouvernementales ou administratives. Toutefois, à la connaissance de la Société, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société à connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et de son groupe.

#### **20.9 Changements significatifs de la situation financière ou commerciale**

Néant

## 21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### 21.1 Capital social

#### 21.1.1 Montant du capital social

Le capital social de la Société s'élève à 726.080 € divisé en 1.452.160 actions de 0,5 € de nominal chacune, entièrement libérées, toutes de même catégorie.

#### 21.1.2 Titres non représentatifs du capital

Néant

#### 21.1.3 Actions propres détenues directement ou indirectement par la Société

Néant

#### 21.1.4 Autres titres donnant accès au capital

Depuis 2001, 39.270 actions (montant ajusté de la division du nominal) ont été créées, soit 2,70% du capital de la société, au travers de différents plans d'attribution d'actions gratuites et de BSCPE. Ces plans ont profité à 19 salariés du groupe (dont les membres du conseil d'administration).

Les différents plans émis ont été les suivants :

	Plan 1	Plan 2
Date de l'Assemblée Générale	27/12/2000	24/11/2003
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées :	30.000	15.780
Dont : par les mandataires sociaux :		
o Thierry Congard	4.220	
o Marie Pierre Congard	1.000	
o Luc Amsellem		2.140
par les dix premiers attributaires salariés	22.580	12.200
Point de départ d'exercice des options	01/08/2001	01/01/2004
Date d'expiration	31/10/2003	31/03/2006
Prix de souscription	10 €	11 €
Nombre d'actions souscrites 15 mai 2006	17.920	4.435
Options de souscription d'actions annulées	3.800	200
Options de souscription d'actions restantes	0	0

Il n'existe pas de plans de stock options en cours pour les salariés. Toutefois, l'assemblée générale du 28 avril 2006 a donné la possibilité au Président du Conseil d'Administration d'attribuer au maximum 80.000 actions gratuites ou stock options, soit un montant maximum de 5,51% du capital de Proservia avant opération, au cours des 38 prochains mois (voir ci-après). A ce jour aucune date de conseil d'administration n'est prévue pour mettre en oeuvre le vote de l'Assemblée Générale.

#### 21.1.5 Capital autorisé non émis

Les résolutions d'émission approuvées par l'assemblée générale du 28 avril 2006 statuant à titre extraordinaire sont synthétisées ci-dessous :

	Durée de validité	Plafond (valeur nominale)
Emission avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières	26 mois	1.000.000 € (1)
Emission avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières	26 mois	1.000.000 € (1)
Augmentation de capital par incorporation de réserves, primes, bénéfices ou autres	26 mois	1.000.000 € (1)
Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions	38 mois	40.000 € (2)
Attribution d'actions gratuites	38 mois	40.000 € (2)

(1) ces montants ne sont pas cumulatifs. Le cumul maximum est fixé à 1.000.000 €.

(2) ces montants ne sont pas cumulatifs. Le cumul maximum est fixé à 40.000 €.

#### 21.1.6 Options ou accords portant sur le capital de la Société

Néant

### 21.1.7 Evolution du capital social

#### **Evolution du capital social depuis la création de la société**

Date	Nature de l'opération	Augmentation de capital	Prime d'émission	Nombre actions créées	Valeur nominale	Nombre actions cumulé	Capital après opération
08/04/1994	Constitution en SARL	100 000 F	-	1 000	100 F	1 000	100 000 F
31/05/1997	Incorporation de réserves	150 000 F	-	1 500	100 F	2 500	250 000 F
29/05/1998	Incorporation de réserves	1 030 000 F	-	10 300	100 F	12 800	1 280 000 F
17/12/1999	Incorporation de réserves	687 871 F	-	6 877,81	100 F	19 677,81	1 967 871 F
30/11/2001	Souscription aux BSPCE	2 720 €	51 680 €	2 720	1 €	302 720	302 720 €
18/12/2001	Incorporation de réserves	302 720 €	-	302 720	1 €	605 440	605 440 €
29/11/2002	Absorption de Sogesis	509 908 €	-	509 908	1 €	-	-
29/11/2002	Annulation des parts de Sogesis	-509 908 €	-	-509 908	1 €	605 440	605 440 €
29/11/2002	Souscription aux BSPCE	2 630 €	49 970 €	2 630	1 €	608.070	608.070 €
29/11/2002	Attribution gratuite d'actions	2 630 €	-	2 630	1 €	610.700	610.700 €
24/11/2003	Souscription aux BSPCE	3 610 €	68 590 €	3 610	1 €	614.310	614.310 €
24/11/2003	Attribution gratuite d'actions	3 610 €	-	3 610	1 €	617.920	617.920 €
10/05/2004	Souscription aux BSPCE	830 €	8 300 €	830	1 €	618.750	618.750 €
08/04/2005	Souscription aux BSPCE	1 130 €	11 300 €	1 130	1 €	619.880	619.880 €
28/04/2006	Souscription aux BSPCE	2 475 €	24 750 €	2 475	1 €	622.355	622.355 €
28/04/2006	Apport	103.725 €	2.896.275 €	103.725	1 €	726.080	726.080 €
28/04/2006	Division du nominal	-	-	726.080	0,5 €	1.452.160	726.080 €

#### **Evolution de la répartition du capital sur trois ans**

Identité de l'actionnaire	Qualité de l'actionnaire	% capital détenu avant l'opération	Date de l'opération	Nature de l'opération	Nombre d'actions acquises	Prix unitaire des actions acquises	% du capital acquis	% du capital détenu après l'opération
Thierry Congard	Président	0,56%	28 avril 2006	Apports de titres SIMECOM	207.450	14,46 €	14,21%	14,77%

En dehors de l'apport des titres présenté ci-dessus, l'évolution du capital sur 3 ans résulte uniquement de l'exercice de plan de BSPCE ou opération assimilée.

#### **21.2 Acte constitutif et statuts**

*Le descriptif ci-dessous tient compte des modifications statutaires qui seront soumises à l'approbation de l'assemblée générale mixte du 28 avril 2006 sous condition suspensive de l'admission de la Société à la cote d'Alternext.*

##### 21.2.1 Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- Le conseil, l'assistance, l'étude, la conception et la réalisation, la formation, ainsi que toutes autres prestations de services et travaux informatiques, bureautique, télématique, pour tous organismes et entreprises,
- l'achat, la vente, l'importation, l'exportation de tous matériels informatiques, de tous programmes et logiciels,
- la participation de la société dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de société nouvelle, de souscription ou d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion ou autrement,
- et plus généralement, toutes opérations se rattachant directement à l'objet social ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes et susceptibles de faciliter le développement de la société.

##### 21.2.2 Formes des actions (article 9 des statuts)

Les actions entièrement libérées sont au nominatif ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserves des cas particuliers prévus par la loi, et notamment des dispositions légales relatives à la forme des actions détenues par certaines personnes physiques ou morales.

Les actions sont obligatoirement nominatives jusqu'à ce qu'elles soient intégralement libérées.

Les actions donnent lieu à une inscription en compte de la Société ou auprès d'un intermédiaire habilité, dans ce dernier cas lorsque les actions sont admises aux opérations d'un dépositaire central, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi et les règlements en vigueur.

La Société a la faculté de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, au dépositaire central d'instruments financiers, les renseignements visés à l'article L 228-2 du Code de Commerce. Ainsi, dans la rédaction actuelle de cet article, elle peut demander, selon qu'il s'agit d'une personne physique ou d'une personne morale, le nom ou la dénomination sociale, l'adresse, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité détenues par chacun d'eux, et le cas échéant les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

La Société, au vu de cette liste transmise par les dépositaire central d'instruments financiers, a la faculté de demander dans les mêmes conditions, soit par l'entremise de cet organisme, soit directement, aux personnes figurant sur cette liste et dont la société estime qu'elles pourraient être inscrites pour compte de tiers, les mêmes informations concernant les propriétaires des titres. Ces personnes sont tenues, lorsqu'elles ont la qualité d'intermédiaire, de révéler l'identité des propriétaires de ces titres. L'information est fournie directement à l'intermédiaire financier habilité teneur de compte, à charge pour ce dernier de la communiquer, selon le cas à la Société ou au dépositaire central d'instruments financiers.

S'il s'agit de titres de forme nominative, donnant immédiatement ou à terme accès au capital, l'intermédiaire est tenu de révéler l'identité des propriétaires de ces titres, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux sur simple demande de la société émettrice ou de son mandataire, laquelle peut être présentée à tout moment.

Aussi longtemps que la Société estime que certains détenteurs dont l'identité lui a été communiquée le sont pour le compte de tiers propriétaires des titres, elle est en droit de demander à ces détenteurs de révéler l'identité des propriétaires de ces titres, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux.

A l'issue de ces opérations, la Société peut demander à toute personne morale propriétaire de ses actions et possédant des participations dépassant 5% du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social de cette personne morale ou des droits de vote qui sont exercés aux assemblées générales de celle-ci.

Lorsque la personne qui fait l'objet de la demande d'informations n'a pas transmis les informations dans les délais ou a transmis des renseignements incomplets ou erronés relatifs soit à sa qualité, soit aux propriétaires des titres, soit à la quantité de titres détenus par chacun d'eux, les actions ou les titres donnant accès immédiatement ou à terme au capital et pour lesquels cette personne a été inscrite en compte, sont privés des droits de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à la date de régularisation de l'identification, et le paiement du dividende correspondant est différé jusqu'à cette date.

En outre, au cas où la personne inscrite méconnaîtrait sciemment ses obligations d'informations, le tribunal dans le ressort duquel la société a son siège social peut, sur demande de la société ou d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % du capital, prononcer la privation totale ou partielle, pour une durée totale ne pouvant excéder cinq ans, des droits de vote attachés aux actions ayant fait l'objet de l'interrogation et, éventuellement et pour la même période, du dividende correspondant.

### 21.2.3 Dispositions des statuts, d'une charte ou d'un règlement de la Société concernant les membres du conseil d'administration (articles 15 à 18 des statuts)

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sous réserve des dérogations prévues par la loi, le Conseil d'Administration est composé de trois membres au moins et de dix huit membres au plus, nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

#### Administrateurs

Chacun des administrateur doit être propriétaire d'au moins une action de la société.

Si au jour de sa nomination, un administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis, ou si au cours de son mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office, s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai de trois mois.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Les personnes morales administrateurs sont tenues de désigner, pour participer au Conseil d'Administration et, généralement pour exercer leur mandat d'administrateur, un représentant permanent soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encoure les mêmes responsabilités civiles et pénales que si il était administrateur en son nom propre.

En cas de décès, démission ou révocation de son représentant permanent, la personne morale administrateur est tenue de notifier sans délai, à la société, par lettre recommandée, l'identité de son nouveau représentant permanent.

Le mandat du représentant permanent doit être confirmé lors de chaque renouvellement du mandat de la personne morale administrateur.

L'acceptation et l'exercice du mandat d'administrateur entraîne l'engagement, pour chaque intéressé, d'affirmer à tout moment qu'il satisfait personnellement aux conditions et obligations requises par les lois en vigueur, notamment en ce qui concerne le cumul des mandats d'administrateurs.

### Vacances et cooptation

En cas de vacances par décès ou démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateur le Conseil d'Administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder au remplacement des administrateurs dont le poste est devenu vacant en cours de mandat.

Toutefois, lorsque le nombre d'administrateurs en fonction devient inférieur au minimum légal, le Conseil d'Administration, ou, à défaut, les Commissaires aux Comptes, doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à l'effet de compléter l'effectif du Conseil.

Les nominations provisoires effectuées par le Conseil d'Administration sont soumises à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale.

Dans le cas où les nominations provisoires ne seraient pas ratifiées par l'Assemblée Générale, les décisions prises et les actes accomplis par les Administrateur, nommés provisoirement, ou avec leur concours, n'en demeureraient pas moins valables.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

### Durée du mandat des Administrateurs

La durée du mandat des administrateurs est de six années.

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit Administrateur.

Les membres sortants sont toujours rééligibles.

### Organisation, réunions et délibérations du Conseil d'Administration

#### Présidence

Le Conseil d'Administration élit parmi des membres personnes physiques, un président. Il détermine sa rémunération.

Le président est nommé pour une durée qui ne peut pas excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible.

Le Conseil d'Administration peut révoquer le président à tout moment.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du président, le Conseil d'Administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions de président. En cas d'empêchement temporaire cette délégation est donnée pour une durée limitée ; elle est renouvelable. En cas de décès, elle vaut jusqu'à élection du nouveau président.

Le président représente le Conseil d'Administration. Il organise les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Général et exécute ses décisions. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

#### Réunions du Conseil

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation de son président. De plus, si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, les administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil peuvent le convoquer en indiquant l'ordre du jour de la séance.

Lorsque la Direction Générale de la société est assumée par un Directeur Général, le Directeur Général peut également demander au président de convoquer le Conseil sur un ordre du jour déterminé.

Le président est lié par les demandes qui lui sont adressées dans les conditions visées aux deux alinéas précédents.

Les convocations sont faites par tout moyen écrit (lettre, télécopie, ou transmission électronique). Sauf cas d'urgence, la convocation doit être délivrée au moins deux jours à l'avance. En cas d'urgence, la convocation doit être délivrée au plus tard la veille de la réunion par tout moyen. En toute hypothèse, la convocation peut-être verbale et sans délai si tous les membres du Conseil y consentent.

#### Quorum et majorité

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage la voix du président est prépondérante.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité des administrateurs ceux qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication dans les limites et les conditions fixées par les dispositions légales.

## Représentation

Tout administrateur peut donner par tout moyen écrit, mandat à un autre administrateur de le représenter à une séance de Conseil et de voter pour lui sur une, plusieurs ou toutes les questions inscrites à l'ordre du jour.

Chaque administrateur ne peut disposer, au cours d'une même séance que d'un seul mandat. Le Conseil est seul juge de la validité du mandat lequel peut-être donné par lettre simple ou par télégramme.

Ces dispositions sont applicables aux représentants permanents d'une personne morale administrateur.

## Obligation de confidentialité

Les administrateurs, ainsi que toute personne appelée à assister au réunion du Conseil, sont tenus à une obligation de confidentialité à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le président.

## Procès-verbaux des délibérations

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès verbaux établis sur un registre spécial, coté et paraphé et tenue au siège social de la société conformément aux dispositions statutaires réglementaires.

Le procès verbal indique le nom des administrateurs présents, excusés ou absents. Il est fait état de la présence ou de l'absence des personnes convoquées à la réunion du Conseil d'Administration en vertu d'une disposition légale, et du nom ou de la dénomination de toute autre personne ayant assisté à tout ou partie de la réunion. Le procès verbal est revêtu de la signature du président de la séance et d'au moins un administrateur. En cas d'empêchement du président de la séance, il est signé par deux administrateurs au moins.

Les copies et extraits de ces procès-verbaux sont valablement certifiés dans les conditions fixées par la Loi et les règlements.

## Pouvoirs du conseil d'administration

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserves des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concerne

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur peut se faire communiquer tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil peut conférer à tous mandataires de son choix toutes délégations de pouvoirs dans la limite de ceux qu'il tient de la loi et des présents statuts.

Il peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président soumet, pour avis à leur examen.

## DIRECTION GENERALE

### Modalités d'exercice

La direction générale est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration choisit entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale.

La délibération du Conseil relative au choix de la modalité d'exercice de la direction générale est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés. Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

L'option retenue par le Conseil d'Administration ne peut être remise en cause que lors du renouvellement ou du remplacement du Président du Conseil d'Administration ou à l'expiration du mandat du Directeur Général.

### Direction générale

Le Directeur Général est une personne physique choisie parmi les administrateurs ou non.

La durée des fonctions du Directeur Général est déterminée par le Conseil au moment de la nomination. Cependant, si le Directeur Général est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf lorsque le Directeur Général assume les fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'Administration peut limiter les pouvoirs du Directeur Général mais ces limitations sont inopposables aux tiers.

#### Directeurs Généraux délégués

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général, portant le titre de Directeur Général délégué.

Le nombre maximum des directeurs généraux délégués est fixé à cinq.

En accord avec le directeur général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs accordés aux directeurs généraux délégués.

Les directeurs généraux délégués disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Le ou les directeurs généraux délégués sont révocables à tout moment par le conseil d'administration.

En cas de cessation des fonctions ou d'empêchement du directeur général, les directeurs généraux délégués, conservent, sauf décision contraire du conseil d'administration, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur général.

#### REMUNERATION DES DIRIGEANTS

1 - L'Assemblée Générale peut allouer aux administrateurs à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle. Sa répartition entre les administrateurs est déterminée par le Conseil d'Administration.

2 - Le Conseil d'Administration détermine la rémunération du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et des directeurs généraux délégués. Ces rémunérations peuvent être fixes et/ou variables.

3 - Le Conseil d'Administration peut également allouer pour les missions ou mandats confiés à des administrateurs des rémunérations exceptionnelles qui seront soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les administrateurs ne peuvent recevoir de la Société aucune rémunération, permanente ou non, autre que celles prévues dans les paragraphes précédents, sauf s'ils sont liés à la Société par un contrat de travail dans les conditions autorisées par la loi.

#### CONVENTIONS ENTRE LA SOCIETE ET LE PRESIDENT OU LES AUTRES DIRIGEANTS

En application des articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce, toute convention intervenant directement ou par personne interposée entre la Société et son directeur général, l'un de ses directeurs généraux délégués, l'un de ses administrateurs, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, doit être soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration.

Il en est de même des conventions auxquelles une des personnes précitées est indirectement intéressée et des conventions intervenant entre la Société et une entreprise, si le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués ou l'un des administrateurs de la Société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, membre du conseil de surveillance, ou, de façon générale, dirigeant de cette entreprise.

L'intéressé est tenu d'informer le Conseil dès qu'il a connaissance d'une convention soumise à autorisation. Il ne peut prendre part au vote sur l'autorisation sollicitée.

Ces conventions sont soumises à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires dans les conditions prévues par la loi.

Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux conventions portant sur les opérations courantes de la Société et conclues à des conditions normales. Cependant, ces conventions sont communiquées par l'intéressé au Président du Conseil d'Administration, sauf lorsqu'en raison de leur objet ou de leurs implications financières, elles ne sont significatives pour aucune des parties. La liste et l'objet desdites conventions sont communiqués par le Président aux membres du Conseil d'Administration et aux Commissaires aux Comptes, au plus tard le jour du conseil arrêtant les comptes de l'exercice écoulé.

#### 21.2.4 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société (article 12 des statuts)

Chaque action donne droit, dans les bénéfices, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Elle donne droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales dans les conditions fixées par la loi et par les présents statuts.

La possession d'une action entraîne de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions des assemblées générales.

Sauf convention contraire notifiée à la Société, le droit de vote attaché aux actions appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et aux nu-proprétaires dans les assemblées générales extraordinaires.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, les propriétaires d'actions isolées ou en nombre inférieur à celui requis, ne peuvent exercer ce droit qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement du nombre d'actions nécessaire.

#### 21.2.5 Modalités nécessaires pour modifier les droits des actionnaires (article 7 des statuts)

1 – Le capital social peut être augmenté par tous modes et de toutes manières autorisées par la loi.

2 – Sous réserve des dispositions des articles L 225-129-1 et suivants du Code de Commerce, l'assemblée générale extraordinaire est seule compétente pour décider, sur le rapport du conseil d'administration, une augmentation de capital.

Les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit de préférence à la souscription des actions de numéraire émises pour réaliser une augmentation de capital, droit auquel ils peuvent renoncer à titre individuel ; ils disposent, en outre, d'un droit de souscription à titre réductible si l'assemblée générale l'a décidé expressément.

3 – L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires peut aussi, sous réserve des droits des créanciers, autoriser ou décider la réduction du capital social, mais en aucun cas la réduction du capital ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

La réduction du capital social à un montant inférieur au minimum légal ne peut être décidée que sous la condition suspensive d'une augmentation de capital destinée à amener celui-ci à un montant au moins égal au minimum légal, à moins que la Société ne se transforme en société d'une autre forme n'exigeant pas un capital supérieur au capital social après sa réduction. A défaut, tout intéressé peut demander en justice la dissolution de la Société ; celle-ci ne peut être prononcée si, au jour où le tribunal statue sur le fond, la régularisation a eu lieu.

4 – L'assemblée générale ordinaire peut décider l'amortissement du capital par prélèvement sur les bénéfices ou sur les réserves dans les conditions prévues par la loi.

#### 21.2.6 Assemblées générales d'actionnaires (article 20 des statuts)

Les décisions des actionnaires sont prises en Assemblée Générale.

Les délibérations des Assemblées Générales obligent tous les actionnaires, mêmes absents, dissidents ou incapables.

##### Assemblées Générales Ordinaires

L'assemblée générale ordinaire approuve les comptes annuels, statue sur l'affectation du résultat et la répartition du bénéfice. Elle nomme et révoque les administrateurs et fixe leur rémunération dans les conditions prévues par la loi ou les statuts. Elle nomme les commissaires aux comptes.

D'une manière générale, elle statue sur tous objets qui n'empportent pas modification directe ou indirecte des statuts.

L'assemblée générale ordinaire annuelle est réunie chaque année, dans les six mois suivant la clôture du précédent exercice.

L'assemblée ordinaire peut en outre être convoquée extraordinairement même en dehors du délai prévu ci-dessus.

##### Assemblées Générales Extraordinaires

L'assemblée générale extraordinaire peut modifier les statuts en toutes leurs dispositions. Elle ne peut cependant augmenter les engagements des actionnaires ni changer la nationalité de la société, si ce n'est dans les conditions prévues par la loi ou les conventions internationales.

L'assemblée extraordinaire est seule qualifiée pour vérifier et approuver tous apports en nature et avantages particuliers.

### Convocation et réunion des Assemblées Générales

Les Assemblées Générales sont convoquées conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Elles peuvent se tenir par visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication permettant l'identification des actionnaires dans les conditions visées par les textes légaux et réglementaires en vigueur.

### Ordre du jour

L'ordre du jour des Assemblées Générales est arrêté par l'auteur de la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins la quotité du capital social requise ou le comité d'entreprise, agissant dans les conditions et délais fixés par la Loi, ont la faculté de requérir, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée de projets de résolutions.

L'Assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut toutefois, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

### Admission aux Assemblées – Pouvoirs

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations, personnellement ou par mandataire ou par procuration dans les conditions légales et réglementaires, quelque soit le nombre de ses actions, sur simple justification de sa qualité.

Le droit de participations aux assemblées est subordonné :

pour les actions nominatives, à leur inscription sur les registres tenus par la société ou son mandataire au moins cinq jours avant la date de l'assemblée ;

pour les actions au porteur, au dépôt aux lieux indiqués à cet effet dans l'avis de convocation, au moins cinq jours avant la date de l'assemblée, d'un certificat délivré par un intermédiaire financier teneur du compte de l'actionnaire, constatant l'indisponibilité, jusqu'à la date de l'assemblée, des actions inscrites dans ce compte.

Le Conseil d'Administration peut supprimer ou réduire ce délai de cinq jours par voie de mesure générale bénéficiant à tous les actionnaires.

Un actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire justifiant d'un mandat.

Il peut également voter par correspondance au moyen de formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées dans l'avis de convocation.

Il peut aussi adresser une procuration à la société donnée sans indication de mandataire. Le Président émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentées ou agréées par le conseil d'administration et un vote défavorable à tout autre projet de résolution.

Les actionnaires doivent, dans les conditions légales et réglementaires, adresser leur formule de vote à distance ou par procuration. La formule de vote à distance doit être reçue au plus tard trois jours avant la date de la réunion de l'Assemblée Générale. Les modalités d'envoi sont précisées par le Conseil d'Administration dans l'avis de convocation.

L'assistance personnelle de l'actionnaire à l'assemblée annule tout vote par correspondance ou tout vote par procuration. De même en cas de conflit entre le vote par procuration et le vote par correspondance, le vote par procuration prime le vote par correspondance quelle que soit la date respective de leur émission.

### Tenue de l'Assemblée - Bureaux - Procès - Verbaux

A chaque assemblée est tenue une feuille de présence contenant les informations prescrites par la Loi.

Elle est émargée par les actionnaires présents et les mandataires. Les pouvoirs donnés à chaque mandataire et le cas échéant les formulaires de vote par correspondance y sont annexés. Elle est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil d'Administration.

En cas de convocation par un commissaire aux comptes ou par mandataire de justice, l'Assemblée est présidée par l'auteur de la convocation. A défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

Les deux actionnaires présents et acceptants, représentant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre de voix remplissent les fonctions de scrutateurs.

Le bureau ainsi constitué désigne le secrétaire qui peut être pris en dehors des actionnaires.

Les membres du bureau ont pour mission de vérifier, certifier et signer la feuille de présence, de veiller à la bonne tenue des débats, de régler les incidents de séance, de contrôler les votes émis, d'en assurer la régularité et de veiller à l'établissement du procès verbal.

Les délibérations des Assemblées sont constatées par des procès-verbaux signés par les membres du bureau et établis sur un registre spécial conformément à la loi. Les copies et extraits de ces procès-verbaux sont valablement certifiés dans les conditions fixées par la Loi.

#### Quorum et Vote en Assemblée

Le Quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu de la loi ou des stipulations des présents statuts.

En cas de vote à distance, il ne sera tenu compte, pour le calcul du quorum, que des formulaires dûment complétés et reçus par la société trois jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent.

Toutefois, chaque action nominative, intégralement libérée et inscrite depuis au moins 2 (deux) ans au nom d'un même actionnaire bénéficie d'un droit de vote double.

Le vote s'exprime à mainlevée, ou par appel nominal, ou au scrutin secret, selon ce qu'en décide le bureau de l'Assemblée ou les actionnaires. Les actionnaires peuvent aussi voter par correspondance.

L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation et deuxième convocation, que si les actionnaires présents ou représentés, ou votant par correspondance, possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance.

L'Assemblée Générale Extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés, ou votant par correspondance, possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, ou votant par correspondance, sauf dérogation légale.

#### 21.2.7 Clauses susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle de la Société

Les statuts ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

#### 21.2.8 Franchissements de seuils (article 13 des statuts)

Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus du vingtième (5%), du dixième (10%), du cinquième (20%), du quart (25%), du tiers (33 1/3 %), de la moitié (50%), des deux tiers (66%) du capital ou des droits de vote doit en informer la société par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 5 jours de bourse, à compter du franchissement du seuil de participation, en indiquant notamment sa part de capital et des droits de vote qu'elle possède, ainsi que le nombre de titres qu'elle possède donnant accès à terme au capital ainsi que les droits de vote qui y sont attachés.

Cette déclaration est renouvelée dans les mêmes conditions chaque fois que la part du capital ou des droits de vote détenue franchit à la hausse ou à la baisse, un multiple entier de 5% du capital ou des droits de vote.

Ces informations sont également données dans les mêmes délais lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils mentionnés ci-dessus.

A défaut d'avoir été régulièrement déclarées dans les conditions prévues ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée, sont, à la demande (consignée au procès-verbal de l'assemblée générale), d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction au moins égale à 5% du capital ou des droits de vote privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

#### 21.2.9 Garantie de cours (article 14 des statuts)

Dans l'hypothèse où une personne physique ou morale, agissant seule ou de concert au sens de l'article L.233-10 du Code de commerce (ci-après dénommée individuellement l'«Initiateur», étant précisé que, en cas de pluralité de personnes agissant de concert avec l'Initiateur, ces dernières seront solidairement tenues des obligations qui pèsent sur l'Initiateur aux termes du présent article), acquerrait ou conviendrait d'acquérir, directement ou par l'intermédiaire d'une ou plusieurs sociétés que l'Initiateur contrôlerait ou dont il viendrait à prendre le contrôle au sens de l'article L.233-3 I. et II. du Code de commerce, un bloc de titres lui conférant, compte tenu des titres ou des droits de vote qu'il détient déjà, la majorité du capital ou des droits de vote de la société, l'Initiateur devra proposer à tous les autres actionnaires d'acquérir toutes les actions qu'ils détiennent respectivement au jour du franchissement du seuil susmentionné.

L'offre d'acquisition des actions sera ferme et irrévocable et ne pourra être conditionnée à la présentation d'un nombre minimal de titres ou à une quelconque autre condition suspensive.

L'offre d'acquisition des actions devra faire l'objet d'un avis publié dans un journal d'annonces légales et dans un quotidien économique et financier de diffusion nationale, qui devront comprendre notamment l'identité de l'Initiateur et le cas échéant des personnes agissant de concert avec lui, le pourcentage détenu en capital et en droits de vote dans la Société par l'Initiateur et, le cas échéant, les personnes agissant de concert avec lui, le prix par action proposé pour les actions visées, le nom et les coordonnées de l'établissement centralisateur des ordres, un calendrier des opérations indiquant la date de début de l'offre, la date de clôture de l'offre (qui ne pourront être espacées de moins de dix (10) jours de bourse) ainsi que la date de règlement-livraison.

Le prix auquel l'Initiateur devra se porter acquéreur sur le marché sera le prix auquel la cession du bloc a été ou doit être réalisée, et seulement à ce cours ou à ce prix.

Tous les détenteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital qui souhaitent bénéficier des termes de l'offre devront, si les termes et conditions des valeurs mobilières qu'ils détiennent le permettent, et à compter du jour de publication de l'avis susmentionné dans un journal d'annonces légales et jusqu'au cinquième jour de bourse précédant la fin de l'offre susmentionnée, exercer, souscrire ou convertir l'intégralité des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société qu'ils détiennent alors de manière à devenir titulaires d'actions et être en mesure de participer à l'offre.

Dans le cas où ces valeurs mobilières ne seraient pas exerçables, ou convertibles pendant la période d'offre, l'Initiateur devra étendre son offre de telle sorte que ces personnes puissent lui apporter leurs actions, aux mêmes conditions que l'offre initiale, le jour où elles pourront exercer ou convertir les valeurs mobilières qu'elles détiennent.

L'Initiateur devra déférer sans délai à toute demande d'information qui lui serait effectuée par la société, en rapport avec les stipulations du présent article.

#### 21.2.10 Stipulations particulières régissant les modifications du capital

Il n'existe aucune stipulation particulière dans les statuts de la Société régissant les modifications de son capital.

## **22. CONTRATS IMPORTANTS**

La Société n'a conclu aucun contrat important (autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires) au cours des deux années précédant la date du présent document de base.

La Société attire l'attention du public sur le paragraphe 4.4.1 sur les risques clients présentés dans le présent document de base.

## **23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS**

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LA VALEUR DES APPORTS DE TITRES SIMECOM EFFECTUES PAR MONSIEUR CONGARD**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission de commissaire aux apports qui m'a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Nantes en date du 11 avril 2006 concernant l'apport de titres (19 600 actions) de la société SIMECOM devant être effectué à votre visite, j'ai établi le présent rapport prévu par l'article L.225-147 du Code du Commerce.

La valeur des titres apportés a été arrêtée dans le projet de traité d'apport signé le 3 avril 2006. Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des titres apportés n'est pas surévaluée. A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des titres, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par votre société augmentée de la prime d'émission.

Ce rapport comporte deux parties :

- une présentation de l'opération et la description des apports
- l'exposé de mes diligences et mon appréciation de la valeur des apports

#### **PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS**

##### 1.1- Nature des apports

Votre président, Monsieur Thierry CONGARD, actionnaire de la société par Actions simplifiée SIMECOM au capital de 40 000 € ayant son siège 12A rue du Patis Tatelin- Bâtiment VIVALIS -35700 RENNES, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES sous le numéro 439 435 397, envisage d'apporter à votre société 19 600 actions sur les 40 000 composant le capital de SIMECOM. Cette dernière a notamment pour objet "la fourniture de toutes prestations de service en matière de développement informatique, de télécommunication, de télévision numérique et de nouvelle technologie".

##### 1.2- Jouissance des apports

Votre société aurait la jouissance des titres apportés à compter de la constatation de la réalisation définitive de l'augmentation du capital social par votre Assemblée Générale Extraordinaire.  
Les titres seront apportés coupons 2005 attachés.

##### 1.3- Evaluation des titres apportés

La valeur des 19 600 actions SIMECOM devant être apportées et représentant 49% du capital de cette dernière, a été arrêtée à 3 000 K€, ce qui valorise la société à 6 122 K€.  
Cet apport d'une participation non majoritaire s'accompagne de l'acquisition par votre société du solde des actions de la société SIMECOM et notamment d'un nombre identique de 19 600 actions auprès d'un actionnaire sortant.  
Cette dernière acquisition, en cours de finalisation, relève d'une opération de gré à gré entre un vendeur et un acquéreur totalement indépendants. La valeur ainsi négociée a donc logiquement retenue pour l'apport que nous examinons.

A l'issue de ces opérations, PROSERVIA détiendra la totalité du capital de la société SIMECOM.

##### 1.4- Conditions suspensives

Le présent apport est soumis aux conditions suspensives :

- de l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de PROSERVIA, de la réalisation de l'augmentation de capital social résultant dudit apport.
- de l'agrément de l'apport par décision collective des associés de SIMECOM.

#### **DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS**

2.1- Je me suis préalablement assuré de la certification des comptes de SIMECOM au 31 décembre 2005 par le commissaire aux comptes de cette société.

2.2- J'ai vérifié l'existence des titres apportés et me suis assuré que l'apporteur était en droit d'en transmettre la propriété.

2.3- Mes diligences sur l'appréciation de la valeur des apports ont consisté à rapprocher la valeur globale de SIMECOM retenue dans le cadre de l'apport par analogie avec une valeur de transaction, soit 6 122K€, des valeurs obtenues par d'autres méthodes, savoir :

2.3.1- Une méthode prospective fondée sur l'actualisation de flux de trésorerie prévisionnels bâtie sur les principales hypothèses suivantes :

- Une croissance de 8% du chiffre d'affaires en ligne avec les estimations sur ce secteur, hypothèse très prudente si l'on rappelle que l'activité de la société a crû de plus de 100% sur les deux derniers exercices et que les attentes sur 2006 et 2007 sont sensiblement supérieures à ces 8%.
- Un EBIT de 14% (net de participation des salariés) alors qu'il ressort à 19% dans les comptes au 31/12/2005
- Une actualisation des flux à 12.5%

La valeur ainsi obtenue ressort à 6 025 K€ pour SIMECOM contre 6 122 retenus.

2.3.2- Une méthode rétrospective et analogique fondée sur l'application d'un PER qui fait ressortir un multiplicateur de 11,5 appliqué au résultat net enregistré au 31/12/2005 après retraitement de la fiscalité active. Ce PER peut être comparé au multiple médian du secteur qui est de 15 (source JCF). Ce dernier s'applique certes à des sociétés cotées, mais l'on objectera que la croissance de SIMECOM est très sensiblement supérieure à la croissance moyenne du secteur.

In fine, la valeur globale retenue pour SIMECOM dans le cadre de cet apport, soit 6 122 K€, est validée par :

- une transaction concomitante effectuée à la même valeur,
- un calcul des flux de trésorerie futurs bâti sur des hypothèses de croissance très prudentes.

Cette même valeur reste inférieure aux données obtenues par l'application des PER des sociétés cotées du même secteur d'activité dont la croissance moyenne est nettement plus faible.

La valeur retenue pour les 19 600 actions SIMECOM apportées n'est donc pas surévaluée.

2.4- Je me suis également assuré qu'il n'y avait pas d'évènements postérieurs susceptibles de minorer la valeur des titres apportés.

## **CONCLUSION**

Sur la base de mes travaux, je conclus donc que la valeur des apports s'élevant à 3 000 000 € n'est pas surévaluée et en conséquence, est au moins égale au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de l'apport augmentée de la prime d'émission.

Fait à Nantes, le 21 avril 2006  
Le commissaire aux apports,  
Jacques BOULLIER.

## **24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC**

L'ensemble des documents sociaux de la Société PROSERVIA devant être mis à la disposition des actionnaires est consultable au siège social de la Société.

Peuvent notamment être consultés :

- l'acte constitutif et les statuts de la Société ;
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la Société, dont une partie est incluse ou visée dans le document de base ;
- les informations financières historiques de la Société pour chacun des deux exercices précédant la publication du document de base.

La Société PROSERVIA entend communiquer ses résultats financiers conformément aux exigences des lois et réglementations en vigueur.

## **25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS**

La société PROSERVIA détient deux filiales :

- PROVIALIS au capital de 40.000 €,
- SIMECOM au capital de 40.000 €.

Se reporter au paragraphe 7.